

PLANS ANNUELS DE GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES

2025 • 2026



**BUDGET DE
DÉPENSES
2025 • 2026**

**PLANS ANNUELS DE GESTION
DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
EN INFRASTRUCTURES**

2025 • 2026

Ce document ne répond pas au Standard sur l'accessibilité des sites Web.
Un service d'assistance pour consulter le contenu de ce document sera
cependant offert à toute personne qui en fait la demande en communiquant
au 418 643-1529 ou, par courriel, à l'adresse communication@sct.gouv.qc.ca

Plans annuels de gestion des investissements publics en infrastructures 2025-2026

Dépôt légal – Mars 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN : 978-2-555-00662-1 (en ligne)

TERMES APPARAISSANT AU DOCUMENT

AJOUT ET AMÉLIORATION

Acquisition ou construction d'une nouvelle infrastructure et agrandissement d'une infrastructure existante

BONIFICATION DU PARC

Augmentation du parc d'actifs par l'acquisition ou la construction d'une nouvelle infrastructure ou par l'agrandissement d'une infrastructure existante.

DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

Valeur des travaux requis pour rétablir l'état physique d'une infrastructure présentant un indice d'état gouvernemental de D ou E à un niveau au moins satisfaisant (indice d'état gouvernemental de A, B ou C) afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre l'utilisation pour laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

DISPOSITION

Aliénation d'un immeuble, d'un ouvrage de génie civil ou d'un équipement par la vente, la cession ou la mise au rebut.

ENTRETIEN

Travaux de faible envergure normalement réalisés dans le cadre de l'exploitation d'une infrastructure. Les travaux d'entretien sont exclus du maintien d'actifs.

IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE

Immeuble appartenant à un organisme public pour lequel aucune utilisation, aux fins de la prestation de l'offre de service gouvernementale, n'est prévue.

INFRASTRUCTURE

Immeuble, équipement ou ouvrage de génie civil contribuant à l'offre de service gouvernementale.

INVESTISSEMENT PRÉVU

Contribution financière prévue du gouvernement du Québec pour un investissement public en infrastructure inscrit au Plan québécois des infrastructures.

INVESTISSEMENT PROBABLE

Contribution financière probable du gouvernement du Québec à un projet pour l'exercice financier gouvernemental qui se termine.

INVESTISSEMENT RÉALISÉ

Contribution financière réelle du gouvernement du Québec à un projet pour un exercice financier gouvernemental clos.

MAINTIEN D'ACTIFS

Valeur des travaux requis pour maintenir l'état physique d'une infrastructure dans un état au moins satisfaisant (indice d'état gouvernemental de A, B ou C) afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes, de poursuivre son utilisation pour laquelle elle est destinée, de réduire la probabilité de défaillance ou de contrer sa vétusté physique.

MAINTIEN DU PARC

Investissements destinés à des travaux de maintien d'actifs, de prise en charge du déficit de maintien d'actifs, de rénovation fonctionnelle, ainsi que de remplacement d'équipements et de reconstruction d'immeubles ou d'ouvrages de génie civil.

PRISE EN CHARGE DU DÉFICIT DE MAINTIEN D'ACTIFS

Investissements (projets et enveloppes de maintien du parc) spécifiquement destinés à résorber le déficit de maintien d'actifs répertorié sur les infrastructures présentées au Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures d'un organisme public.

PROJET MAJEUR

Projet d'infrastructure publique assujéti à la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique, car son coût estimé est égal ou supérieur à 50 M\$, ou à 100 M\$ dans le cas d'un projet d'infrastructure routière ou d'un projet d'infrastructure de transport collectif. De plus, le Conseil du trésor peut décider de considérer comme majeur tout projet d'infrastructure s'il le juge à propos.

REPLACEMENT

Acquisition, construction ou reconstruction d'une infrastructure en remplacement d'une infrastructure existante, normalement à la fin de sa vie utile, de manière à assurer la continuité de la prestation des services.

RÉNOVATION FONCTIONNELLE

Travaux qui visent à améliorer l'état fonctionnel d'une infrastructure sans en augmenter les dimensions afin de répondre à des exigences techniques et fonctionnelles non obligatoires découlant d'orientations gouvernementales, de politiques, de protocoles de service ou de bonnes pratiques.

VALEUR DE REMPLACEMENT

Estimation des investissements requis pour construire ou acquérir une infrastructure de mêmes dimension et utilité, possédant des caractéristiques techniques équivalentes, selon les techniques de construction, les codes et les matériaux ou les spécifications techniques en vigueur au moment de l'estimation.

VIE UTILE (durée de)

Période durant laquelle une infrastructure ou une composante devrait assurer adéquatement les fonctions auxquelles elle est destinée.

ACRONYMES

ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CDPQ	Caisse de dépôt et placement du Québec
CERIU	Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines
CHSLD	Centres d'hébergement et de soins de longue durée
CHU	Centre hospitalier universitaire
CHUM	Centre hospitalier de l'Université de Montréal
CISSS	Centres intégrés de santé et de services sociaux
CIUSSS	Centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux
CLSC	Centres locaux de services communautaires
CRSSS	Centre régional de santé et de services sociaux
CUSM	Centre universitaire de santé McGill
DMA	Déficit de maintien d'actifs
FAAC	Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes
FEPTU	Fonds d'eau potable et de traitement des eaux usées
FIERH	Financement d'infrastructures en eau pour la réalisation d'habitations abordables
FIMEAU	Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau
GIEES	Gestion des infrastructures de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
HLM	Habitation à loyer modique
HRV	Ancien hôpital Royal Victoria
IEG	Indice d'état gouvernemental
IEP	Indice d'état du ponceau
IRI	Indice de rugosité international
IVP	Indice de vétusté physique
LGSSS	Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux
MACM	Musée d'Art contemporain de Montréal
MADA	Municipalité amie des aînés
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAOB	Mobilier, appareillage, outillage et bibliothèque
MCC	Ministère de la Culture et des Communications
MCMQ	Maison de la chanson et de la musique du Québec
MDAA	Maison des aînés et alternatives
MELCCFP	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec
MES	Ministère de l'Enseignement supérieur
MNBAQ	Musée national des beaux-arts du Québec
MO	Ministères et organismes
MSSS	Ministère de la Santé et des Services sociaux
MTMD	Ministère des Transports et de la Mobilité durable

NFCCQ	Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec
NM	Navire à moteur
OPI	Ouvrage de protection contre les inondations
OSBL	Organisme sans but lucratif
PAFFITC	Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun
PAGI	Plan annuel de gestion des investissements publics en infrastructures
PCEM	Plan de conservation de l'équipement et du mobilier
PGA	Plan de gestion des actifs
PHAQ	Programme d'habitation abordable Québec
PIEMQ	Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec
PIQM	Programme d'infrastructures Québec-Municipalités
PPTFI	Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour protéger nos milieux de vie
PQI	Plan québécois des infrastructures
PRABAM	Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux
PRACIM	Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales
PRAFI	Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations
PRHLM	Programme de rénovation des habitations à loyer modique
PRIMA	Programme d'infrastructures municipales pour les aînés
PRIMADA	Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés
PRIMEAU	Programme d'infrastructures municipales d'eau
PSBL	Programme de logement sans but lucratif
RÉCIM	Réfection et construction des infrastructures municipales
RSSCE	Réseau stratégique en soutien au commerce extérieur
RSSS	Réseau de la santé et des services sociaux
RTC	Réseau de transport de la Capitale
SCT	Secrétariat du Conseil du trésor
SHQ	Société d'habitation du Québec
SPDAM	Société de la Place des Arts de Montréal
SODEC	Société de développement des entreprises culturelles
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SQI	Société québécoise des infrastructures
STM	Société de transport de Montréal
STO	Société de transport de l'Outaouais
STQ	Société des traversiers du Québec
STS (Sherbrooke)	Société de transport de Sherbrooke
TB	Tableau de bord des projets d'infrastructure
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec
Télé-Québec	Société de télédiffusion du Québec
VCA	Véhicule sur coussin d'air

PLANS ANNUELS DE GESTION DES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES 2025-2026

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION	9
LES MUNICIPALITÉS	9
LA SOCIÉTÉ D’HABITATION DU QUÉBEC	21
LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR LA SHQ	22
CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE	35
LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES	35
CULTURE ET COMMUNICATIONS	49
LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D’ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	49
ÉDUCATION	61
LES ORGANISMES SCOLAIRES	61
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	75
LES CÉGEPS ET LES UNIVERSITÉS	77
ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FAUNE ET PARCS	97
LE MINISTÈRE DE L’ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS	97
SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX	111
LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX	112
TOURISME	129
LE PARC OLYMPIQUE	129
TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE	141
LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE	141
LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN	158
LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC	170

AFFAIRES MUNICIPALES ET HABITATION

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

VISION

La vision du MAMH consiste à établir un partenariat fort avec un milieu municipal engagé pour des communautés durables et prospères.

ORIENTATIONS

Le MAMH a pour mission d'agir aux côtés du milieu municipal pour l'aménagement et le développement de milieux de vie de qualité, dans l'intérêt des citoyennes et citoyens.

En participant de façon importante au financement du maintien, de la remise en état et de la construction d'infrastructures municipales au Québec, le MAMH contribue à assurer la pérennité de ces infrastructures, à résoudre d'importants enjeux environnementaux, de santé et de sécurité pour les collectivités, à améliorer leur qualité de vie et à accroître, par le fait même, leur résilience, notamment face aux changements climatiques.

RESPONSABILITÉS

LE MAMH

Le MAMH administre des programmes et des initiatives d'aide financière¹ pour répondre aux besoins prioritaires des municipalités en matière d'infrastructures municipales. Ces besoins visent principalement les infrastructures d'eau (ponctuelles et linéaires), certains bâtiments municipaux ainsi que les infrastructures résilientes. Le MAMH doit, entre autres, effectuer l'analyse des demandes d'aide financière des municipalités, appliquer le cadre normatif aux projets retenus aux fins d'aide financière, verser l'aide financière aux municipalités et effectuer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Dans le cadre des programmes d'infrastructures d'eau, le MAMH accompagne également les plus petites municipalités dans le développement de projets plus complexes afin de les guider vers des solutions plausibles, compte tenu des résultats attendus sur le plan réglementaire et acceptables sur le plan financier.

LES MUNICIPALITÉS

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les quelque 1 100 municipalités du Québec sont responsables de la construction, de l'entretien, du maintien, de l'exploitation et du financement de leurs projets d'infrastructures, ainsi que du respect des lois, des normes et des réglementations applicables.

Par conséquent, il revient aux municipalités d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures, de définir leurs besoins et de planifier leurs interventions et les investissements à effectuer pour assurer le maintien optimal de leurs infrastructures. Elles doivent donc exercer une gestion adéquate de leurs actifs selon les niveaux de service recherchés incluant la mise à jour périodique des données à l'égard de leur parc d'infrastructures et de la mise en place d'une stratégie d'investissements.

¹ Les principaux programmes et initiatives d'aide financière relatifs aux infrastructures sont énumérés à l'annexe 1.

Le MAMH et ses partenaires du milieu municipal ont développé conjointement une démarche d'élaboration et de mise en œuvre de PGA à l'intention des municipalités vis-à-vis de leurs infrastructures. Les PGA constituent un outil de planification intégrée des investissements sur 10 ans afin d'atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et d'offrir à la population des services durables. Dans la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité, Ensemble au service des citoyens*, le milieu municipal s'est engagé à « élaborer et mettre en œuvre des PGA pour ses infrastructures d'eau sur 10 ans de manière à assurer leur pérennité de même que leur financement ». Pour favoriser l'atteinte de cet objectif, le MAMH a mis en place diverses mesures à même ses programmes pour favoriser l'adoption de PGA-Eau d'ici le 31 décembre 2026. Le MAMH et le milieu municipal travaillent actuellement à élargir ces PGA aux bâtiments municipaux dans une seconde phase.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des municipalités est varié. Bien que le PAGI 2025-2026 présente uniquement l'état des infrastructures d'eau ainsi que des chaussées au-dessus des conduites, le parc comprend également les bâtiments administratifs, les casernes de pompiers, les garages et les entrepôts incluant les abris à abrasifs, les centres et les salles communautaires de même que la voirie locale et les infrastructures résilientes.

INFRASTRUCTURES D'EAU ET CHAUSSÉES AU-DESSUS DES CONDUITES

Le parc d'infrastructures d'eau des municipalités se compose d'installations de captage, de conduites d'eau potable et d'eaux usées, d'usines de traitement de l'eau potable, de réservoirs, de postes de contrôle de pression, de bassins de rétention, de stations d'épuration des eaux usées, de postes de pompage et d'ouvrages de surverse ainsi que des chaussées au-dessus des conduites.

L'information dont dispose le MAMH au sujet de l'état de ces infrastructures provient des résultats des travaux du CERIU dans le cadre de l'élaboration du *Portrait des infrastructures en eau des municipalités du Québec²* (PIEMQ). Les détails relatifs à la méthodologie de collecte des données et d'évaluation de l'état sont présentés à l'annexe 2.

AUTRES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Les autres bâtiments municipaux pour lesquels le MAMH accorde également une aide financière aux municipalités sont les suivants :

- Bâtiments administratifs;
- Casernes de pompiers;
- Garages et entrepôts incluant les abris à abrasifs;
- Centres et salles communautaires.

Actuellement, le MAMH ne dispose pas d'information à l'égard de l'état de ces autres bâtiments municipaux. Le MAMH a récemment rendu disponible aux municipalités un outil d'évaluation des bâtiments visant à les accompagner dans l'établissement d'un portrait. À terme, ce dernier leur permettra de détenir un inventaire de leurs bâtiments municipaux, peu importe leur vocation, de connaître leur état physique, leur valeur de remplacement ainsi que les travaux d'entretien et de renouvellement.

INFRASTRUCTURES RÉSILIENTES

Les mesures du PPTFI visent à accroître la sécurité des personnes et la protection des biens, à diminuer les coûts socioéconomiques et à réduire les dommages associés aux inondations pour les citoyens, les

² Le sommaire des résultats peut être consulté à l'adresse suivante. <https://ceriu.qc.ca/bibliotheque/bilan-2024-du-portrait-infrastructures-eau-municipalites-du-quebec-piemq>

municipalités et le gouvernement. Les mesures du PPTFI contribuent à mieux encadrer les pratiques des municipalités, tant en ce qui a trait à la planification de l'aménagement du territoire qu'en ce qui concerne la gestion des risques et l'entretien de leurs infrastructures résilientes.

Les infrastructures résilientes permettent aux municipalités de mitiger certains risques liés aux effets des changements climatiques. À titre d'exemple, les OPI, tels que les bassins de rétention et les digues, permettent de limiter la probabilité d'inondation dans un secteur situé en zones inondables.

Actuellement, le MAMH ne dispose pas d'information à l'égard de l'état de ces infrastructures. Toutefois, dans le cadre du déploiement de la mesure 16 du PPTFI, un recensement préliminaire des OPI dans les municipalités du Québec a été initié par le MELCCFP. Celui-ci couvre une trentaine d'OPI à ce jour. À terme, cet inventaire permettra de présenter un portrait de l'état de ces infrastructures et d'effectuer un suivi de l'application des normes à l'égard de leur entretien. De plus, la connaissance de leur état permettra de guider les intervenants dans la planification des investissements en matière d'infrastructures résilientes et d'orienter les interventions sur le territoire.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen ² (ans)	Quantité			Dimension (km) ³		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2024-2025	2025-2026		2024-2025	2025-2026	
Immeubles							
Infrastructures d'eau ponctuelles							
Installations d'approvisionnement, de traitement et de distribution d'eau potable	50	4 257	4 500	243	nd	nd	s. o.
Installations de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales	33	5 916	5 982	66	nd	nd	s. o.
Total – Immeubles		10 173	10 482	309	nd	nd	s. o.
Ouvrages de génie civil							
Infrastructures d'eau linéaires							
Conduites d'eau potable	41	s. o.	s. o.	s. o.	44 446	44 559	113
Conduites d'eaux usées	42	s. o.	s. o.	s. o.	36 665	36 746	81
Conduites d'eaux pluviales	36	s. o.	s. o.	s. o.	19 495	19 755	260
Chaussées au-dessus des conduites	nd	s. o.	s. o.	s. o.	41 008	41 255	247
Total – Ouvrages de génie civil		s. o.	s. o.	s. o.	141 614	142 315	701

¹ Données du 10 décembre 2024.

² L'âge moyen est celui des infrastructures des municipalités analysées, soit 896 municipalités pour les infrastructures d'eau linéaires et ponctuelles.

³ Les dimensions fournies sont des estimations à l'ensemble du Québec à partir d'un bilan partiel.

Variation à l'inventaire

Les variations de l'inventaire par rapport au PAGI 2024-2025 sont principalement attribuables à l'ajout de nouvelles municipalités à l'échantillon. À cet effet, le nombre de municipalités répertoriées a augmenté de 10 pour les infrastructures linéaires et de 3 pour les infrastructures ponctuelles, pour atteindre un total de 896 municipalités, soit 98 % de la population totale desservie et 96 % des municipalités du Québec possédant des infrastructures linéaires d'eau.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES MUNICIPALITÉS

État des infrastructures d'eau Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ¹ (IEG) (%)					
	A	B	C	ABC	D	E
Immeubles						
Infrastructures d'eau ponctuelles						
Installations d'approvisionnement, de traitement et de distribution d'eau potable ²	36	41	12	89	7	4
Installations de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales ³	14	21	56	91	8	1
Total – Immeubles	24	30	36	90	8	2
Ouvrages de génie civil						
Infrastructures d'eau linéaires						
Conduites d'eau potable	18	32	40	90	7	3
Conduites d'eaux usées	55	25	7	87	5	8
Conduites d'eaux pluviales	64	25	5	94	3	3
Chaussées au-dessus des conduites	24	21	17	62	15	23
Total – Ouvrages de génie civil	36	26	19	81	8	11
Total – Infrastructures	35	26	21	82	8	10

¹ Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

² Au total, 96 % des 4 500 installations d'approvisionnement, de traitement et de distribution d'eau potable sont estimées dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B, C), représentant 89 % de la valeur de remplacement.

³ Au total, 92 % des 5 982 installations de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales sont estimées dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B, C), représentant 91 % de la valeur de remplacement.

OBJECTIFS

Les programmes d'aide financière aux municipalités du MAMH ont pour objectif de soutenir la réalisation de travaux visant le maintien, le renouvellement et la construction d'infrastructures municipales essentielles, afin d'offrir des services de base de qualité aux collectivités. À travers ces programmes, le MAMH poursuit les objectifs suivants :

- Remplacer ou améliorer les infrastructures municipales dont l'état est vulnérable, et/ou présentant des problématiques importantes;
- Maintenir fonctionnelles et sécuritaires des infrastructures municipales contribuant à la qualité de vie et à l'offre des services aux citoyens;
- Assurer la mise aux normes des infrastructures municipales pour qu'elles respectent les réglementations applicables dont celles relatives à l'environnement;
- Doter les municipalités d'infrastructures permettant d'offrir des services de base aux citoyens et favoriser leur mise en commun;
- Accroître la sécurité des personnes et la protection des biens dans les milieux bâtis face aux aléas des changements climatiques, comme les inondations;
- Favoriser l'adoption de saines pratiques de gestion en matière d'infrastructures, comme les PGA.

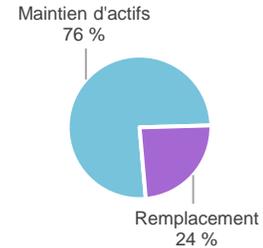
LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

Investissements¹ en maintien du parc au PQI 2025-2035

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Municipalités	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	4 966,4	76
Remplacement	1 572,7	24
Total	6 539,1	100



¹ Les investissements présentés concernent l'ensemble des infrastructures municipales subventionnées par le MAMH (infrastructures d'eau et autres infrastructures municipales).

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement du MAMH se concrétise dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'aide financière pour :

- Répondre aux besoins prioritaires des municipalités afin qu'elles puissent maintenir les services de base offerts par le biais, notamment, des infrastructures d'eau et des bâtiments municipaux et ainsi contribuer à la qualité de vie des citoyens;
- Permettre aux municipalités de prendre en charge leur DMA cumulé sur leurs infrastructures;
- Prioriser les projets visant la conformité à la réglementation et les problématiques importantes touchant notamment les questions de santé et de salubrité publiques;
- Soutenir le milieu municipal dans la réalisation d'aménagements résilients face aux inondations;
- Exiger des municipalités la réalisation, par leurs propres moyens financiers, d'un minimum d'interventions sur leurs infrastructures sans recourir aux subventions gouvernementales, par l'adoption et la mise en œuvre de PGA;
- Assurer un traitement transparent et équitable des demandes d'aide financière des municipalités.

Le MAMH procède à la révision des modalités et des enveloppes des programmes, sous réserve des approbations nécessaires, afin de les adapter à l'évolution de l'état des infrastructures, des besoins d'investissements et des réglementations applicables. De nouvelles initiatives de financement peuvent également être développées pour faire face à certaines réalités, telles que l'adaptation aux changements climatiques.

De plus, les programmes d'aide financière du MAMH offrent un soutien financier supplémentaire aux petites municipalités afin de favoriser la réalisation de leurs projets d'investissements. Ces municipalités, bien qu'ayant des besoins importants, disposent souvent de ressources financières limitées.

INFRASTRUCTURES D'EAU ET CHAUSSÉES AU-DESSUS DES CONDUITES

Dans le processus menant au PIEMQ, le CERIU collecte auprès des municipalités des données quant à l'état de leurs infrastructures destinées aux services municipaux d'eau et des chaussées au-dessus des conduites. Une fois complété, ce portrait précise notamment les besoins prioritaires des municipalités qui devront faire l'objet d'investissements au cours des prochaines années. Le MAMH prend en compte ces besoins prioritaires dans le cadre de ses programmes d'aide financière et des priorités d'investissements.

Le portrait indique que 18 % (IEG de D à 8 % et IEG de E à 10 %) des infrastructures d'eau (ponctuelles et

linéaires) et des chaussées au-dessus des conduites des municipalités du Québec sont en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) et qu'elles devront faire l'objet d'investissements importants afin de les rétablir en bon état (IEG de A, B ou C). De plus, une attention particulière doit être accordée aux infrastructures vieillissantes et susceptibles de défaillance modérée (IEG de C) afin d'éviter qu'elles ne deviennent en mauvais état. En effet, par rapport au PAGI 2024-2025, l'augmentation de 25 % à 56 % de la proportion des installations de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales dans un état satisfaisant (IEG de C) est attribuable à la mise à jour des données sur l'état des principales composantes de certains immeubles avec une valeur de remplacement significative considérés auparavant en bon état (IEG de B).

En plus des besoins pour la remise en bon état du parc d'infrastructures municipales, les municipalités doivent réaliser des travaux de mise aux normes de leurs infrastructures ponctuelles pour se conformer à la réglementation (*Règlement sur la qualité de l'eau potable* et *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*).

AUTRES BÂTIMENTS MUNICIPAUX

Le portrait des autres bâtiments municipaux, qui sera réalisé au cours des prochaines années, contribuera à soutenir la planification des investissements liés à ces infrastructures et à suivre l'effet de ces investissements sur l'évolution de leur état. À terme, ce portrait permettra aux municipalités d'être mieux outillées pour définir, ajuster ou bonifier leur stratégie d'investissement concernant ces infrastructures.

INFRASTRUCTURES RÉSILIENTES

Le portrait des infrastructures résilientes à faire au cours des prochaines années permettra également de soutenir la planification des investissements à l'égard de ces infrastructures et de suivre l'effet de ces investissements sur l'évolution de leur état. À terme, un tel portrait permettra également aux municipalités d'être mieux outillées pour élaborer, maintenir ou bonifier leur stratégie d'investissements pour ces infrastructures.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements¹ inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Municipalités						
2023-2024						
Réal	573,8	–	265,3	839,1	103,4	942,5
Prévu ²	368,9	–	185,5	554,4	51,8	606,2
Écart	204,9	–	79,8	284,7	51,6	336,3
2024-2025						
Probable	275,0	–	313,2	588,2	224,3	812,5
2025-2026						
Prévu	414,2	–	175,1	589,3	127,3	716,6

¹ Les investissements présentés concernent l'ensemble des infrastructures municipales subventionnées par le MAMH (infrastructures d'eau et autres bâtiments municipaux).

² Prévu au PQI 2023-2033.

Écarts entre les investissements prévus et réels

L'aide financière du MAMH ayant servi à soutenir les investissements en infrastructures municipales réalisés en 2023-2024 s'élève à 942,5 M\$, soit 336,3 M\$ de plus que l'aide financière prévue pour la période correspondante qui s'élevait à 606,2 M\$. Cet écart s'explique principalement par une constatation plus rapide que prévu d'investissements.

Investissements prévus et probables

Les investissements prévus au PQI par le MAMH se réalisent selon la planification des travaux des municipalités et leur capacité à réaliser ces travaux. N'étant ni propriétaire ni maître d'œuvre des projets d'infrastructures qu'il subventionne, le MAMH n'a pas de contrôle sur le rythme de réalisation des investissements par les municipalités, mais s'est doté d'outils permettant de connaître leurs capacités financières. Tout de même, les prévisions d'investissements du MAMH tiennent compte de ces facteurs et visent à être les plus probables possibles.

Pour l'année en cours, les investissements probables devraient totaliser 812,5 M\$ et ceux prévus pour l'année 2025-2026 sont estimés à 716,6 M\$. L'écart entre 2024-2025 et 2025-2026 s'explique principalement par la popularité du PRIMEAU 2023 en 2024-2025. Entre autres, les investissements du MAMH pour l'année en cours et ceux prévus pour 2025-2026 vont contribuer à la réalisation des projets suivants :

- Station d'épuration des eaux usées – Saint-Hyacinthe – Réfection (TB 728);
- Bassins de rétention des eaux usées (ouvrage Turcot) – Montréal – Construction (TB 648);
- Agrandissement et mise aux normes de l'hôtel de ville ainsi que du garage municipal – Saint-Augustin-de-Desmaures;
- Construction d'ateliers municipaux – Saint-Philippe;
- Réhabilitation des berges naturelles menacées par l'érosion accélérée dans les principaux parcs riverains de Montréal (TB 567);

- Ouvrage de réduction des débordements d'égouts unitaires – Donnacona – Réfection, construction et agrandissement (TB 1212);
- Bassin de rétention – Thetford Mines – Construction.

Évolution de l'état des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)		
	PAGI		Variation	PAGI		Variation
	2024-2025	2025-2026		2024-2025	2025-2026	
Immeubles						
Infrastructures d'eau ponctuelles						
Installations d'approvisionnement, de traitement et de distribution d'eau potable	7	7	0	5	4	(1)
Installations de collecte et de traitement des eaux usées et pluviales	10	8	(2)	1	1	0
Total – Immeubles	8	8	0	3	2	(1)
Ouvrages de génie civil						
Infrastructures d'eau linéaires						
Conduites d'eau potable	7	7	0	3	3	0
Conduites d'eaux usées	4	5	1	8	8	0
Conduites d'eaux pluviales	2	3	1	3	3	0
Chaussées au-dessus des conduites	15	15	0	21	23	2
Total – Ouvrages de génie civil	8	8	0	11	11	0
Total – Infrastructures	8	8	0	10	10	0

¹ Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Variation

L'évolution de l'état des infrastructures d'eau en mauvais (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) s'appuie sur les travaux et les données compilées par le CERIU dans le cadre de la mise à jour annuelle du PIEMQ. Les proportions des infrastructures en mauvais et en très mauvais état pour la période visée par le présent PAGI tiennent compte de la dégradation naturelle des infrastructures d'eau ainsi que de la mise à jour des données de plusieurs municipalités, notamment 5 des 10 plus grandes villes du Québec, en date du 10 décembre 2024.

Les indices d'état demeurent globalement stables pour l'ensemble du parc d'infrastructures des municipalités. La diminution de la proportion des installations d'eau ponctuelles en mauvais ou très mauvais état (IEG de D ou E) s'explique principalement par la réalisation de travaux pour les rétablir dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C). Toutefois, une augmentation de la proportion de conduites d'eaux usées et pluviales en mauvais état (IEG de D) et des chaussées au-dessus des conduites en très mauvais état (IEG de E) est observée. Ces augmentations s'expliquent principalement par de nouvelles données d'inspections qui ont permis de préciser l'évaluation de leur état.

ANNEXE 1

LES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE DU MAMH

Les programmes du MAMH proposent un soutien financier aux municipalités du Québec afin qu'elles puissent offrir et maintenir les services de base à leurs citoyens. Les investissements peuvent aussi contribuer à améliorer la qualité de vie des collectivités ainsi que leur environnement. Différents mécanismes formels et informels sont utilisés par le MAMH pour consulter le milieu municipal, ce qui permet d'évaluer si les programmes répondent aux besoins. Plusieurs programmes sont modulés pour tenir compte du fait que les municipalités de petite taille éprouvent souvent des difficultés à réaliser les investissements nécessaires à la mise aux normes et à la mise à niveau de leurs infrastructures de base ainsi que pour l'implantation et le prolongement de réseau, étant donné la complexité des projets, leur capacité financière limitée, les enjeux de ressources, leur faible population et la dispersion des infrastructures sur le territoire.

Les modalités des programmes sont encadrées par des règles et des normes approuvées par le Conseil du trésor. Ces normes et autres modalités administratives en vigueur encadrent l'aide financière octroyée par le MAMH. Les projets visant la conformité à la réglementation (*Règlement sur la qualité de l'eau potable* et *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*) ainsi que les problématiques touchant les questions de santé et de salubrité publiques sont une priorité pour le MAMH. L'aide financière attribuée visant à maintenir fonctionnels les bâtiments municipaux contribue à la qualité de vie des citoyens et accroît la sécurité des personnes et la protection des biens dans les milieux bâtis.

Les programmes suivants, gérés par le MAMH, soutiennent les municipalités à l'égard de leurs projets d'infrastructures.

Programmes du MAMH offrant uniquement un financement du Québec

Ces programmes évoluent selon les besoins des municipalités et des investissements autorisés au PQI :

- **PRIMEAU** : Ce programme vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de projets de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ainsi que des projets de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts;
- **PRIMEAU 2023** : Ce programme vise à soutenir les municipalités dans la réalisation de projets de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées ainsi que des projets de renouvellement de conduites d'aqueduc et d'égouts;
- **FIERH** : Ce programme favorise la construction de logements abordables en soutenant financièrement les municipalités dans la réalisation de travaux d'infrastructures municipales d'eau potable ou d'eaux usées;
- **RÉCIM** : Ce programme offre une aide aux municipalités afin qu'elles réalisent des travaux visant à résoudre des problématiques associées à l'état de leurs infrastructures. Les infrastructures visées par ce programme sont les bureaux administratifs (hôtels de ville, bureaux d'arrondissement), les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ainsi que les centres et les salles communautaires;
- **PRACIM** : Ce programme offre une aide aux municipalités afin qu'elles réalisent des travaux visant à résoudre des problématiques associées à l'état de leurs infrastructures. Les infrastructures visées par ce programme sont les bureaux administratifs (hôtels de ville, bureaux d'arrondissement), les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts, les abris à abrasifs ainsi que les centres et les salles communautaires. L'aide financière est modulée en fonction de la capacité des municipalités à assumer de nouvelles charges et de la taille des municipalités;
- **PRIMA et PRIMADA** : Ces programmes d'infrastructures permettent de soutenir financièrement les municipalités ayant adopté une politique des aînés et le plan d'action MADA pour la réalisation de petits travaux de construction, de réfection ou d'agrandissement d'infrastructures utilisées par les aînés;

- PRABAM : Ce programme offre aux municipalités de 5 000 habitants et moins un soutien financier pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux sur leurs bâtiments municipaux dans un contexte de relance économique. Les infrastructures visées par ce programme sont les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ainsi que les centres et les salles communautaires;
- PRAFI : Ce programme soutient les municipalités dans la réalisation d'aménagements résilients permettant de protéger la population et de réduire les dommages aux bâtiments causés par les inondations.

Par ailleurs, les projets financés par les programmes énumérés précédemment font l'objet d'examens ou de vérifications par le MAMH ou de vérifications externes. Ces vérifications visent à donner au MAMH l'assurance que les modalités des programmes ont été respectées par les municipalités.

Programmes du MAMH offrant un financement du Québec et du Canada

Ces programmes découlent d'ententes spécifiques entre les gouvernements du Québec et du Canada :

- TECQ 2024-2028 : Ce programme découle de l'entente du Fonds pour le développement des collectivités du Canada. Il permet aux municipalités de réaliser des travaux d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées, de voirie locale et d'autres types d'infrastructures. La TECQ permet le remboursement de la totalité des dépenses admissibles des projets. La phase de financement en cours est celle pour la période 2024-2028;
- NFCCQ volet Fonds des petites collectivités : Ce programme offre aux municipalités de moins de 100 000 habitants un soutien financier pour le maintien et la mise aux normes de leurs infrastructures d'eau de même que pour leurs infrastructures culturelles, touristiques, de loisirs et de sports ainsi que pour les aéroports locaux et régionaux;
- FIMEAU : Ce programme découle de la mise en œuvre du volet Infrastructures vertes de l'Entente bilatérale intégrée relative au programme d'infrastructure Investir dans le Canada. Il vise la réalisation de travaux de construction, de réfection, d'agrandissement ou d'ajout d'infrastructures municipales d'eau potable et d'eaux usées.

Pour les programmes Canada-Québec, le MAMH assure la gestion d'ententes intervenues avec le gouvernement du Canada.

Par ailleurs, les projets financés par ces programmes font l'objet d'examens ou de vérifications par le MAMH ou de vérifications externes. Ces vérifications visent à donner au MAMH l'assurance que les modalités des programmes ont été respectées par les municipalités.

Autres initiatives offrant un financement du Québec et du Canada

FAAC : Programme fédéral dont la gestion, pour les projets municipaux retenus, a été déléguée au MAMH. Le gouvernement du Québec a prévu des sommes au PQI entre autres pour contribuer financièrement aux projets découlant des inondations de 2017 et de 2019. Le FAAC vise des projets permettant aux municipalités d'atténuer les conséquences liées aux catastrophes naturelles par des mesures d'adaptation. Le financement des gouvernements nécessite des autorisations par décrets.

Programmes fermés

Les programmes RÉCIM, PRIMADA, PRABAM, NFCCQ, PRIMEAU, TECQ 2019-2024 et FIMEAU sont fermés aux nouvelles demandes de subvention, mais les projets ayant déjà fait l'objet d'une confirmation d'aide financière se poursuivent.

ANNEXE 2

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE – INFRASTRUCTURES D'EAU

Depuis 2014, le CERIU recueille auprès des municipalités du Québec des données qui lui ont permis de structurer et de consolider des connaissances relatives au parc d'infrastructures municipales d'eau. Le projet du CERIU est réalisé en collaboration avec les principaux acteurs du monde municipal.

Au Québec, on estime qu'environ 938 municipalités sont desservies par un réseau d'eau. L'inventaire 2024 du parc d'infrastructures linéaires est établi à partir des données de 896 municipalités, représentant 98 % de la population totale desservie et 96 % des municipalités du Québec possédant des infrastructures linéaires d'eau. L'inventaire des installations d'eau est aussi établi à partir des données de 896 municipalités participantes considérant que celles-ci sont représentatives de l'ensemble du parc d'infrastructures d'eau.

La collecte et le traitement des données se poursuivront au cours des prochaines années afin de tenir à jour un portrait complet et représentatif de l'état des infrastructures municipales d'eau au Québec, et ce, en adéquation avec les lignes directrices gouvernementales.

Méthodologie

Étant donné que le MAMH n'est pas propriétaire du parc d'infrastructures d'eau, l'inventaire et l'évaluation de l'état se basent sur les données disponibles et sur celles fournies par les municipalités. À cet égard, en l'absence d'inspections ou de diagnostics précis, les données manquantes ont été estimées selon l'information la plus probante accessible, y compris le nombre de bris et la durée de vie restante de l'infrastructure. Cette méthodologie permet d'établir, dans le cadre du PAGI, un indice d'état représentatif de la réalité, de soutenir une planification des investissements et de tenir un suivi de l'effet des investissements sur l'évolution de l'état des infrastructures.

Collecte des données

Le CERIU collige la majorité des données sur les ouvrages de génie civil à partir des plans d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées au-dessus des conduites qui ont pour but de déterminer les travaux prioritaires à réaliser par les municipalités. Pour les installations d'eau (infrastructures ponctuelles), le CERIU obtient des données par l'entremise d'un formulaire ciblé rempli par les municipalités participantes. Il est à noter que l'ensemble des données (état, valeur de remplacement, etc.) ont été fournies par les municipalités au mieux de leur connaissance et la qualité de celles-ci s'améliorera dans les années à venir. Le CERIU procède ensuite à la validation des informations obtenues, à la standardisation de la nomenclature ainsi qu'à l'estimation de certaines données manquantes.

Évaluation de l'état des infrastructures d'eau

L'évaluation par le CERIU de l'état physique des ouvrages de génie civil a été réalisée à l'aide d'une modélisation de l'ensemble du réseau basée, d'une part, sur des données résultant des inspections et des analyses détaillées et, d'autre part, pour certains segments du réseau n'ayant pas été inspectés ou ne possédant pas de registres de bris ou d'inspections, sur leur durée de vie restante théorique. Dans ce cas précis, l'évaluation reflète plutôt un état théorique à l'égard d'un risque de défaillance associé à l'âge.

Pour les infrastructures ponctuelles, telles que les usines de traitement et les stations de pompage, l'évaluation est établie à partir d'un formulaire détaillé rempli par les municipalités. À travers ce formulaire, les répondants municipaux sont invités à évaluer l'état des principales composantes de leurs installations d'eau sur une échelle de 1 (très bon) à 5 (très mauvais). Cette évaluation représente donc l'opinion des répondants municipaux sur l'état global des composantes de ces installations plutôt qu'un état physique basé sur une liste de travaux découlant d'une inspection.

Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés selon la valeur de remplacement.

Compte tenu que les indices d'état présentés ne reflètent que l'état global des composantes, ils ne prennent pas en compte les modifications ou les améliorations exigées pour répondre à de nouvelles exigences découlant du *Règlement sur la qualité de l'eau potable* ou du *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées*.

Inspection et mise à jour des données

La constitution d'un portrait exhaustif des infrastructures en eau des municipalités du Québec est un projet d'envergure devant s'échelonner sur plusieurs années et qui est actualisé en continu. Ce projet nécessite la collaboration des municipalités, notamment en ce qui a trait à la collecte de données pour assurer un portrait fiable de ces infrastructures dans le temps.

La continuité du projet implique une mise à jour des données. Les municipalités sont donc invitées à transmettre annuellement une version révisée de leur plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées ainsi qu'une nouvelle version de leur formulaire sur les immobilisations ponctuelles. Ces mises à jour sont transmises, notamment, à la suite de l'inspection de leurs infrastructures ou après la réalisation de travaux.

De plus, le CERIU intègre annuellement certains travaux subventionnés par le MAMH à son rapport, au fur et à mesure que les municipalités transmettent les redditions de comptes y étant associées. À cet égard, le CERIU a intégré, à son bilan de 2024, les travaux de renouvellement de conduites effectués par 378 municipalités, entre 2014 et 2023, dans le cadre des programmes de subvention FIMEAU volet 1, TECQ 2019-2024, FEPTU volet 1, PRIMEAU volet 2, PIQM sous-volet 1.5, NFCCQ-FPC volet 1 ainsi que des données à jour provenant de 78 municipalités, dont 5 villes de plus de 100 000 habitants.

Pour l'ensemble des municipalités mentionnées au bilan de 2024 du CERIU sur le PIEMQ, l'état des infrastructures linéaires a été évalué entre 2014 et 2023. Le portrait continuera de s'améliorer au fur et à mesure que les municipalités auront soumis une mise à jour de leurs plans d'intervention faisant état de plus d'inspections de leurs réseaux et des travaux réalisés sur ces derniers. En parallèle, la mise à jour annuelle des données des grandes villes, représentant plus de 50 % de la valeur des actifs, se poursuivra et permettra d'obtenir un portrait actualisé des infrastructures. Quant aux infrastructures ponctuelles, elles continueront d'être réévaluées annuellement grâce aux différents formulaires plus précis élaborés à cet effet.

Les PAGI des années subséquentes devraient permettre d'en arriver à une meilleure description de l'évolution de l'état de chacune des catégories d'infrastructures puisque la banque de données sera alimentée et mise à jour et que la connaissance de l'état des infrastructures sera bonifiée.

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

VISION

La SHQ a pour vision d'être reconnue comme la référence en habitation au Québec par son expertise et ses services aux citoyens. Les valeurs qui guident la SHQ dans toutes ses activités et qui soutiennent sa prestation de services aux citoyens sont :

- La qualité du service;
- L'innovation;
- La cohérence;
- La collaboration.

ORIENTATION

Pour mener à bien sa mission de répondre aux besoins en habitation des citoyens du Québec par une approche intégrée et durable, la SHQ s'est fixé l'orientation suivante dans son Plan stratégique 2021-2026 à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité :

- Innover dans l'approche d'affaires afin d'assurer une meilleure prestation de services aux citoyens.

RESPONSABILITÉS

La SHQ, qui relève de la ministre responsable de l'Habitation, agit comme principal organisme gouvernemental responsable en habitation au Québec. Selon sa loi constitutive, la SHQ a notamment la responsabilité :

- De mettre à la disposition des citoyens du Québec des logements à loyer modique;
- De faciliter aux citoyens du Québec l'accèsion à la propriété;
- De promouvoir l'amélioration de l'habitat;
- D'informer la ministre des besoins, des priorités et des objectifs à atteindre dans tous les secteurs de l'habitation.

La SHQ élabore et met en œuvre différents programmes pour soutenir des organismes comme des offices d'habitation, des coopératives ou des OSBL d'habitation. La SHQ favorise une approche par laquelle elle accorde beaucoup d'autonomie aux organismes dans un cadre de gestion axé sur les résultats et la mitigation des risques. Cette approche lui confère principalement un rôle d'encadrement, de soutien et de contrôle de la qualité.

Plus particulièrement, la SHQ administre le PSBL, qui vise à soutenir les ménages à faible revenu sélectionnés en fonction de leurs conditions socioéconomiques, et le PRHLM, qui vise à assurer la pérennité d'une offre de HLM de qualité, saine, sécuritaire et qui répond à leur besoin. Dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes, la SHQ s'assure du maintien en bon état du parc de logements sociaux québécois. Ainsi, pour assurer la qualité et la pérennité de l'ensemble du parc de HLM, la SHQ ne fait pas de distinction entre les ensembles immobiliers dont elle est propriétaire et ceux qui sont la propriété d'organismes subventionnés.

Le PSBL comporte quatre volets :

- **HLM public régulier :**
Immeubles qui sont la propriété soit de la SHQ, soit d'organismes subventionnés par la SHQ (office d'habitation);
- **HLM public – Inuit :**
Immeubles qui sont la propriété de la SHQ ou de l'Office municipal d'habitation du Nunavik et gérés par ce dernier. À ces immeubles s'ajoutent deux centres de santé (Inuulitsivik et Tulattavik);
- **HLM privé – Autochtones hors réserve :**
Immeubles qui sont la propriété d'Habitat Métis du Nord, à l'exception de trois immeubles qui appartiennent à la SHQ et qui sont gérés par la Corporation Waskahegen;
- **HLM privé régulier :**
Immeubles de propriété privée gérés par des coopératives ou des OSBL d'habitation.

Le PRHLM comporte trois volets :

- **Volet 1 :** Soutien à des travaux de rénovation;
- **Volet 2 :** Soutien à des travaux de reconstruction d'ensembles immobiliers vétustes;
- **Volet 3 :** Soutien à des travaux de rénovation ou de reconstruction à la suite d'un sinistre.

Par ailleurs, la SHQ subventionne la construction de logements dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et du PHAQ. Ces immeubles ne sont pas inclus au PAGI puisque, selon les normes de ces programmes, la SHQ n'est pas responsable de leur maintien d'actifs.

Par le biais du programme AccèsLogis Québec, des aides financières accordées par la SHQ permettent à des organismes d'habitation (offices d'habitation, coopératives ou OSBL d'habitation) ainsi qu'à des sociétés acheteuses sans but lucratif de créer et d'offrir en location des logements de qualité et abordables.

Le PHAQ appuie financièrement des projets de logements locatifs abordables destinés à des ménages à revenu faible ou modeste ainsi qu'à des personnes ayant des besoins particuliers en habitation.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'immeubles appartenant à la SHQ, qui représente un total de 45 261 logements à loyer modique, est composé de 3 754 immeubles, soit :

- 2 445 pour le volet HLM public régulier;
- 1 306 pour le volet HLM public – Inuit;
- 3 pour le volet HLM privé – Autochtones hors réserve.

LES ORGANISMES SUBVENTIONNÉS PAR LA SHQ

RESPONSABILITÉS

Puisqu'ils sont propriétaires de leurs immeubles, les organismes subventionnés par la SHQ sont responsables de la construction, de l'entretien, du maintien d'actifs, de l'exploitation et du financement de ceux-ci, y compris du respect des réglementations afférentes.

Il revient aux organismes subventionnés par la SHQ d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures dans le bilan de santé de l'immeuble, de définir les besoins et d'exercer une gestion d'actifs adéquate pour assurer la qualité et la pérennité des HLM sous leur responsabilité.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ, qui représente un total de 27 851 logements à loyer modique, est composé de 3 893 immeubles, soit :

- 1 989 appartenant à des offices d'habitation pour le volet HLM public régulier;
- 857 appartenant à l'Office municipal d'habitation du Nunavik pour le volet HLM public – Inuit;
- 1 047 appartenant à des coopératives, à des OSBL d'habitation ou à des offices d'habitation, dont :
 - 397 pour le volet HLM privé régulier;
 - 650 pour le volet HLM privé – Autochtones hors réserve.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen ² (ans)	Quantité d'immeubles			Quantité de logements		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2024-2025	2025-2026		2024-2025	2025-2026	
Immeubles appartenant à la SHQ							
Volet HLM public régulier	41	2 445	2 445	0	43 482	43 482	0
Volet HLM public – Inuit	36	1 306	1 306	0	1 776	1 776	0
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	35	3	3	0	3	3	0
Total – Immeubles	41	3 754	3 754	0	45 261	45 261	0
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ							
Volet HLM public régulier	51	1 989	1 989	0	19 115	19 115	0
Volet HLM public – Inuit	11	841	857	16	1 840	1 884	44
Volet HLM privé régulier	34	397	397	0	4 977	4 977	0
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	34	650	650	0	1 875	1 875	0
Total – Immeubles	44	3 877	3 893	16	27 807	27 851	44

¹ Données au 1^{er} septembre 2024 (PAGI 2025-2026) et au 1^{er} septembre 2023 (PAGI 2024-2025).

² L'âge moyen est pondéré en proportion du nombre de logements.

Variation à l'inventaire

Par rapport à la période précédente, le parc des immeubles appartenant à la SHQ est resté constant.

Par rapport à la période précédente, le parc des immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ a augmenté de 16 immeubles, pour un nouveau total de 3 893. Cette variation s'explique par la construction de 16 immeubles, pour un total de 44 logements, du volet HLM public – Inuit dans les villages de Puvirnituq, de Salluit et d'Umiujaq.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs ³ (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles appartenant à la SHQ									
Volet HLM public régulier	23	22	23	68	22	10	109,3	379,9	489,2
Volet HLM public – Inuit	50	15	16	81	19	0	32,2	10,4	42,6
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	58	42	0	100	0	0	-	-	-
Total – Immeubles	30	20	21	71	21	8	141,5	390,3	531,8
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ									
Volet HLM public régulier	30	21	13	64	18	18			
Volet HLM public – Inuit	65	13	14	92	7	1			
Volet HLM privé régulier	36	33	11	80	14	6		s. o.	
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	59	29	10	98	1	1			
Total – Immeubles	42	21	13	76	13	11			

¹ Données du 1^{er} septembre 2024.

² Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des immeubles inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de tous les immeubles.

³ Le DMA des infrastructures inspectées (soit un taux d'inspection de 97,0 %) a été extrapolé à l'ensemble du parc en proportion du nombre de logements totaux de ce parc.

OBJECTIFS

Les interventions de la SHQ visent à assurer la performance des organismes dans la mise en œuvre des programmes de la SHQ et des conditions assurant la qualité et la pérennité du parc immobilier. Les investissements de la SHQ visent à atteindre les objectifs suivants.

Objectifs

Objectif	Valeur de référence	Résultat				Cible
	PAGI de référence	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI cible
Atteindre une proportion de 74 % du parc immobilier HLM public en bon état selon l'IEG (IEG de A, B ou C)¹	67 %					74 %
	PAGI 2022-2023	67 %	63 %	62 %	72 %	PAGI 2026-2027
Atteindre un DMA 436,6 M\$ pour les immeubles appartenant à la SHQ	745,6 M\$					436,6 M\$
	PAGI 2024-2025	s. o.	s. o.	745,6 M\$	531,8 M\$	PAGI 2026-2027

¹ La cible de cet objectif est pondérée en fonction de la valeur de remplacement.

État de situation

Pour le premier objectif, tous les immeubles des volets HLM public régulier et HLM public – Inuit sont considérés, soit les immeubles appartenant à la SHQ et ceux appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ. Pour des fins de suivi, le tableau suivant présente un sommaire de l'état de ces immeubles.

État des immeubles du parc immobilier HLM public¹

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)					
	A	B	C	ABC	D	E
Volet HLM public régulier	25	21	20	66	21	13
Volet HLM public – Inuit	55	15	15	85	14	1
Total – Immeubles	34	19	19	72	19	9

¹ Données du 1^{er} septembre 2024.

² Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des immeubles inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de tous les immeubles.

Les résultats constatés au cours de la période montrent une amélioration de 5 %, passant de 67 % à 72 %, de la proportion du parc immobilier HLM public en bon état par rapport au PAGI de référence, soit le PAGI 2022-2023.

Pour le deuxième objectif, le DMA des immeubles appartenant à la SHQ a diminué de 213,8 M\$, passant de 745,6 M\$ au PAGI 2024-2025 à 531,8 M\$ au PAGI 2025-2026. En tenant compte de la capacité de réalisation de la SHQ dans la prochaine année, plusieurs projets ciblant la résorption du DMA des immeubles seront complétés et devraient permettre d'atteindre la cible de 436,6 M\$ de DMA.

Ces résultats sont principalement attribuables à la mise en œuvre du PRHLM qui a permis des investissements graduels supplémentaires importants depuis 2023-2024.

En 2024-2025, les investissements combinés du PRHLM et du PSBL ont atteint des niveaux inégalés en maintien d'actifs et en résorption du DMA dans le parc de HLM depuis la fin de la construction de ces immeubles dans les années 1990.

De plus, la SHQ demande aux organismes d'habitation de prioriser les travaux touchant les immeubles en mauvais état et en très mauvais état.

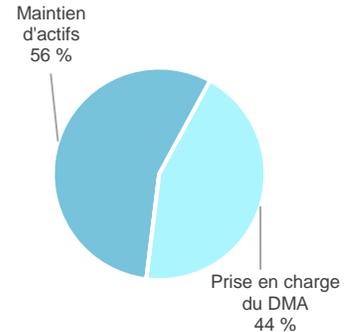
LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC

Investissements en maintien du parc au PQI 2025-2035

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Logements sociaux et communautaires appartenant à la SHQ	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	585,5	56
Prise en charge du DMA	467,3	44
Remplacement	–	–
Total	1 052,8	100

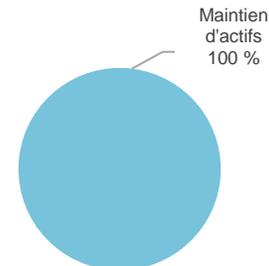


Prise en charge du déficit de maintien d'actifs¹



¹ En considérant les contributions fédérales et municipales de 64,5 M\$, des investissements totaux de 532 M\$ permettront à la SHQ de prendre en charge 100% de son DMA.

	Logements sociaux et communautaires subventionnés par la SHQ	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 117,6	100
Remplacement	–	–
Total	1 117,6	100



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie d'investissement pour le maintien du parc des immeubles appartenant à la SHQ ainsi que de ceux des organismes qu'elle subventionne s'appuie sur une connaissance de l'état de ses infrastructures et des besoins d'investissements afin d'assurer la santé et la sécurité des occupants et la pérennité des immeubles. Ainsi, la SHQ privilégie les interventions prioritaires identifiées aux bilans de santé des immeubles, notamment celles qui permettent de corriger les problèmes pouvant affecter la santé ou la sécurité des occupants ainsi que celles associées aux problèmes d'intégrité structurale de l'immeuble. Parallèlement, la SHQ mise sur la réalisation de travaux préventifs dans le but de prolonger la durée de vie des infrastructures en bon état.

Afin de répondre adéquatement aux besoins du parc de HLM, la SHQ procède à une répartition optimale du budget total prévu en tenant compte, notamment, des priorités identifiées aux bilans de santé des immeubles. Ainsi, la SHQ alloue une enveloppe minimale aux organismes afin d'assurer le maintien d'actifs

de leurs immeubles. À cette enveloppe, et en fonction de l'état des immeubles, des investissements supplémentaires sont alloués en considérant les besoins de maintien d'actifs identifiés lors des inspections et répertoriés dans les bilans de santé.

Par ailleurs, la SHQ réserve une part de l'enveloppe disponible pour des projets spéciaux. Le budget consacré aux projets spéciaux est le principal moyen pour prendre en charge les DMA les plus importants du parc de HLM. Les demandes de projets spéciaux présentées sont analysées, priorisées et autorisées par la SHQ. Le budget prévu en 2025-2026 pour les projets spéciaux représente près de 100 % du PRHLM et 50 % du programme RAM.

Enfin, les investissements de la SHQ prévus au PQI 2025-2035 visent à prendre en charge l'entièreté du DMA de 531,8 M\$ actuellement répertorié. À cet effet, il est à noter que les contributions financières du gouvernement fédéral et des municipalités de 64,5 M\$ s'ajouteront à la contribution du gouvernement du Québec de 467,3 M\$.

Projets spéciaux

Un projet spécial est un projet de rénovation de 35 k\$ ou plus par logement touché, ou qui exigerait de prélever une part trop importante de l'enveloppe budgétaire annuelle allouée à l'organisme pour le maintien d'actifs. Les travaux effectués dans le cadre d'un projet spécial doivent répondre à au moins une des conditions suivantes :

- Être urgents en considération des conséquences sur la santé et la sécurité des occupants et ne pas pouvoir être reportés en tout ou en partie à une date ultérieure;
- Être urgents en considération de l'intégrité de l'immeuble et ne pas pouvoir être reportés en tout ou en partie à une date ultérieure;
- Concerner une remise en état d'ensembles immobiliers qui présentent un IEG de D ou E;
- Regrouper des interventions qui touchent plusieurs composants d'un immeuble et qui doivent être réalisées en même temps;
- Découler de besoins précis qui impliquent des travaux nécessaires en matière de modernisation, d'amélioration ou d'une mise aux normes obligatoire.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par organisme et par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc ¹	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Société d'habitation du Québec						
2023-2024						
Réal	74,0	37,8	–	111,8	–	111,8
Prévu ²	155,0	59,1	11,0	225,1	–	225,1
Écart	(81,0)	(21,3)	(11,0)	(113,3)	–	(113,3)
2024-2025						
Probable	82,2	77,0	–	159,2	–	159,2
2025-2026						
Prévu	53,4	36,0	–	89,4	–	89,4
Organismes subventionnés par la SHQ						
2023-2024						
Réal	71,6	–	–	71,6	–	71,6
Prévu ²	65,2	–	–	65,2	–	65,2
Écart	6,4	–	–	6,4	–	6,4
2024-2025						
Probable	89,3	–	–	89,3	–	89,3
2025-2026						
Prévu	72,9	–	–	72,9	–	72,9

¹ Les investissements faits dans le cadre du programme AccèsLogis Québec et du PHAQ ainsi que pour certains projets relatifs à la construction de logements privés (réalisation de logements sociaux en Jamésie et installation de 20 logements modulaires répondant au milieu de la santé) ne sont pas considérés dans le PAGI, car dans ces cas, la SHQ n'est pas responsable du maintien d'actifs de ces infrastructures.

² Prévu au PQI 2023-2033.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

La réalisation et le suivi des projets d'infrastructure relèvent de la responsabilité des organismes d'habitation (offices d'habitation, coopératives ou OSBL d'habitation). Toutefois, la SHQ impose la méthodologie d'inspection des immeubles, assure le suivi de la réalisation des bilans de santé et effectue le contrôle de la qualité des bilans de santé pour s'assurer qu'ils sont complets et représentatifs de l'état et des besoins des immeubles. De plus, la SHQ peut accompagner les organismes afin de les soutenir dans la réalisation de leurs projets d'interventions à réaliser.

La Société d'habitation du Québec

Les investissements réalisés en 2023-2024 par la SHQ pour les immeubles lui appartenant totalisent 111,8 M\$, soit 113,3 M\$ de moins que ceux prévus initialement. Cet écart est attribuable à la réalisation moins rapide qu'anticipée de projets.

Les investissements probables en 2024-2025 et prévus en 2025-2026 pour le maintien du parc totalisent respectivement 159,2 M\$ et 89,4 M\$. Ces investissements permettront notamment la réalisation des travaux suivants :

- Décontamination fongique d'un immeuble de 77 logements à Montréal. Les travaux consistent en la décontamination des logements et des aires communes, ainsi qu'en la remise à neuf des composantes intérieures et de l'enveloppe de l'immeuble;
- Rénovation principalement intérieure de deux immeubles à Longueuil. À l'intérieur, les cuisines et les salles de bain des 84 logements seront rénovées. Dans les aires communes, les planchers, les murs, l'éclairage et les indicateurs de sortie seront remplacés. À l'extérieur, les dalles de béton des balcons seront traitées pour en prolonger la durée de vie et les garde-corps seront remplacés. En plomberie, la partie intérieure des entrées d'eau et des sorties d'égouts sera remplacée;
- Réfection de l'enveloppe et de la toiture d'un immeuble de 30 logements à Saint-Félicien. Les travaux de toiture consistent à remplacer des sorties mécaniques, de la trappe d'accès ainsi qu'à améliorer l'isolation dans les combles. Les travaux d'enveloppe consistent à remplacer le parement métallique, incluant les luminaires, les prises de courant extérieures et les abris d'entrées;
- Mise aux normes des séparations coupe-feu entre les aires communes et les logements et entre les logements entre eux d'un immeuble de 20 logements à Québec. À l'occasion de la mise aux normes, les logements et les buanderies communes seront modernisés;
- Réfection des intérieurs de 20 logements : salles de bains, cuisines et certaines composantes communes de l'immeuble.

Les organismes subventionnés par la SHQ

Les investissements probables en 2024-2025 et prévus en 2025-2026, qui totalisent respectivement 89,3 M\$ et 72,9 M\$, seront alloués en totalité au maintien du parc. Ces investissements permettront notamment la réalisation des travaux suivants :

- Rénovation et mise aux normes des composants majeurs d'un immeuble à Gatineau. Les travaux en mécanique incluent la mise à niveau du système d'alarme incendie, la mise aux normes des séparations coupe-feu et la modernisation de l'ascenseur. Les travaux intérieurs consistent en la rénovation des 30 logements et des aires communes. Les travaux extérieurs sont principalement la réparation de la fondation, la construction d'une remise pour quadriporteurs et le resurfaçage du stationnement;
- Remise en état et amélioration de l'efficacité énergétique de sept maisons en rangée en Gaspésie. Les travaux consistent à réparer ponctuellement les fondations et à les étancher, à remplacer la toiture et isoler les combles, à remplacer les fenêtres ainsi qu'à effectuer divers travaux intérieurs;
- Construction de 2 immeubles de 20 logements en remplacement d'un immeuble de 10 logements en Montérégie;
- Réfection de l'enveloppe extérieure et amélioration de l'isolation sur divers immeubles;
- Modernisation de logements.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Varia- tion	PAGI		Varia- tion	PAGI 2024-2025	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI 2025-2026
	2024- 2025	2025- 2026		2024- 2025	2025- 2026						
Immeubles appartenant à la SHQ											
Volet HLM public régulier	27	22	(5)	18	10	(8)	686,0	32,4	114,3	(343,5)	489,2
Volet HLM public – Inuit	24	19	(5)	1	0	(1)	59,6	3,4	8,5	(28,9)	42,6
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	0	0	0	0	0	0	–	s. o.	s. o.	s. o.	–
Total – Immeubles	26	21	(5)	14	8	(6)	745,6	35,8	122,8	(372,4)	531,8
Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ											
Volet HLM public régulier	17	18	1	27	18	(9)					
Volet HLM public – Inuit	7	7	0	1	1	0					
Volet HLM privé régulier	16	14	(2)	5	6	1		s. o.			
Volet HLM privé – Autochtones hors réserve	1	1	0	0	1	1					
Total – Immeubles	14	13	(1)	17	11	(6)					

¹ Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des immeubles inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de tous les immeubles.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état

Immeubles appartenant à la SHQ

Globalement, les proportions des immeubles en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) ont diminué respectivement de 5 % et de 6 % au PAGI 2025-2026 par rapport à celles présentées au PAGI 2024-2025. Cette amélioration résulte de la priorité accordée aux travaux permettant la résorption du DMA des immeubles en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E), tout en maintenant un niveau suffisant d'investissement en maintien d'actifs sur les immeubles dans un état satisfaisant (IEG de C) afin d'éviter qu'ils deviennent en mauvais état.

Malgré cette amélioration globale, la proportion des immeubles en très mauvais état (IEG de E) du volet HLM public – Inuit est restée stable. La pénurie de main-d'œuvre au Nunavik limite le rythme de réalisation des travaux dans le parc de HLM au nord du Québec.

Immeubles appartenant aux organismes subventionnés par la SHQ

Globalement, la proportion des immeubles en mauvais état (IEG de D) est restée stable alors que celle des immeubles en très mauvais état (IEG de E) a diminué de 6 % par rapport aux proportions présentées au PAGI 2024-2025. Les travaux permettant la résorption du DMA ont été priorisés sur les immeubles en très mauvais état (IEG de E), tout en maintenant un niveau suffisant d'investissement en maintien d'actifs sur les immeubles dans un état satisfaisant (IEG de C) afin d'éviter qu'ils deviennent en mauvais état.

Malgré cette amélioration globale, la proportion des immeubles en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) du volet HLM public – Inuit est restée stable. La pénurie de main-d'œuvre au Nunavik limite le rythme de réalisation des travaux dans le parc de HLM au nord du Québec.

Évolution du DMA

Dans l'ensemble, le DMA a diminué de 213,8 M\$, passant de 745,6 M\$ à 531,8 M\$, au cours de la dernière année. Plus particulièrement, on observe les éléments suivants :

- La dégradation naturelle causée essentiellement par le vieillissement des composantes principales des immeubles en mauvais et en très mauvais état a été limitée à 35,8 M\$ par la réalisation de travaux de réfection ou de mise aux normes obligatoire;
- L'ajout de 122,8 M\$ provenant de nouveaux constats répertoriés lors de l'inspection des immeubles du volet HLM public. Ces nouveaux constats révèlent des besoins de réfection de revêtements extérieurs, de remplacement de portes et fenêtres, de mise à niveau des systèmes mécaniques, électriques et de ventilation, ainsi que de réfection de cuisines et de salles de bain;
- La résorption importante de 372,4 M\$ du DMA par la réalisation de travaux de réfection de toitures, de remplacement de fenêtres et de remise à neuf des systèmes mécaniques, électriques et de ventilation sur des immeubles en mauvais état (IEG de D) ou en très mauvais état (IEG de E). Ces travaux s'inscrivent dans une stratégie d'allocation des investissements qui cible les immeubles dont les besoins sont les plus urgents et dont le DMA est important.

La forte résorption du DMA s'explique principalement par la mise en œuvre du PRHLM qui a permis des investissements graduels supplémentaires importants depuis 2023-2024. En effet, depuis le printemps 2023, ce programme permet d'utiliser les sommes issues de l'Entente Canada-Québec sur le logement, et ce, de manière croissante jusqu'en mars 2028.

Ces investissements ont eu des effets particulièrement importants sur la résorption du DMA, d'une part parce que la SHQ demande aux organismes d'habitation de prioriser les travaux touchant les immeubles en mauvais et en très mauvais état et, d'autre part, parce que le PRHLM est pour l'instant limité au financement des projets spéciaux, lesquels priorisent la résorption de besoins répertoriés au PAGI. La mise en œuvre du programme devrait continuer d'évoluer dans les prochaines années afin de permettre de financer davantage de projets en maintien d'actifs.

En parallèle, les conditions de marché, telles que la pénurie de main-d'œuvre chez les entrepreneurs, les professionnels et au sein des organismes mandatés par la SHQ, se résorbent graduellement, permettant de mettre en œuvre les travaux à la hauteur des budgets disponibles.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Inspection et mise à jour des données

La SHQ prévoit une inspection quinquennale de tous les immeubles. À cet égard, le quatrième cycle d'inspection du parc de HLM a commencé le 1^{er} janvier 2021. Le taux d'inspection des immeubles du présent PAGI est de 97,0 % (7 416 immeubles sur 7 647). Quant aux 231 immeubles non inspectés, 74 immeubles ont été construits depuis moins de cinq ans et sont considérés en très bon état (IEG de A).

Méthodologie

L'inventaire et l'inspection des immeubles sont réalisés lors de la production des bilans de santé des immeubles. Chaque bilan de santé est produit à la suite d'une inspection de chacun des composants des immeubles et des logements. Cette méthodologie uniforme et structurée permet de recueillir un ensemble d'informations techniques sur les composants qui pourraient affecter la santé et la sécurité des personnes, l'intégrité des immeubles, le fonctionnement du composant ou la disponibilité d'un service. Il est à noter que des travaux sont en cours afin d'améliorer, en collaboration avec les organismes, le processus d'inspection des bâtiments ainsi que l'évaluation du coût des besoins de travaux répertoriés et la valeur de remplacement des immeubles.

De plus, l'état des immeubles peut évoluer entre les inspections à la suite de la mise à jour ou de l'ajout de déficiences nécessitant éventuellement la réalisation de travaux. Les processus d'inspection de la SHQ sont les mêmes pour ses immeubles que pour ceux appartenant aux organismes qu'elle subventionne.

Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés selon la valeur actuelle de remplacement.

Le DMA des infrastructures inspectées est extrapolé à l'ensemble du parc en proportion du nombre total de logements de ce parc.

CONSEIL DU TRÉSOR ET ADMINISTRATION GOUVERNEMENTALE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

VISION

La SQI veut être le partenaire de référence pour des solutions immobilières publiques durables au bénéfice des collectivités. Pour y parvenir, la SQI s'est fixé les objectifs suivants :

- Consolider ses acquis et ses expertises;
- Accroître la collaboration avec les clients et la collectivité;
- Maintenir du leadership en développement durable.

ORIENTATION

La SQI a pour mission, d'une part, de soutenir les organismes publics dans la gestion de leurs projets d'infrastructure publique et, d'autre part, de développer, de maintenir et de gérer un parc immobilier qui répond à leurs besoins, principalement en mettant à leur disposition des immeubles et en leur fournissant des services de construction, d'exploitation et de gestion immobilière. Pour mener à bien sa mission, la SQI a établi, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Prioriser les investissements en maintien et en bonification du parc qui assurent la continuité des affaires, par une transition vers des modes de conception, de réalisation et d'exploitation qui considèrent le cycle de vie complet des infrastructures et les objectifs en matière de développement durable.

RESPONSABILITÉS

La SQI doit maintenir le parc immobilier du gouvernement du Québec sous sa responsabilité dans un état de santé satisfaisant, tout en développant le parc de manière à combler les besoins en espaces des clients, et ce, en optimisant les ressources humaines, matérielles et financières à sa disposition.

La SQI s'est dotée d'une structure renouvelée de gouvernance du parc immobilier qui assume un rôle stratégique visant à optimiser les espaces et à maintenir en bon état ses édifices en propriété. À cet égard, un plan d'optimisation des espaces a été mis en œuvre pour réduire de façon importante les engagements financiers de l'État en mettant fin à plusieurs baux. En plus de générer des économies importantes, ce projet d'envergure vise à accroître la performance de l'administration publique québécoise en aménageant des lieux de travail plus efficaces, adaptés au modèle de travail hybride, modernes et accessibles pour les MO, en tirant profit des bénéfices offerts par les technologies de l'information.

Dans son cadre de gestion des infrastructures publiques, la SQI a établi les conditions, les modalités et les lignes directrices relatives à la planification et à la gestion de ses investissements. Cet encadrement vise à prioriser le maintien des actifs pour améliorer l'état du parc immobilier dont la SQI est propriétaire.

En bref, la SQI place la sécurité, le bien-être et la continuité des opérations de l'occupant au centre de ses décisions, en créant des milieux de travail sains, en utilisant les technologies de pointe et en respectant la capacité de payer des contribuables.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc immobilier de la SQI se compose de 381 immeubles et ouvrages de génie civil en propriété, totalisant une superficie d'environ 2,2 millions de mètres carrés. Il comprend des immeubles de bureaux destinés à l'administration gouvernementale, des centres de transport, des palais de justice, des établissements de détention, des postes de la Sûreté du Québec et d'autres immeubles spécialisés, notamment des conservatoires de musique et d'art dramatique, des laboratoires, des entrepôts ainsi que des stationnements souterrains et des tunnels.

Inventaire des infrastructures^{1,2}**Par type et par catégorie d'infrastructure**

	Âge moyen ³ (ans)	Quantité			Dimension ⁴ (m ²)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2024-2025	2025-2026		2024-2025	2025-2026	
Immeubles							
Immeubles de bureaux	39	66	66	0	565 119	533 155	(31 964)
Centres de transport	37	90	90	0	203 413	201 735	(1 678)
Palais de justice	42	42	43	1	432 238	433 102	864
Établissements de détention	30	14	15	1	208 013	245 620	37 607
Postes de la Sûreté du Québec	29	78	80	2	182 612	181 971	(641)
Autres immeubles spécialisés	37	62	62	0	207 826	207 826	0
Immeubles non locatifs et excédentaires	66	5	5	0	6 232	6 232	0
Immeubles en requalification ⁵	nd	2	2	0	57 094	134 336	77 242
Ouvrages de génie civil							
Stationnements et tunnels	27	18	18	0	219 045	219 045	0
Total – Infrastructures	36	377	381	4	2 081 590	2 163 022	81 432

¹ Données au 8 novembre 2024.

² L'inventaire exclut les baux emphytéotiques (maintien des actifs sous la responsabilité du locateur), les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800, rue de Marly, à Québec.

³ L'âge moyen représente l'âge apparent des immeubles et des ouvrages de génie civil. Celui-ci correspond à l'âge estimé d'un immeuble ou d'un ouvrage, compte tenu notamment de la date de construction et des travaux réalisés depuis.

⁴ Les données relatives à la dimension des immeubles représentent la superficie locative, conformément à la norme BOMA-1996. Les immeubles non locatifs, les stationnements et les tunnels sont mesurés en fonction des superficies brutes de l'aménagement ou de la construction. Des variations peuvent être constatées en raison de la mise à jour des superficies locatives ou à la suite de l'acquisition ou de la disposition des immeubles.

⁵ L'inventaire comprend le site de l'ancien hôpital Royal Victoria qui a été transféré à la SQI et de l'ancien Institut des Sourdes-Muettes. Les superficies rapportées sont des superficies bâties.

Variation à l'inventaire

Depuis l'an dernier, la SQI a ajouté les immeubles suivants à son parc immobilier :

- L'établissement de détention sis au 400, montée Saint-François, à Laval. Cet établissement de détention a été acquis du gouvernement fédéral afin d'offrir une infrastructure temporaire pendant la réalisation de projets majeurs dont l'établissement de détention pour femmes de Montréal;
- L'acquisition du poste de la Sûreté du Québec sis au 2000, boulevard Foucault, à Drummondville;
- L'acquisition du poste de la Sûreté du Québec sis au 161, boulevard Desjardins, à Maniwaki;
- L'acquisition du palais de justice sis au 860, 3^e Rue, à Chibougamau.

Même si les quantités d'immeubles sont demeurées relativement stables, la majorité des variations observées au niveau des superficies sont dues à des corrections sur les données d'inventaire.

Plus particulièrement, la variation importante observée au niveau des superficies dans la catégorie des immeubles en requalification est principalement due à l'ajout à l'inventaire de bâtiments localisés sur le site du HRV qui n'étaient pas comptabilisés au PAGI 2024-2025.

Immeubles en requalification

Site de l'ancien hôpital Royal Victoria

En 2018, le gouvernement du Québec a confié le mandat à la SQI de requalifier l'ensemble du site du HRV. En 2023, les titres de l'entièreté du site ont été transférés à la SQI qui en assure désormais la sécurité ainsi que la gestion des 16 bâtiments présentant des états variés de vétusté. Actuellement, l'ensemble des bâtiments sur le site est considéré comme une unité en raison du fait qu'ils dépendent d'une chaufferie centrale qui les rend interdépendants.

La SQI a fait le choix de classer ce site dans une catégorie d'infrastructure distincte au niveau de son inventaire immobilier (Immeubles en requalification). La majorité des bâtiments localisés sur le site sont vacants et non exploités, et les usages des espaces ne sont pas comparables à ceux du parc immobilier sous la responsabilité de la SQI. Une portion du site sera cédée à l'Université McGill pour combler des besoins d'espace de son campus, et ce, après des travaux importants visant l'autonomisation des bâtiments.

Le gouvernement a confié à la CDPQ le mandat d'analyser la faisabilité de la conversion des six pavillons restants du site en une cité universitaire de classe mondiale dédiée aux logements des étudiants. La CDPQ déposera son rapport au cours de l'année 2025.

Site de l'ancien Institut des Sourdes-Muettes

En 2023, le gouvernement du Québec a également confié à la SQI le mandat de requalifier l'immeuble situé au 3700, rue Berri, à Montréal, anciennement connu comme l'Institut des Sourdes-Muettes. Des études sur le potentiel de reconversion de l'ancien Institut ont été réalisées pour déterminer les opportunités de développement du site.

Ce site est un ensemble institutionnel et patrimonial de grande valeur, qui recèle un fort potentiel de requalification au service de la collectivité montréalaise et qui offre un potentiel intéressant de contribution à la relance de la rue Saint-Denis. La Ville de Montréal a affirmé sa volonté de maintenir une vocation publique, sociale et institutionnelle du site, et a exprimé clairement son intérêt à ce qu'une partie du site soit dédiée aux fins de logements sociaux abordables.

À cet effet, la SQI a lancé des appels de propositions pour des projets de requalification portés par des partenaires privés. Les premiers résultats devraient être disponibles au cours de 2025. Il s'agit d'un projet d'envergure à prédominance résidentielle.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures^{1,2} Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ³ (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Immeubles de bureaux	8	19	10	37	25	38	25,6	456,0	481,6
Centres de transport	14	8	24	46	26	28	10,0	85,9	95,9
Palais de justice	17	19	14	50	36	14	139,6	194,6	334,2
Établissements de détention	32	31	10	73	3	24	5,4	151,4	156,8
Postes de la Sûreté du Québec	28	8	8	44	53	3	85,0	11,7	96,7
Autres immeubles spécialisés	52	0	7	59	25	16	20,4	55,6	76,0
Total – Immeubles locatifs	22	18	11	51	27	22	286,0	955,2	1 241,2
Immeubles non locatifs et excédentaires	2	6	0	8	0	92	–	10,7	10,7
Immeubles en requalification ⁴	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd	nd
Ouvrages de génie civil									
Stationnements et tunnels	20	2	9	31	7	62	1,6	63,6	65,2
Total – Infrastructures	22	18	11	51	26	23	287,6	1 029,5	1 317,1

¹ Données au 8 novembre 2024.

² L'inventaire exclut les baux emphytéotiques (maintien des actifs sous la responsabilité du locateur), les immeubles en construction et les immeubles loués en vertu de contrats de location-acquisition, notamment l'édifice situé au 3800, rue de Marly, à Québec.

³ Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

⁴ L'inventaire comprend le site de l'ancien hôpital Royal Victoria et l'ancien Institut des Sourdes-Muettes.

OBJECTIFS

Dans le Plan stratégique 2023-2027 de la SQI, un objectif relatif à la proportion des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) est présenté. De plus, une cible concernant le DMA résorbé est également suivie au PAGI.

Le tableau qui suit présente les résultats atteints suivant la collecte de données pour le PAGI 2025-2026.

Objectifs

Objectif	Valeur de référence	Résultat				Cible
	PAGI de référence	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI cible
Atteindre une proportion d'infrastructures en état satisfaisant (IEG de A, B ou C) de 61 %	59 %					61%
	PAGI 2023-2024		59 %	56 %	51 %	PAGI 2027-2028
Résorber au moins 150,0 M\$ du DMA répertorié sur les infrastructures^{1,2}	0 M\$					150,0 M\$
	PAGI 2021-2022	58,8 M\$	108,2 M\$	119,5 M\$	154,0 M\$	PAGI 2026-2027

¹ Cet objectif ne tient pas compte de la dégradation naturelle et des nouveaux constats qui s'ajouteront au DMA cumulé.

² Les résultats présentés correspondent au cumulatif de résorption du DMA depuis le dépôt du PAGI de référence.

La proportion des immeubles locatifs dans un état satisfaisant (IEG de A, B ou C) a diminué de 5 %, passant de 56 % à 51 % depuis le dépôt du PAGI 2024-2025. Cette diminution s'explique notamment par la dégradation naturelle et de nouveaux constats sur des actifs de la SQI pour lesquels des investissements importants sont prévus au PQI.

Une amélioration notable de l'état du parc immobilier pourra se concrétiser avec la réalisation de projets significatifs de rénovation dans des immeubles stratégiques de la SQI comme le palais de justice de Québec (TB 1187), le centre de transport de Pierre-Bertrand, l'établissement de détention de Gatineau (TB 1184) et l'immeuble de bureaux Marie-Guyart. De plus, la vente et la démolition d'immeubles contribueront également à une résorption du DMA. Par exemple, la démolition de l'établissement de détention Maison Tanguay, à Montréal, sera complétée en 2025-2026, ce qui permettra de résorber un DMA de 21,1 M\$.

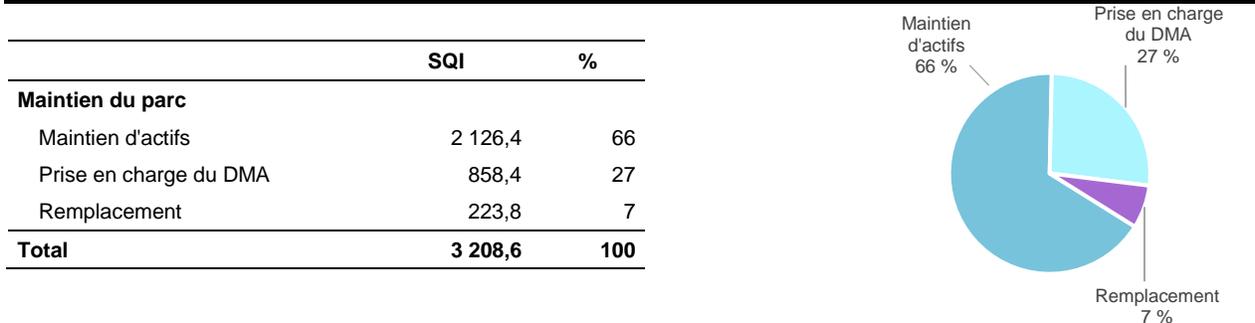
Enfin, des investissements réels totaux sur les propriétés de la SQI de 297,4 M\$ en maintien du parc en 2023-2024, ont permis de résorber 34,5 M\$ de DMA, portant ainsi le total des investissements visant la résorption du DMA à 154,0 M\$. La cible de 150,0 M\$ a été atteinte une année avant l'échéance prévue du PAGI 2026-2027.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES

Investissements en maintien du parc au PQI 2025-2035

(Contribution du gouvernement du Québec en millions de dollars et en pourcentage)



Prise en charge du déficit de maintien des actifs



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Au PQI 2025-2035, les investissements prévus en maintien du parc sur un horizon de 10 ans permettront de prendre en charge 858,4 M\$ du DMA, soit 65 %.

Afin de prioriser les investissements sur ses immeubles vétustes, la SQI utilise un processus d'évaluation de l'impact des besoins de travaux répertoriés sur la santé et la sécurité des occupants et sur le maintien des services. Ces évaluations permettent à la SQI d'améliorer la mitigation des risques et de bonifier ses stratégies d'investissement en conséquence en fonction des enveloppes sectorielles disponibles.

Enfin, le vieillissement du parc occasionne une accélération des besoins d'investissements en maintien d'actifs. En effet, le niveau des investissements réalisés annuellement pour résorber le DMA cumulé s'est accentué en 2023-2024 et en 2024-2025, mais demeure inférieur au rythme de la dégradation naturelle et des nouveaux constats. Au PQI 2024-2034 deux nouveaux projets majeurs (palais de justice de Québec (TB 1187) et établissement de détention de Gatineau (TB 1184)) ont été intégrés et permettront à terme de résorber 184,7 M\$ du DMA.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Société québécoise des infrastructures						
2023-2024						
Réel	183,8	66,2	47,4	297,4	112,7	410,1
Prévu ¹	109,4	33,2	17,1	159,7	170,3	330,0
Écart	74,4	33,0	30,3	137,7	(57,6)	80,1
2024-2025						
Probable	163,5	63,3	60,1	286,9	109,9	396,8
2025-2026						
Prévu	198,1	83,0	75,8	356,9	121,5	478,4

¹ Prévu au PQI 2023-2033.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Les investissements en maintien du parc réalisés en 2023-2024 totalisent 297,4 M\$, soit un montant de 137,7 M\$ supérieur aux sommes prévues. Le dépassement est principalement attribuable à des reports d'investissements des années passées causés par des retards, par le reclassement de projets de bonification vers le maintien d'actifs, et ce, à la suite de précisions quant à la nature des travaux prévus dans ces projets, ainsi que par le devancement d'autres travaux prioritaires en maintien du parc. Les catégories Édifices gouvernementaux - SQI et Palais de justice sont celles où le taux de réalisation des investissements en maintien du parc a été le plus élevé. L'utilisation des sommes allouées aux enveloppes de maintien d'actifs a été continue et supérieure aux prévisions projetées pour 2023-2024 pour l'ensemble des secteurs sous la responsabilité de la SQI. En revanche, les investissements réels en bonification n'ont été que de 66 % des montants prévus. Cette baisse s'explique principalement par un reclassement des investissements de bonification du parc vers le maintien du parc ainsi que par le report de projets d'acquisition d'immeubles. Ces résultats reflètent ainsi le positionnement stratégique de la SQI visant à rehausser les investissements en maintien du parc immobilier.

Les investissements probables en 2024-2025 de 396,8 M\$ sont comparables à ceux réalisés en 2023-2024. En fait, il s'agit de prévisions établies en fonction des engagements financiers en cours et du niveau d'avancement des projets. Les investissements probables en maintien du parc pour 2024-2025 s'élèvent à 286,9 M\$. Ils sont cohérents avec les priorités et les orientations gouvernementales. Notons que la surchauffe du marché et la pénurie de main-d'œuvre dans l'industrie de la construction ajoutent certaines contraintes aux efforts déployés pour répondre en priorité aux besoins d'investissements en maintien du parc.

Quant aux investissements prévus en 2025-2026, ils totalisent 478,4 M\$ et permettront la poursuite des projets en cours ainsi que la réalisation de projets reportés ou de nouveaux projets visant :

- La prise en charge du DMA et le maintien des immeubles existants par :
 - Des travaux sur les enveloppes extérieures, tels que les murs rideaux et les composantes architecturales sur certains immeubles de bureaux et des palais de justice;
 - Des travaux de mise aux normes, tels que le remplacement ou l'ajout de systèmes de protection des personnes et des biens et le remplacement de systèmes de refroidissement;

- Des travaux de rénovation sur certains établissements de détention;
- Des travaux de mise à niveau des composantes mécaniques et électriques;
- La reconstruction d'entrepôts d'abrasifs en fin de vie utile dans plusieurs centres de service du MTMD;
- La vente ou la démolition d'immeubles ayant du DMA;
- Des réaménagements dans les immeubles de bureaux afin d'optimiser les espaces;
- De nouvelles constructions pour les MO afin d'assurer leur prestation de services à la population telles que les postes de la Sûreté du Québec à Waterloo (TB 408) et dans le secteur de Chapais-Chibougamau (TB 1103).

Maintien du parc

Les investissements prévus en maintien du parc visent à réaliser les travaux requis pour assurer l'intégrité physique et fonctionnelle à long terme du parc immobilier de la SQI :

- La majorité des investissements en maintien du parc concernent essentiellement des travaux relatifs à la mise aux normes, à la structure et à l'enveloppe du bâtiment, à la circulation verticale motorisée (escaliers mécaniques, ascenseurs) ainsi qu'à l'intégrité des systèmes mécaniques et électriques des immeubles;
- Les réaménagements des espaces de travail;
- Les investissements sur les infrastructures en mauvais état et ayant un risque de défaillance élevé, sont ciblés lors de la planification des travaux, car ils permettent de résorber le DMA cumulé;
- Les investissements en remplacement visent principalement des entrepôts d'abrasifs des centres de transport, des bâtiments modulaires pour les établissements de détention de Québec, de Trois-Rivières et de Sherbrooke ainsi que la reconstruction du palais de justice de Saint-Hyacinthe.

La majorité des investissements réalisés en maintien du parc en 2023-2024 (297,4 M\$) et ceux probables pour 2024-2025 (286,9 M\$) concernent des projets spécifiques et des projets de réfection ou de mise aux normes obligatoires comprises dans les enveloppes de maintien des actifs.

Parmi eux, les projets suivants terminés ou qui se termineront durant l'année 2024-2025 ont un effet important sur la résorption du DMA :

- Remplacement des dalles de stationnement du palais de justice de Montréal;
- Reconstruction du garage du centre des transports au Lac-Ministuk;
- Réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment situé au 1141, route de l'Église, à Québec (TB 726);
- Optimisation et rénovation de la chaufferie à l'établissement de détention de Québec.

Les investissements prévus en maintien du parc pour 2025-2026, totalisant 356,9 M\$, permettront d'amorcer et de poursuivre la réalisation de plusieurs projets tels que :

- La réfection et le réaménagement de l'édifice Gérard-D.-Levesque à Québec (TB 259);
- Les travaux préparatoires du site de l'ancien hôpital Royal Victoria (TB 225);
- Le remplacement des bâtiments modulaires dans les établissements de détention de Québec, de Sherbrooke et de Trois-Rivières;
- La démolition de l'ancien établissement de détention Maison Tanguay et la réalisation des travaux préparatoires pour la nouvelle construction carcérale adaptée aux femmes dans la région de Montréal (TB 138);
- La reconstruction et l'agrandissement du palais de justice de Saint-Hyacinthe (TB 125);

- Le réaménagement et l'agrandissement du centre des transports d'Anjou (TB 562).

Bonification du parc

Les investissements réalisés en bonification du parc en 2023-2024 (112,7 M\$) et ceux probables pour 2024-2025 (109,9 M\$) ont permis de poursuivre la réalisation de projets importants visant à permettre aux MO d'assurer le maintien des services dans diverses régions du Québec. De nouvelles constructions et des réaménagements importants, comme les suivants, ont été réalisés grâce à ces investissements :

- Centre de traitement informatique (phase II et III) – Québec – Réaménagement;
- Poste de la Sûreté du Québec de Waterloo – Construction (TB 408);
- Palais de justice de Roberval – Reconstruction, réfection et agrandissement (TB 206).

Les investissements prévus pour 2025-2026 de 121,5 M\$ permettront d'optimiser des espaces dans les immeubles de bureaux, de poursuivre l'installation de bornes de recharge nécessaire à l'électrification de la flotte gouvernementale de véhicules et d'acquérir des immeubles pour sécuriser des services en propriété. Ils seront aussi utilisés afin d'amorcer et de terminer la réalisation des projets suivants :

- Les réaménagements des édifices Hector-Fabre (TB 850) et Marie-Fitzbach (TB 1136) situés sur la colline parlementaire;
- La réfection et le réaménagement de l'immeuble de bureaux sis au 3460, rue de La Pérade, à Québec (TB 1104);
- La construction du poste de police de la Sûreté du Québec à Chapais-Chibougamau (TB 1103);
- La reconstruction et l'agrandissement du palais de justice de Saint-Hyacinthe (TB 125).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2024-2025	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2025-2026
	2024- 2025	2025- 2026		2024- 2025	2025- 2026						
Immeubles											
Immeubles de bureaux	30	25	(5)	22	38	16	387,1	0,8	95,4	(1,7)	481,6
Centres de transport	30	26	(4)	22	28	6	74,1	0,3	26,3	(4,8)	95,9
Palais de justice	42	36	(6)	8	14	6	247,6	1,1	108,0	(22,5)	334,2
Établissements de détention	0	3	3	24	24	0	150,4	–	7,7	(1,3)	156,8
Postes de la Sûreté du Québec	39	53	14	1	3	2	77,1	2,0	17,9	(0,3)	96,7
Autres immeubles spécialisés	34	25	(9)	2	16	14	33,8	–	43,5	(1,3)	76,0
Total – Immeubles locatifs	30	27	(3)	14	22	8	970,1	4,2	298,8	(31,9)	1 241,2
Immeubles non locatifs et excédentaires	30	0	(30)	62	92	30	10,4	0,3	–	–	10,7
Immeubles en requalification	nd	nd	s. o.	nd	nd	s. o.	nd	s. o.	s. o.	s. o.	nd
Ouvrages de génie civil											
Stationnements et tunnels	9	7	(2)	60	62	2	58,1	–	9,7	(2,6)	65,2
Total – Infrastructures	29	26	(3)	15	23	8	1 038,6	4,5	308,5	(34,5)	1 317,1

¹ Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état et du DMA

La proportion des infrastructures en mauvais état (IEG de D ou E) a augmenté de 44 % à 49 %. Une augmentation globale du DMA de 278,5 M\$ est constatée, passant de 1 038,6 M\$ à 1 317,1 M\$, et s'explique par :

- La dégradation naturelle du parc immobilier de 4,5 M\$;
- Les nouveaux constats de 308,5 M\$ qui sont attribuables à l'ampleur des besoins de travaux précisés lors des récentes inspections dont principalement ceux répertoriés au palais de justice de Québec ainsi qu'à l'édifice Marie-Guyart de la catégorie Immeubles de bureaux;
- La résorption du DMA répertorié sur certains immeubles à la suite des travaux réalisés de 34,5 M\$.

La résorption du DMA sur les infrastructures dont des investissements ont été réalisés en 2023-2024 (66,2 M\$) et en 2024-2025 (63,3 M\$) sera constatée lors de leur mise en service.

Immeubles de bureaux

- La proportion des immeubles de bureaux en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) a augmenté de 52 % à 63 % en raison des nouveaux constats répertoriés lors des récentes inspections, avec une hausse de DMA de 94,5 M\$. Néanmoins, d'importants projets de maintien d'actifs en cours permettront de résorber la totalité du DMA constaté pour ces immeubles :

- Les projets sur les immeubles situés au 1141, route de l'Église, au 5700, 4^e Avenue et l'édifice Gérard-D.-Levesque, à Québec, permettront de résorber environ 158,5 M\$ du DMA des immeubles en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E).

Centres de transport

- La proportion des centres de transport en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) a augmenté de 2 % et atteint 54 %. Une hausse du DMA de 21,8 M\$ par rapport au PAGI 2024-2025 est principalement attribuable aux nouveaux constats répertoriés lors des récentes inspections :
 - Le DMA cumulé de 95,9 M\$ des immeubles en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est principalement attribuable au vieillissement de plusieurs entrepôts pour abrasifs et de centres de transport. De multiples projets sont prévus au plan d'investissement de la SQI pour prendre en charge une portion de ce DMA.

Palais de justice

- La proportion des palais de justice en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) a été maintenue à 50 %. Toutefois, une proportion de 6 % des palais de justice s'est dégradée, passant d'un IEG de D à E. La hausse du DMA de 86,6 M\$ par rapport au PAGI 2024-2025 est principalement attribuable aux nouveaux constats répertoriés lors de la récente inspection du palais de justice de Québec :
 - Le projet de réfection du palais de justice de Québec est autorisé au PQI et permettra de résorber 158,3 M\$.

Établissements de détention

- La proportion des établissements de détention en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) a augmenté de 24 % à 27 %. La hausse de DMA de 6,4 M\$ par rapport au PAGI 2024-2025 est principalement attribuable aux nouveaux constats répertoriés lors des récentes inspections pour les établissements de détention de Sherbrooke et d'Amos :
 - Les établissements de détention de Gatineau, de Montréal, de Sherbrooke et de Québec totalisent à eux seuls près de 100 % du DMA de 156,8 M\$ cumulé sur l'ensemble des établissements de détention. La réalisation d'un projet majeur pour l'établissement de détention de Gatineau est à l'étude et sa réalisation devrait permettre de résorber 26,4 M\$ de son DMA. De plus, la démolition de l'établissement de détention de Montréal pour femmes permettra de résorber son DMA de 21,1 M\$.

Postes de la Sûreté du Québec

- La proportion des postes de la Sûreté du Québec en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) a augmenté de 40 % à 56 %. La hausse de DMA de 19,6 M\$ par rapport au PAGI 2024-2025 est principalement attribuable aux nouveaux constats répertoriés lors des récentes inspections.

Autres immeubles spécialisés

- La proportion des autres immeubles spécialisés en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) a augmenté de 36 % à 41 %. La hausse de DMA de 42,2 M\$ par rapport au PAGI 2024-2025 est attribuable aux nouveaux constats répertoriés lors des récentes inspections.

Immeubles non locatifs et excédentaires

- La proportion des immeubles excédentaires en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est demeurée stable à près de 92 %. Toutefois, tous ces immeubles sont dans un état très mauvais, soit un IEG de E. En dépit de leur niveau de vétusté, ces immeubles ne sont plus en exploitation et, par conséquent, ne présentent aucun risque pour la santé et la sécurité des personnes.

Immeubles en requalification

- Deux immeubles, l'ancien hôpital Royal Victoria (HRV) et l'ancien Institut des Sourdes-Muettes, sont en requalification. Le DMA de ces immeubles n'a pas été évalué. Un projet d'autonomisation de la chaufferie est en cours de réalisation pour le HRV dans le but de transférer une partie des infrastructures à l'Université McGill.

Stationnements et tunnels

- La proportion des stationnements et des tunnels en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) est demeurée stable à près de 69 %. Toutefois, la hausse de DMA de 7,1 M\$ par rapport au PAGI 2024-2025 est attribuable aux nouveaux constats répertoriés lors des récentes inspections.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Inspection et mise à jour des données

Le processus d'inspection des immeubles est assuré en continu par les responsables des immeubles. Les techniciens en exploitation des immeubles visitent tous les édifices sous leur responsabilité selon des fréquences établies en fonction de l'importance et de la complexité des systèmes de chacun. Les ingénieurs en exploitation ont la responsabilité de superviser et d'approuver les rapports d'inspection visant l'état des immeubles.

Au cours des deux dernières années, la SQI a mis en place un nouvel outil de gestion des actifs dont la mise en œuvre se fait de manière progressive. Cet outil permettra d'améliorer la gestion des données et la qualité des informations qui soutiennent l'évaluation de l'état du parc immobilier, notamment en uniformisant les méthodes d'évaluation des besoins en maintien d'actifs répertoriés lors des inspections, ce qui inclut l'estimation du coût des interventions pour y répondre. De plus, la SQI s'assurera que les valeurs de remplacement soient ajustées selon les mêmes paramètres de coût et au même rythme que les immeubles inspectés avec cet outil afin d'assurer la cohérence des IVP qui soutiennent l'évaluation de l'état des immeubles.

En 2023-2024, 57 immeubles et 165 immeubles en 2024-2025 ont fait l'objet d'inspection avec le nouvel outil. Cela représente un total de 222 immeubles, soit environ 65 % de la valeur de remplacement du parc. Il est prévu que l'ensemble de l'inventaire immobilier soit complété et intégré au PAGI 2026-2027.

Évaluation de l'état des infrastructures

Afin d'établir l'état des infrastructures, la SQI utilise des paramètres quantitatifs. La méthode quantitative utilisée pour mesurer cet état est le calcul de l'IVP. Exprimé en pourcentage, l'IVP qualifie l'état de santé de l'immeuble en comparaison avec sa valeur de remplacement. Il est calculé de la façon suivante :

- $IVP = (\text{Somme des coûts des travaux de maintien des actifs à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans} / \text{Valeur de remplacement}) \times 100 \%$.

La SQI a défini les seuils acceptables pour l'IVP sur la base de son expérience quant à la satisfaction des clients, du financement adéquat des travaux et des ressources requises pour le maintien des immeubles. Ces seuils servent de référence pour définir de manière qualitative les niveaux de l'IEG, qui varient de très bon (IEG de A) à très mauvais (IEG de E).

Table de concordance de l'IVP pour déterminer l'IEG du parc immobilier de la SQI

Indice de vétusté physique (IVP)	Indice d'état gouvernemental (IEG)
0 % à 5 % inclusivement	A – Très bon
5 % à 10 % inclusivement	B – Bon
10 % à 15 % inclusivement	C – Satisfaisant
Seuil de vétusté	Seuil d'état
15 % à 30 % inclusivement	D – Mauvais
Plus de 30 %	E – Très mauvais

Évaluation du DMA des infrastructures

Le maintien des actifs régulier vise les travaux à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans afin de préserver l'état des composantes de l'immeuble.

Lorsqu'un immeuble a un IVP supérieur à 15 %, il est considéré comme en mauvais état et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % et de sa valeur de remplacement.

CULTURE ET COMMUNICATIONS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

VISION

Être le catalyseur d'une culture et d'une jeunesse audacieuses et sources de fierté pour le Québec.

ORIENTATION

Le MCC contribue à la vitalité, à la transmission, à l'accessibilité et au rayonnement de la culture québécoise; encourage l'innovation dans le secteur des communications; protège et valorise le patrimoine; et participe au déploiement du plein potentiel de la jeunesse québécoise.

À l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, le MCC vise à favoriser l'accès à la culture et sa diffusion à l'aide d'infrastructures de qualité.

RESPONSABILITÉS

Des sommes importantes sont allouées annuellement aux organismes et aux sociétés d'État qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications. Ces sommes servent au maintien de leurs actifs, à la prise en charge de leur DMA, au remplacement de leurs infrastructures et à la bonification de leur parc. Le MCC s'assure que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues. Il veille également à ce que l'information concernant les infrastructures ainsi que la documentation requise quant à leur état soient disponibles et pertinentes. Ces informations permettent d'établir un portrait global objectif, complet et fiable de l'état du parc d'infrastructures sous sa responsabilité.

Le MCC réalise ainsi une gestion adéquate des infrastructures en appliquant les plus hauts standards de qualité et en faisant respecter les lois constitutives de tous les organismes et les sociétés d'État de son portefeuille.

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

RESPONSABILITÉS

Les organismes et les sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications établissent une planification détaillée de leurs besoins pour le maintien de leurs actifs, la prise en charge du DMA, le remplacement de leurs infrastructures ainsi que la bonification de leur parc. Les travaux réalisés, les suivis réguliers et la reddition de comptes demeurent sous leur responsabilité, de même que la réalisation des évaluations de l'état général de leurs infrastructures. Il revient en effet aux organismes et aux sociétés d'État d'évaluer et de documenter l'état de leurs infrastructures afin d'en réaliser une gestion optimale et de mettre à jour ces renseignements de façon périodique.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des organismes et des sociétés d'État sous la responsabilité du ministre se compose d'un total de 50 immeubles, dont 36 sont protégés en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*, soit 31 appartenant à la SODEC (26 immeubles et 5 lieux d'interprétation), 1 lieu de diffusion, 1 bibliothèque et 3 musées. De plus, il comprend 8 immeubles présentant un intérêt patrimonial, sans être toutefois protégés en vertu de cette loi.

Le parc d'infrastructures englobe également des équipements spécialisés essentiels à l'accomplissement de la mission des différents organismes et sociétés d'État.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen ² (ans)	Quantité			Dimension (m ²)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2024-2025	2025-2026		2024-2025	2025-2026	
Immeubles							
Musées	73	9	9	0	87 981	87 981	0
Lieux de diffusion	49	5	5	0	143 945	143 945	0
Bibliothèques	69	3	3	0	74 836	74 836	0
Télédiffusion	128	2	2	0	14 552	14 552	0
Immeubles patrimoniaux ³	245	31	31	0	26 738	26 738	0
Total – Immeubles		50	50	0	348 052	348 052	0
Équipements spécialisés							
Musées	17	35	35	0	s. o.	s. o.	s. o.
Lieux de diffusion	21	131	131	0	s. o.	s. o.	s. o.
Bibliothèques	21	18	18	0	s. o.	s. o.	s. o.
Télédiffusion	17	262	339	77	s. o.	s. o.	s. o.
Lieux d'enseignement	34	105	105	0	s. o.	s. o.	s. o.
Total – Équipements spécialisés		551	628	77	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Données du 31 décembre 2024.

² L'âge moyen représente l'âge apparent d'une infrastructure. Celui-ci correspond à l'âge estimé d'une infrastructure compte tenu notamment de la date de construction et des travaux réalisés depuis.

³ Cette catégorie d'immeubles inclut uniquement les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC, soit 26 immeubles (logements, commerces et parcs) et 5 lieux d'interprétation.

Variation à l'inventaire

L'augmentation de 77 équipements spécialisés de télédiffusion provient d'une mise à jour de l'inventaire de Télé-Québec en 2024.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES ORGANISMES ET LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT RELEVANT DU MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Musées	32	42	3	77	8	15	1,3	47,2	48,5
Lieux de diffusion	0	0	0	0	60	40	90,4	101,0	191,4
Bibliothèques	72	0	25	97	0	3	-	5,5	5,5
Télédiffusion	0	93	0	93	0	7	-	1,6	1,6
Immeubles patrimoniaux ³	5	27	39	71	26	3	7,4	3,4	10,8
Total – Immeubles	21	21	7	49	29	22	99,1	158,7	257,8
Équipements spécialisés									
Musées	32	11	4	47	40	13	0,6	0,1	0,7
Lieux de diffusion	4	17	12	33	33	34	9,6	4,9	14,5
Bibliothèques	32	60	8	100	0	0	-	-	-
Télédiffusion	3	5	3	11	62	27	21,4	9,3	30,7
Lieux d'enseignement	80	0	2	82	7	11	-	-	-
Total – Équipements spécialisés	8	12	6	26	47	27	31,6	14,3	45,9
Total – Infrastructures	20	20	7	47	30	23	130,7	173,0	303,7

¹ Données du 31 décembre 2024.

² Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

³ Cette catégorie d'immeubles inclut uniquement les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC, soit 26 immeubles (logements, commerces et parcs) et 5 lieux d'interprétation.

OBJECTIFS

Le tableau suivant présente les résultats atteints suivant la collecte de données pour le PAGI 2025-2026.

Objectifs

Objectif	Valeur de référence	Résultat					Cible
	PAGI de référence	PAGI 2021-2022	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI cible
Atteindre une proportion de 65 % des immeubles des organismes et des sociétés d'État dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de ABC)	57 %						65 %
	PAGI 2020-2021	54 %	53 %	46 %	51 %	49 %	PAGI 2025-2026
Réaliser au moins 16,6 M\$ de travaux visant la résorption du DMA des immeubles ¹	0 M\$						16,6 M\$
	PAGI 2020-2021	13,1 M\$	41,7 M\$	70,6 M\$	88,9 M\$	109,7 M\$	PAGI 2025-2026

¹ Les résultats présentés pour chaque année correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

Atteinte des cibles pour le PAGI 2025-2026

L'objectif d'une proportion de 65 % d'immeubles dans un état satisfaisant ou mieux n'a pas été atteint et l'état s'est dégradé au regard de la valeur de référence au PAGI 2020-2021, passant de 57 % à 49 %. Cette diminution est principalement attribuable à la dégradation naturelle observée sur certains immeubles qui est supérieure au rythme de réalisation des travaux en maintien du parc ainsi qu'aux nouveaux constats observés lors des récentes inspections. Aussi, il est important de souligner que malgré cette dégradation en proportion de la valeur du parc, le nombre d'immeubles dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) est resté stable, soit 29 immeubles au PAGI 2025-2026 comparativement à 30 au PAGI 2020-2021.

Le second objectif consistant à réaliser un minimum de 16,6 M\$ de travaux visant la résorption du DMA des immeubles a largement été atteint. En effet, les organismes et les sociétés d'État ont investi 109,7 M\$ depuis le PAGI 2020-2021 pour prendre en charge le DMA de leurs immeubles.

Nouvelles cibles à venir au PAGI 2026-2027

Le MCC ajustera la reddition de compte à venir afin de suivre le nombre d'immeubles dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) en plus de la proportion de leur valeur de remplacement. Cet indicateur supplémentaire permettra au MCC de rendre compte de l'état de tous les immeubles indépendamment de leur valeur afin de rendre plus visible l'effet de la stratégie d'investissement du MCC sur l'ensemble du parc. Ainsi, le MCC se fixera au PAGI 2026-2027 un objectif d'amélioration du nombre d'immeubles ayant un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C). Pour y parvenir, le MCC s'appuiera sur les investissements importants en maintien d'actifs prévus dans le cadre de projets en cours, notamment pour le MACM et la MCMQ.

Pour le second indicateur, le MCC se fixera l'objectif d'investir un montant minimum de 110 M\$ de travaux visant la résorption du DMA des immeubles d'ici le PAGI 2028-2029.

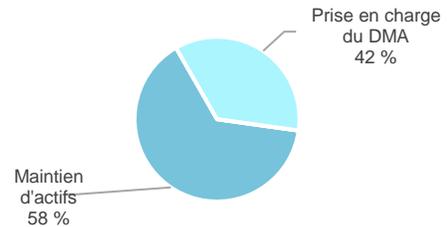
LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Investissements en maintien du parc au PQI 2025-2035

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	MCC	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	395,6	58
Prise en charge du DMA	282,9	42
Total	678,5	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Les investissements prévus en maintien du parc au PQI 2025-2035 permettent d'anticiper une prise en charge de 282,9 M\$, soit de 93 % du DMA actuellement répertorié.

Afin de s'assurer que les infrastructures des organismes et des sociétés d'État sont en bon état et conformes aux normes, et dans l'optique de maintenir des conditions adéquates de présentation et de conservation des biens et des œuvres d'art, la stratégie globale d'investissement en infrastructures du MCC s'articule principalement autour de deux axes d'intervention, soit les suivants :

- **Maintien d'actifs :**

Les interventions de maintien d'actifs qui permettent de prévenir la détérioration des immeubles et des équipements des organismes et des sociétés d'État sont effectuées en continu de manière à éviter des réfections majeures;

- **Prise en charge du DMA :**

Les deux projets majeurs, l'agrandissement et le réaménagement du MACM (TB 489) et le réaménagement de la bibliothèque Saint-Sulpice pour la MCMQ (TB 965), devraient permettre de résorber en totalité le DMA de ces deux immeubles qui seront remis à neuf.

En outre, le MCC priorise les investissements sur l'ensemble des immeubles sur lesquels du DMA est répertorié, indépendamment de l'importance relative de leur valeur de remplacement.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI**Par type**

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Organismes et sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications						
2023-2024						
Réel	9,0	18,6	–	27,6	40,8	68,4
Prévu ¹	12,5	23,7	–	36,2	53,1	89,3
Écart	(3,5)	(5,1)	–	(8,6)	(12,3)	(20,9)
2024-2025						
Probable	22,8	20,8	–	43,6	80,4	124,0
2025-2026						
Prévu	20,0	22,6	–	42,6	62,7	105,3

¹ Prévu au PQI 2023-2033.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Un écart total de 20,9 M\$ est observé entre les investissements prévus (89,3 M\$) et réels (68,4 M\$) de l'année 2023-2024.

Cet écart est majoritairement attribuable à l'abandon du réseau des Espaces bleus qui a engendré une sous-réalisation des investissements en bonification du parc (15 M\$) compte tenu notamment de la non-réalisation de travaux pour l'Espace bleu de l'Abitibi-Témiscamingue.

La sous-réalisation des travaux de maintien du parc de 8,6 M\$ s'explique par le manque de ressources pour la planification et la réalisation de travaux, ce qui a causé des retards ou le report de projets tels que :

- 4,8 M\$ de travaux pour la SPDAM;
- 1,9 M\$ de travaux de climatisation et d'éléments scénographiques de la Société du Grand Théâtre de Québec;
- 1,1 M\$ de travaux de rénovation sur un immeuble à Sept-Îles.

Maintien du parc

Les investissements en maintien du parc permettent notamment de réaliser :

- Des travaux portant sur la structure et l'enveloppe des immeubles;
- Des travaux portant sur les systèmes électromécaniques (électricité, chauffage, climatisation et systèmes d'alarme incendie);
- Le maintien et le remplacement d'équipements spécialisés (systèmes d'éclairage, systèmes audiovisuels, systèmes de rayonnage et d'étagères mobiles).

Plus précisément, les investissements en maintien du parc, réalisés en 2023-2024 et probables en 2024-2025 qui totalisent respectivement 27,6 M\$ et 43,6 M\$, ont notamment permis l'avancement des projets suivants :

- La réfection de la bibliothèque Saint-Sulpice, incluant les fenêtres et les vitraux (MCMQ);
- Des travaux sur les bâtiments de la Place des Arts de Montréal réduisant le DMA identifié;
- Des travaux de réfection sur divers immeubles patrimoniaux de la SODEC;
- Des travaux sur les équipements de transmission de Télé-Québec;
- La finalisation des travaux de résorption du DMA relatifs à la réfection de la chapelle du Séminaire de Québec;
- La réfection et le réaménagement du Musée national de l'histoire du Québec (TB 841).

Les investissements de 42,6 M\$ prévus en 2025-2026 pour le maintien du parc permettront de réaliser des travaux sur divers immeubles et équipements spécialisés ayant du DMA (IEG de D ou E), notamment :

- La poursuite de la réfection de la MCMQ;
- La réfection des stationnements de la SPDAM;
- La modernisation de l'élévateur vertical de l'édifice des Théâtres de la SPDAM;
- Le remplacement du système de traitement de l'air de l'édifice des Théâtres de la SPDAM;
- Le remplacement du système de traitement de l'air du Grand Théâtre de Québec;
- La poursuite des travaux sur les équipements de transmission de Télé-Québec.

De plus, le projet de réfection l'édifice des théâtres de la Place des Arts de Montréal qui est ajouté au PQI 2025-2035 permettra de bonifier les investissements en maintien du parc au cours des prochaines années.

Bonification du parc

Les investissements en bonification du parc permettent de réaliser les types de travaux suivants :

- Amélioration fonctionnelle ou agrandissement des infrastructures existantes;
- Acquisition et construction de nouvelles infrastructures.

Plus précisément, les investissements réalisés en 2023-2024 et probables en 2024-2025 totalisent respectivement 40,8 M\$ et 80,4 M\$. Ceux-ci ont notamment permis l'avancement des projets suivants :

- Musée d'art contemporain de Montréal – Agrandissement et réaménagement (TB 489);
- Musée national des beaux-arts du Québec, Espace Riopelle – Québec – Agrandissement (TB 886);
- Espace bleu de la Gaspésie³ – Percé – Réfection, agrandissement et réaménagement (TB 842);
- Complexe de la Place des Arts – Montréal – Construction d'un accès universel le reliant à la station de métro.

Les investissements de 62,7 M\$ prévus en 2025-2026 pour la bonification du parc permettront notamment de poursuivre le projet de l'Espace Riopelle au MNBAQ (TB 886) ainsi que le projet d'agrandissement et de réaménagement du MACM (TB 489).

³ À la suite de l'annonce du 4 mars 2024 du gouvernement concernant l'abandon du réseau des Espaces bleus, une nouvelle vocation sera définie pour cet immeuble.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)					
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2024-2025	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2025-2026	
	2024-2025	2025-2026		2024-2025	2025-2026							
Immeubles												
Musées	3	8	5	15	15	0	54,6	6,1	2,2	(14,4)	48,5	
Lieux de diffusion	60	60	0	40	40	0	161,9	46,3	(2,4)	(14,4)	191,4	
Bibliothèques	0	0	0	4	3	(1)	6,4	2,6	–	(3,5)	5,5	
Télédiffusion	0	0	0	7	7	0	1,2	0,5	–	(0,1)	1,6	
Immeubles patrimoniaux	22	26	4	6	3	(3)	11,3	0,8	(0,1)	(1,2)	10,8	
Total – Immeubles	27	29	2	22	22	0	235,4	56,3	(0,3)	(33,6)	257,8	
Équipements spécialisés												
Musées	40	40	0	13	13	0	1,0	–	(0,3)	–	0,7	
Lieux de diffusion	33	33	0	34	34	0	14,7	–	(0,2)	–	14,5	
Bibliothèques	0	0	0	0	0	0	–	–	–	–	–	
Télédiffusion	54	62	8	12	27	15	20,6	–	10,1	–	30,7	
Lieux d'enseignement	7	7	0	11	11	0	–	–	–	–	–	
Total – Équipements spécialisés	43	47	4	18	27	9	36,3	–	9,6	–	45,9	
Total – Infrastructures	28	30	2	22	23	1	271,7	56,3	9,3	(33,6)	303,7	

¹ Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état

L'augmentation des immeubles en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E) résulte principalement de la mise à jour des bilans de santé d'un immeuble du Musée de la Civilisation et des immeubles patrimoniaux de la SODEC. Les nouveaux constats répertoriés ont eu pour effet d'augmenter la proportion d'immeubles en mauvais état (IEG de D).

Par ailleurs, l'augmentation de la proportion des équipements spécialisés des lieux de diffusion ayant un mauvais ou très mauvais état (IEG de D ou E) résulte principalement de la mise à jour des bilans de santé de Télé-Québec qui révèle qu'une partie de ses équipements a dépassé sa durée de vie utile.

Évolution du DMA

L'augmentation nette du DMA de 32,0 M\$, passant de 271,7 M\$ à 303,7 M\$, résulte de :

- La dégradation naturelle, évaluée à 56,3 M\$, concernant majoritairement des travaux prioritaires répertoriés sur des lieux de diffusion et des musées en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E);
- L'augmentation de 9,3 M\$ du DMA provenant essentiellement du DMA des équipements spécialisés découlant des besoins de remplacement et de réparation d'équipements ayant dépassé leur durée de vie utile constatés lors de la mise à jour des bilans de santé de Télé-Québec;
- La résorption de 33,6 M\$ du DMA qui s'explique principalement par :
 - La réfection de certains musées (1,0 M\$) et le début des travaux du projet de transformation du MACM (13,4 M\$);
 - Des travaux de réfection réalisés principalement sur différents immeubles de la SPDAM qui ont permis de résorber 11,9 M\$;
 - Des travaux de réfection réalisés au Grand Théâtre de Québec qui ont permis de résorber 2,5 M\$, notamment concernant la ventilation de l'édifice;
 - L'avancement des travaux de la MCMQ (3,5 M\$);
 - Des investissements ciblés dans les immeubles patrimoniaux appartenant à la SODEC qui ont permis de résorber 1,2 M\$.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Inspection et mise à jour des données

Tous les immeubles et les équipements spécialisés ont fait l'objet d'une inspection. De plus, conformément à sa mission, la SODEC poursuit annuellement son plan d'investissements pour protéger et mettre en valeur son parc immobilier.

Dans une perspective d'adoption des bonnes pratiques de gestion des infrastructures et d'arrimage aux lignes directrices gouvernementales, un calendrier d'inspection en continu sur une période de cinq ans a été établi. Une mise à jour annuelle est également effectuée afin que soient notamment ciblées les composantes critiques des immeubles. L'objectif de cette actualisation est de maintenir un portrait à jour de l'état des immeubles et des équipements spécialisés, contribuant ainsi à la prise de décisions éclairées à leur égard.

Il convient de noter que des inspections et des évaluations sont en cours concernant certains immeubles.

Méthodologie

La méthode d'évaluation utilisée pour déterminer les IEG des infrastructures, à l'exception des immeubles patrimoniaux de la SODEC, est celle basée sur l'IVP⁴. Pour les immeubles de la SODEC, la méthode employée est plutôt une pondération basée sur cinq critères, comme précisée dans le Cadre de gestion du portefeuille ministériel, en prenant en considération les particularités associées à ces immeubles. Cette méthode permet de tenir compte de la réalité particulière de ces infrastructures patrimoniales.

Les interventions prioritaires dans les bilans de santé sont comptabilisées à titre de DMA pour les immeubles dont l'IVP est supérieur au seuil d'état satisfaisant (15 %). Cette donnée est actualisée annuellement et prend en compte les nouveaux besoins en investissements, les travaux réalisés ainsi que l'indexation des coûts. Considérant que l'inspection pour l'immeuble de Sept-Îles appartenant à Télé-Québec n'a pas été mise à jour au cours des dernières années, une dégradation théorique a été considérée à l'égard de l'évaluation des interventions à réaliser. Cette donnée est par la suite indexée annuellement.

Les pourcentages d'IEG (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement.

⁴ L'IVP représente la somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

ANNEXE 2

Composition du groupe d'organismes

Organismes et sociétés d'État relevant du ministre de la Culture et des Communications

Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national de l'histoire du Québec⁵
Musée national des beaux-arts du Québec
Société de développement des entreprises culturelles
Société de la Place des Arts de Montréal
Société de télédiffusion du Québec
Société du Grand Théâtre de Québec

⁵ Le Musée national de l'histoire du Québec a été créé en vertu de la loi constitutive sanctionnée le 17 octobre 2024. Le pavillon Camille Roy étant encore en travaux, le MNHQ sera intégré à l'inventaire lors de sa mise en service prévue en 2026-2027.

ÉDUCATION

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

L'ÉDUCATION

VISION

L'état des infrastructures des organismes scolaires (centres de services scolaires ou commissions scolaires) influence la qualité de la formation offerte et les conditions d'apprentissage des élèves québécois. Il est donc essentiel que ceux-ci disposent d'environnements sains, stimulants et accessibles qui favorisent leur réussite éducative. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle scolaire et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir des conditions d'enseignement et d'apprentissage qui répondent aux plus hauts standards.

ORIENTATION

Pour accomplir sa mission qui consiste à promouvoir l'éducation, le MEQ s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Faire des écoles et des centres des espaces accueillants en rénovant et en modernisant ses infrastructures.

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du MEQ sont les suivantes :

- Allouer des sommes aux organismes scolaires pour le maintien d'actifs, pour la prise en charge du DMA et pour l'ajout, la reconstruction et l'amélioration de leurs infrastructures;
- S'assurer que les sommes allouées sont utilisées aux fins prévues;
- Prioriser les investissements en fonction des enjeux gouvernementaux.

LES ORGANISMES SCOLAIRES

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités des organismes scolaires sont les suivantes :

- Planifier les investissements et réaliser les travaux conformément aux projets autorisés, aux sommes allouées et à la réglementation en vigueur;
- Inspecter leurs infrastructures afin d'avoir un portrait juste de leur condition et des travaux à réaliser pour les maintenir ou les rétablir dans un bon état;
- Gérer les infrastructures dont ils sont propriétaires ou copropriétaires;
- S'assurer que leurs infrastructures soient fonctionnelles et qu'elles demeurent saines, sécuritaires et performantes.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des organismes scolaires se compose de 4 092 bâtiments occupant une superficie de 17,7 millions de mètres carrés.

Ce parc est réparti entre 69 organismes scolaires linguistiques et 3 à statut particulier (Centre de services scolaire du Littoral, Commission scolaire crie et Commission scolaire Kativik). Il regroupe des immeubles de différentes catégories, soit les établissements d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire et secondaire; les centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes; les immeubles administratifs et à autres usages ainsi que les immeubles excédentaires.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m ²)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2024-2025	2025-2026		2024-2025	2025-2026	
Immeubles							
Organismes scolaires linguistiques							
Établissements d'enseignement							
Écoles préscolaires et primaires	57	2 319	2 337	18	7 731 508	7 849 653	118 145
Écoles secondaires	53	462	465	3	6 836 234	7 007 048	170 814
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	56	316	300	(16)	1 892 124	1 791 150	(100 974)
Administratifs et autres usages ²	52	336	289	(47)	547 577	452 260	(95 317)
Organismes scolaires à statut particulier	29	582	603	21	321 302	340 139	18 837
Immeubles excédentaires³	73	88	98	10	169 175	220 916	51 741
Total – Immeubles	53	4 103	4 092	(11)	17 497 920	17 661 166	163 246

¹ Données de janvier 2025.

² La catégorie Administratifs et autres usages inclut, par exemple, des bureaux administratifs, des résidences, des ateliers, des entrepôts et des garages.

³ La catégorie Immeubles excédentaires inclut les bâtiments qui ne sont plus utilisés par les organismes scolaires.

Variation à l'inventaire

Le nombre total d'immeubles est de 4 092, soit 11 de moins que l'an dernier. Cette variation s'explique par :

- L'ajout d'immeubles, la vente, la démolition ou des changements de vocation (catégorie) de bâtiments effectués par les organismes scolaires ou par le MEQ lorsque la clientèle scolaire prédominante a changé d'une année à l'autre.

De façon plus précise, par catégories d'infrastructures, les variations s'expliquent principalement comme suit :

- Écoles préscolaires et primaires :
 - La construction de 14 écoles primaires;
 - La démolition de trois établissements;

- L'ajout de sept écoles préscolaires et primaires qui étaient dans une autre catégorie d'immeubles l'année dernière en raison d'un changement d'utilisation;
- Écoles secondaires :
 - La construction d'une école secondaire;
 - L'ajout de deux écoles secondaires qui étaient dans une autre catégorie d'immeubles l'année dernière en raison d'un changement d'utilisation;
- Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes :
 - La cession d'un immeuble;
 - La démolition d'un établissement;
 - La diminution de 14 centres de formation qui étaient dans une autre catégorie d'immeubles l'année dernière en raison d'un changement d'utilisation;
- Administratifs et autres usages :
 - La construction d'un nouvel établissement;
 - La démolition de deux établissements;
 - La diminution de 12 immeubles administratifs qui étaient dans une autre catégorie d'immeubles l'année dernière en raison d'un changement d'utilisation;
 - Le retrait de 34 immeubles dû à une correction de l'inventaire;
- Organismes scolaires à statut particulier :
 - La construction de 26 immeubles dont principalement des résidences, une école primaire et une école secondaire;
 - L'acquisition de cinq résidences;
 - La cession d'une résidence;
 - La démolition de cinq immeubles;
 - Le retrait de quatre immeubles dû à une correction de l'inventaire;
- Immeubles excédentaires :
 - La vente de quatre immeubles;
 - La démolition d'un établissement;
 - L'ajout de 15 immeubles excédentaires qui étaient dans une autre catégorie d'immeubles l'année dernière en raison d'un changement d'utilisation.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES ORGANISMES SCOLAIRES

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹

Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles³									
Organismes scolaires linguistiques									
Établissements d'enseignement									
Écoles préscolaires et primaires	17	18	19	54	31	15	1 289,0	2 724,9	4 013,9
Bâtiments	20	19	18	57	29	14			
Ouvrages de génie civil ⁴	21	10	8	39	17	44			
Écoles secondaires	7	17	15	39	43	18	1 420,2	2 457,7	3 877,9
Bâtiments	11	15	16	42	41	17			
Ouvrages de génie civil ⁴	15	7	8	30	20	50			
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	16	16	18	50	31	19	305,5	611,8	917,3
Bâtiments	17	17	16	50	34	16			
Ouvrages de génie civil ⁴	20	6	5	31	15	54			
Administratifs et autres usages ⁵	18	15	19	52	29	19	59,9	219,2	279,1
Bâtiments	19	21	13	53	28	19			
Ouvrages de génie civil ⁴	16	9	7	32	13	55			
Organismes scolaires à statut particulier	40	18	9	67	15	18	31,0	99,3	130,3
Bâtiments	34	20	14	68	15	17			
Ouvrages de génie civil ⁴	59	0	0	59	28	13			
Immeubles excédentaires⁶	2	2	3	7	15	78	17,3	390,7	408,0
Total – Immeubles	13	17	17	47	35	18	3 122,9	6 503,6	9 626,5
Bâtiments	16	17	17	50	34	16			
Ouvrages de génie civil ⁴	19	8	8	35	18	47			

¹ Données de janvier 2025.

² Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

³ Les immeubles incluent les bâtiments et les ouvrages de génie civil.

⁴ Les ouvrages de génie civil incluent les stationnements, les chaussées des cours d'école et d'autres ouvrages aménagés sur le terrain, tels que les trottoirs, les clôtures, les barrières, les systèmes d'éclairage, les terrains de sport synthétiques, les conduites d'eau, les trous d'homme, les puisards d'égouts et les réservoirs extérieurs de carburant.

⁵ La catégorie Administratifs et autres usages inclut, par exemple, des bureaux administratifs, des résidences, des ateliers, des entrepôts et des garages.

⁶ La catégorie Immeubles excédentaires inclut les bâtiments qui ne sont plus utilisés par les organismes scolaires.

OBJECTIF

L'objectif et la cible présentés dans cette section sont issus du Plan stratégique 2023-2027 du MEQ.

Le tableau qui suit présente les résultats atteints suivant la collecte de données pour le PAGI 2025-2026.

Objectif

Objectif	Valeur de référence	Résultat		Cible
	PAGI de référence	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI cible
	39 %			45 %
Proportion des immeubles visés du réseau scolaire dont l'état est satisfaisant (IEG de A, B ou C)	PAGI 2023-2024	44 %	47 %	PAGI 2026-2027

Révision de l'évaluation de la valeur de remplacement

Au PAGI 2024-2025, la méthode de calcul de la valeur de remplacement a été révisée. Elle est maintenant établie par la somme du coût des composantes de chaque immeuble. Auparavant, elle était basée sur un coût unique au mètre carré par immeuble. La nouvelle méthode de calcul est plus précise, car elle permet de considérer les particularités de chaque immeuble⁶.

Au PAGI 2025-2026, la même méthode de calcul a été utilisée qu'en 2024-2025, mais a été précisée davantage par l'application des deux éléments suivants :

- Ajout de sept composantes structurales (p. ex. dalle inférieure, structure de toit, structure de plancher) au calcul de la valeur de remplacement de la majorité des immeubles;
- Application de conditions spéciales et de facteurs d'ajustement (valeur patrimoniale, gestion des contaminants, contraintes de site comme des travaux en hauteur, espace clos et occupation de la voie publique) au calcul de la valeur de remplacement de certains immeubles afin que ces paramètres soient comparables au calcul du coût des besoins de travaux de maintien d'actifs.

Ces ajustements ont eu comme effet d'augmenter la valeur de remplacement et conséquemment, la proportion des immeubles dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C).

La cible de 45 % étant déjà atteinte, le MEQ poursuivra ses efforts pour dépasser cet objectif et révisera à la hausse cette cible lors de son prochain Plan stratégique.

⁶ Par exemple, pour une école primaire de 3 500 m² dont les coûts des travaux à réaliser d'ici cinq ans sont de 3 350 000 \$, la valeur de remplacement, calculée selon la méthode antérieure, serait de 17 500 000 \$ et l'IEG de D (3 350 000 \$ / 17 500 000 \$ = 19,1 %). Pour cette même école, la valeur de remplacement calculée selon la nouvelle méthode, maintenant établie par la somme du coût de remplacement de chaque composante de l'école, s'établit à 23 450 000 \$. Ainsi, son IEG est maintenant de C (3 350 000 \$ / 23 450 000 \$ = 14,3 %).

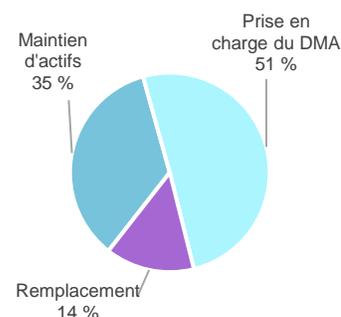
LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LES ORGANISMES SCOLAIRES

Investissements en maintien du parc au PQI 2025-2035

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Organismes scolaires	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	6 043,6	35
Prise en charge du DMA	8 780,5	51
Remplacement	2 422,1	14
Total	17 246,2	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Les investissements de 8,8 G\$ prévus au PQI 2025-2035 pour le secteur de l'Éducation prennent en charge une part importante du DMA actuellement évalué au PAGI, soit 91 %. Rappelons que depuis le PQI 2021-2031, le gouvernement a mis en place une stratégie d'augmentation progressive des investissements qui vise à relever le niveau des investissements en maintien du parc, notamment celui du MEQ, qui devra cibler les travaux ayant une incidence importante sur le DMA :

- Il est prévu de réaliser des investissements de près de 1,9 G\$ en maintien du parc en 2025-2026 dans le secteur de l'Éducation, soit une augmentation de 138 % comparativement aux investissements de 0,8 G\$ réalisés en 2018-2019. Bien que l'effet de cette stratégie sur l'amélioration de l'état du parc d'infrastructures scolaires soit amorcé, il faudra plusieurs années avant de pouvoir constater son plein effet;
- Le gouvernement s'est engagé à bonifier cette stratégie en allouant 2,0 G\$ à partir du PQI 2023-2033, dont 500 M\$ octroyés au PQI 2025-2035 pour un total cumulatif de 1,5 G\$. De plus, une enveloppe supplémentaire de 950 M\$ (475 M\$ au PQI 2024-2034 et 475 M\$ au PQI 2025-2035) est dédiée à la réalisation de travaux prioritaires sur des composantes pouvant être liées à la santé et à la sécurité des personnes et à l'intégrité des bâtiments.

Afin de réduire le DMA, le MEQ réalise les actions suivantes :

- Poursuivre le processus devancé d'allocation des budgets de maintien d'actifs aux organismes scolaires;
- Prévoir des budgets d'entretien distincts, alloués dans les enveloppes de fonctionnement des organismes scolaires, qui devront être obligatoirement utilisés à cette fin;

- Poursuivre l'accompagnement des organismes scolaires dans l'élaboration des plans directeurs d'investissements en maintien des actifs d'ici la fin 2026 afin de planifier, à moyen et à long terme, les projets de réfection qui permettront de rétablir les écoles en bon état;
- Améliorer, par le biais du nouveau système d'information de gestion, le suivi des besoins d'investissements dans les écoles incluant l'effet des travaux réalisés sur l'évolution de leur état et de leur DMA, ce qui permettra de cibler les interventions optimales.

De plus, le MEQ poursuivra la réalisation de son plan visant la reconstruction des écoles les plus vétustes (IEG de D ou E), par les actions suivantes :

- Cibler les écoles les plus vétustes et combiner, si possible, leur reconstruction à la création de nouvelles places-élèves pour répondre aux déficits d'espace les plus urgents;
- Considérer les priorités soulevées par les organismes scolaires selon une analyse coût-bénéfice démontrant qu'il est plus avantageux de reconstruire le bâtiment plutôt que de le rénover;
- Poursuivre la planification et la réalisation des projets autorisés au cours des dernières années.

Finalement, le MEQ poursuivra la réalisation de sa stratégie en lien avec la planification, le suivi et la réalisation des travaux prioritaires avec le réseau découlant de l'enveloppe supplémentaire de 950 M\$ spécifiquement dédiée à la santé et à la sécurité des personnes et à l'intégrité des bâtiments.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc			Sous-total	Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement		Ajout et amélioration	
Organismes scolaires						
2023-2024						
Réel	610,4	909,4	406,9	1 926,7	1 876,9	3 803,6
Prévu ¹	629,5	649,0	382,1	1 660,6	1 502,6	3 163,2
Écart	(19,1)	260,4	24,8	266,1	374,3	640,4
2024-2025						
Probable	708,5	983,8	549,3	2 241,6	1 618,0	3 859,6
2025-2026						
Prévu	595,3	755,4	525,3	1 876,0	1 217,0	3 093,0

¹ Prévu au PQI 2023-2033.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Écart entre les investissements prévus et réels

L'écart de 640,4 M\$ entre les investissements prévus de 3 163,2 M\$ et les investissements réels de 3 803,6 M\$ en 2023-2024 s'explique principalement par certains projets d'agrandissement, de rénovation et de construction de nouvelles écoles qui se sont réalisés plus rapidement que prévu et par l'augmentation de certains coûts de construction.

Maintien du parc

Au cours des six dernières années, des investissements importants en infrastructures publiques ont été consacrés au maintien du parc immobilier scolaire, passant de 7,7 G\$ au PQI 2018-2028 à 17,2 G\$ au PQI 2025-2035, représentant une augmentation de 9,5 G\$. Ces investissements contribuent à assurer le bien-être et la sécurité des élèves et du personnel.

Les investissements réalisés en 2023-2024 et probables en 2024-2025, totalisant respectivement 1 926,7 M\$ et 2 241,6 M\$, ont permis la réalisation ou la poursuite de travaux visant principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux. Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux de réfection de toitures et de revêtements extérieurs ainsi que de remplacement de fenêtres et de revêtements de plancher;
- Travaux visant à corriger les problèmes de moisissures et de qualité de l'air dans les écoles;
- Travaux d'adaptation des immeubles pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;
- Remplacement d'équipements institutionnels;
- Rénovation et transformation d'espaces (p. ex. bureaux ou salles polyvalentes convertis en classes);
- Réfection ou reconstruction de bâtiments ayant subi des dommages causés par un sinistre.

Plus particulièrement, ces investissements devraient permettre le remplacement de composantes critiques dans les écoles comme :

- Des superstructures et des enveloppes (p. ex. planchers, murs et toitures);
- Des aménagements intérieurs (p. ex. cloisons, escaliers et finitions intérieures);
- Des services (p. ex. plomberie, chauffage, ventilation et électricité).

De plus, les investissements planifiés permettront la réalisation de plusieurs projets comme :

- Le remplacement et l'agrandissement de l'école Sainte-Jeanne-d'Arc située à Lefebvre, par la construction d'une école primaire de six classes;
- La reconstruction et l'agrandissement de l'école primaire Marguerite-Bourgeois à Trois-Rivières (TB 743);
- Le remplacement des systèmes de détection d'incendies à l'école Gérard-Filion, à Longueuil.

Bonification du parc

D'ici 2027-2028, en considérant les répercussions de l'ouverture des classes de maternelle quatre ans, le MEQ prévoit un déficit d'environ 1 000 classes dans les écoles primaires. Ces écoles se trouvent, principalement, dans les régions du Centre-du-Québec, de la Capitale-Nationale, de Lanaudière, de la Montérégie et des Laurentides. Le MEQ prévoit aussi, d'ici 2032-2033, un déficit d'environ 25 000 places-élèves dans les écoles secondaires, principalement dans les mêmes régions qu'au primaire.

Pour répondre aux besoins grandissants en matière d'éducation, le gouvernement prévoit des investissements de plus de 6,2 G\$ au PQI 2025-2035, qui permettront notamment de :

- Faire l'acquisition de locaux modulaires préfabriqués, offrant ainsi une solution temporaire aux manques d'espaces prioritaires;
- Poursuivre la planification et la réalisation de plus de 300 projets d'ajout d'espace autorisés au cours des dernières années;
- Construire les locaux nécessaires à l'ouverture de 2 600 nouvelles classes de maternelle quatre ans d'ici la fin de l'année scolaire 2029-2030.

De plus, des investissements de 1 217,0 M\$ permettront de réaliser ou de poursuivre, en 2025-2026, certains projets, tels que :

- École primaire New-Liverpool de la commission scolaire Central Québec – Lévis – Construction (16 classes) (TB 584);
- École primaire du Parc-des-Glaïeux du centre de services scolaire Marie-Victorin – Longueuil – Construction (24 classes) (TB 865);
- École secondaire du centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord – Prévost – Construction (1 218 places-élèves) (TB 816);
- École transitoire primaire-secondaire du centre de services scolaire de Montréal (arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville) – Construction (27 classes convertibles en 464 places-élèves) (TB 683).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Varia- tion	PAGI		Varia- tion	PAGI 2024- 2025	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI 2025- 2026
	2024- 2025	2025- 2026		2024- 2025	2025- 2026						
Immeubles											
Organismes scolaires linguistiques											
Établissements d'enseignement											
Écoles préscolaires et primaires	34	31	(3)	17	15	(2)	3 787,9	272,5	426,5	(473,0)	4 013,9
Écoles secondaires	46	43	(3)	17	18	1	3 145,5	593,5	627,7	(488,8)	3 877,9
Centres de formation professionnelle et de formation générale aux adultes	33	31	(2)	23	19	(4)	885,7	76,8	73,7	(118,9)	917,3
Administratifs et autres usages	32	29	(3)	24	19	(5)	307,3	11,6	7,9	(47,7)	279,1
Organismes scolaires à statut particulier	8	15	7	26	18	(8)	100,7	32,0	13,3	(15,7)	130,3
Immeubles excédentaires	24	15	(9)	63	78	15	238,0	88,8	87,8	(6,6)	408,0
Total – Immeubles	38	35	(3)	18	18	0	8 465,1	1 075,2	1 236,9	(1 150,7)	9 626,5

¹ Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état

Globalement, l'amélioration observée de l'état des infrastructures scolaires est attribuable principalement à la hausse des investissements alloués et réalisés annuellement en maintien du parc ainsi qu'à la précision apportée à la méthode de calcul de la valeur de remplacement.

Évolution du DMA

L'augmentation globale du DMA de 1 161,4 M\$, passant de 8 465,1 M\$ à 9 626,5 M\$, s'explique par les éléments suivants :

- 1 075,2 M\$ liés à la dégradation naturelle des composantes critiques de certains bâtiments scolaires comme les fondations, les planchers, les murs, les toits, la plomberie et les systèmes de chauffage, de ventilation et d'électricité ainsi qu'à l'indexation des coûts de travaux ;
- 666,3 M\$ principalement pour la dégradation naturelle observée sur des composantes préalablement inspectées qui s'accroît ;
- 408,9 M\$ provenant de la révision du coût unitaire de 20 % des composantes⁷.
- 1 236,9 M\$ s'expliquant, par le constat de nouveaux besoins de travaux de maintien d'actifs répertoriés lors des récentes inspections ;
- La résorption de 1 150,7 M\$ qui s'explique principalement par :
 - Le remplacement de composantes désuètes ou ayant atteint leur fin de vie utile dont :
 - Des travaux visant à éliminer des problèmes pouvant affecter la qualité de l'air dans certains bâtiments.

⁷ Un comité a été mis en place afin de réviser l'ensemble des coûts unitaires des composantes sur cinq ans, soit 20 % par année.

Malgré la hausse du DMA, lorsqu'il est mis en relation avec la valeur de remplacement, on constate une amélioration au PAGI 2025-2026 :

- Le DMA de 8,5 G\$ représentait une proportion de 7,4 % de la valeur de remplacement des infrastructures des organismes scolaires au PAGI 2024-2025, alors que cette proportion diminue à 6,8 % au PAGI 2025-2026.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Inspection et mise à jour des données

Le MEQ poursuit ses efforts afin d'améliorer la qualité et l'uniformité des données produites pour le suivi et la gestion du maintien des bâtiments scolaires. Dans la dernière année, les organismes scolaires se sont approprié davantage le processus d'inspection uniformisée, mis en place en 2021, ce qui leur a permis de réviser les résultats provenant des inspections réalisées et d'en effectuer de nouvelles. De plus, le MEQ a implanté à l'automne 2023 les modifications au système et à la méthodologie d'inspection pour permettre l'inspection des immeubles de type résidentiel. Les organismes scolaires qui ont de tels immeubles ont entamé les inspections.

Le MEQ continue de travailler en collaboration avec les organismes scolaires pour veiller à ce que le processus d'inspection soit respecté, bien appliqué et que les données soient révisées lorsque des problèmes surviennent. Un mandat d'audit sur la conformité d'application du processus d'inspection par les organismes scolaires est en cours de réalisation par la SQI et contribuera à l'amélioration du processus.

Méthodologie

Les organismes scolaires utilisent le système de gestion des infrastructures GIEES pour répertorier, à la suite de leurs inspections, les travaux qu'ils doivent réaliser sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le logiciel selon les modalités d'inspection recommandées dans le *Cadre de gestion des infrastructures scolaires*. Ces modalités visent à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et harmonisée à travers le réseau scolaire.

L'IEG et le DMA sont évalués selon un IVP⁸. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré en mauvais état et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % et de sa valeur de remplacement.

Table de concordance de l'IVP pour déterminer l'IEG des immeubles des organismes scolaires

Indice de vétusté physique (IVP)	Indice d'état gouvernemental (IEG)
0 % à 5 % inclusivement	A – Très bon
5 % à 10 % inclusivement	B – Bon
10 % à 15 % inclusivement	C – Satisfaisant
Seuil de vétusté	Seuil d'état
15 % à 30 % inclusivement	D – Mauvais
Plus de 30 %	E – Très mauvais

La méthode de calcul de la valeur de remplacement a été revue l'an dernier. Elle repose désormais sur l'évaluation du coût de remplacement de chacune des composantes des immeubles du parc scolaire plutôt que sur un coût unique au mètre carré par immeuble appliqué à l'ensemble du parc. Un facteur d'ajustement est appliqué au coût de remplacement des composantes pour tenir compte des particularités des immeubles ayant une incidence financière, dont la présence de contaminants et les contraintes patrimoniales. Ce facteur d'ajustement est également appliqué au coût des travaux de maintien d'actifs à réaliser.

Les pourcentages d'IEG (A / B / C / D / E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles et sont maintenant présentés selon deux catégories, soit les bâtiments et les ouvrages de génie civil⁹ externes aux bâtiments.

⁸ L'IVP d'une infrastructure correspond à la somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

⁹ Les ouvrages de génie civil incluent les stationnements, les chaussées des cours d'école et d'autres ouvrages aménagés sur le terrain, tels que les trottoirs, les clôtures, les barrières, les systèmes d'éclairage, les terrains de sport synthétiques, les conduites d'eau, les trous d'homme, les puits d'égouts et les réservoirs extérieurs de carburant.

ANNEXE 2

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Les organismes scolaires (centres de services scolaires et commissions scolaires) Immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état gouvernemental (nombre) ¹						DMA (M\$)
				A	B	C	ABC	D	E	
de Montréal	264	1 631 731	69	23	12	18	53	82	120	2 296,6
de Laval	116	681 397	52	14	11	7	32	34	46	694,5
English Montréal	64	480 872	69	2	3	3	8	27	21	511,9
des Mille-Îles	94	477 785	43	15	3	7	25	35	34	485,4
Marguerite-Bourgeoys	133	835 420	62	13	11	28	52	58	22	460,1
des Patriotes	78	437 107	47	8	2	6	16	35	27	443,7
des Monts-et-Marées	36	143 216	62	1	0	3	4	9	22	347,4
de la Côte-du-Sud	55	216 260	60	5	1	3	9	11	32	285,2
de l'Estuaire	32	144 586	55	4	1	0	5	5	20	271,3
de la Capitale	86	516 052	53	12	15	20	47	28	9	228,5
des Découvreurs	39	238 182	54	1	6	7	14	18	7	165,0
des Rives-du-Saguenay	48	258 981	60	5	15	8	28	15	5	160,9
des Hautes-Rivières	55	258 017	55	6	4	14	24	25	6	155,7
du Fer	33	141 261	50	2	1	4	7	8	5	146,3
de Saint-Hyacinthe	56	242 038	56	5	6	7	18	23	12	145,9
du Fleuve-et-des-Lacs	55	138 631	64	1	3	9	13	19	16	144,4
des Affluents	82	509 231	44	13	13	8	34	32	15	142,2
des Phares	41	183 689	61	2	0	4	6	26	9	127,8
des Grandes-Seigneuries	63	327 929	48	14	9	10	33	21	9	123,0
des Samares	101	381 854	49	19	14	16	49	33	16	116,4
de l'Énergie	57	228 044	59	3	8	10	21	29	6	115,3
Lester-B.-Pearson	53	372 661	59	2	9	16	27	20	6	110,9
de la Vallée-des-Tisserands	45	153 996	58	4	2	7	13	21	11	107,7
Kativik	275	135 862	31	61	18	25	104	45	54	106,0
des Laurentides	34	120 404	59	1	2	4	7	9	17	103,4
de la Rivière-du-Nord	68	349 107	48	17	13	13	43	20	5	90,3
Eastern Townships	30	141 732	70	1	2	4	7	14	7	90,0
du Lac-Abitibi	20	72 672	56	2	1	3	6	7	7	82,0
de la Pointe-de-l'Île	72	576 184	50	13	19	16	48	19	4	79,2
des Hauts-Cantons	38	147 895	72	2	0	5	7	23	8	78,7
Harricana	31	104 851	59	3	2	0	5	19	6	75,9
du Chemin-du-Roy	73	335 103	65	8	18	16	42	25	5	71,6
New Frontiers	17	89 665	63	0	2	5	7	5	2	66,9
de la Riveraine	31	113 821	58	2	2	4	8	19	4	64,1
des Chic-Chocs	27	111 096	59	2	5	5	12	10	5	60,1
des Portages-de-l'Outaouais	48	263 872	42	6	17	10	33	14	1	55,5
des Hauts-Bois-de-l'Outaouais	28	76 408	71	0	0	6	6	17	5	54,6

¹ Puisque les IEG de 444 bâtiments n'ont pas été déterminés, le nombre de bâtiments cotés A, B, C, D et E n'égalise pas 4 092.

ANNEXE 2 (Suite)

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Les organismes scolaires (centres de services scolaires et commissions scolaires) Immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état gouvernemental (nombre) ¹						DMA (M\$)
				A	B	C	ABC	D	E	
De La Jonquière	27	176 232	61	0	5	6	11	10	6	53,5
des Chênes	55	227 708	57	20	12	7	39	12	4	51,1
Western Québec	31	121 349	54	2	3	4	9	17	4	48,2
de Kamouraska-Rivière-du-Loup	48	181 370	57	10	8	11	29	17	2	46,7
du Lac-Saint-Jean	35	164 417	55	6	6	10	22	10	2	43,3
des Bois-Francs	55	239 388	60	4	6	17	27	28	0	42,6
des Sommets	44	168 899	64	5	7	6	18	20	3	36,8
Marie-Victorin	85	541 967	54	16	21	29	66	15	1	31,2
Riverside	28	144 173	57	4	5	4	13	13	1	29,2
de Rouyn-Noranda	26	104 116	56	0	5	7	12	9	4	27,3
des Navigateurs	77	336 297	53	28	20	9	57	14	1	25,3
Central Québec	33	82 296	66	5	9	1	15	5	1	25,0
Sir-Wilfrid-Laurier	49	200 419	55	12	13	9	34	7	3	24,9
du Littoral	78	35 944	40	11	11	4	26	11	8	24,3
de Charlevoix	15	78 474	58	7	1	0	8	0	1	24,3
de la Beauce-Etchemin	84	344 543	56	29	24	13	66	15	2	21,5
de Sorel-Tracy	22	117 524	58	1	6	5	12	9	1	20,8
de la Moyenne-Côte-Nord	11	22 434	58	0	0	3	3	7	1	17,9
des Appalaches	24	138 468	62	1	2	11	14	10	0	17,7
de la Région-de-Sherbrooke	57	304 432	58	9	23	17	49	8	0	16,7
René-Lévesque	31	152 846	58	2	7	12	21	8	2	16,4
au Coeur-des-Vallées	26	104 623	58	7	2	2	11	10	4	16,2
de l'Or-et-des-Bois	24	110 680	59	4	8	6	18	5	1	16,1
des Trois-Lacs	51	253 019	45	14	12	13	39	10	2	15,9
Eastern Shores	17	32 638	55	5	3	2	10	7	0	14,2
du Lac-Témiscamingue	19	57 709	63	4	4	4	12	2	4	13,8
du Val-des-Cerfs	51	255 404	53	10	17	12	39	10	0	11,1
de Portneuf	24	117 935	61	3	7	5	15	9	0	9,8
des Draveurs	48	231 853	49	7	21	11	39	9	0	8,9
du Pays-des-Bleuets	43	173 366	58	14	12	6	32	5	1	7,2
des Îles	6	35 234	64	0	0	3	3	3	0	2,2
des Premières-Seigneuries	81	430 127	51	31	29	11	71	3	0	1,4
de la Baie-James	28	80 324	54	2	9	2	13	1	0	0,6
crie	252	168 498	26	50	0	0	50	0	0	–
des Hautes-Laurentides	29	88 848	65	11	10	7	28	0	0	–
Total	4 092	17 661 166		626	578	600	1 804	1 179	665	9 626,5

¹ Puisque les IEG de 444 bâtiments n'ont pas été déterminés, le nombre de bâtiments cotés A, B, C, D et E n'égale pas 4 092.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

VISION

La qualité des infrastructures du secteur de l'enseignement supérieur influence le rayonnement de la formation offerte au Québec. Il est donc essentiel que la clientèle étudiante dispose d'environnements d'apprentissage stimulants qui soient en adéquation avec le marché du travail. Que ce soit par des infrastructures sécuritaires, des laboratoires à la fine pointe ou des milieux répondant aux besoins de la clientèle étudiante et du personnel, les efforts des acteurs doivent converger vers l'atteinte d'un objectif commun, soit celui d'offrir une qualité d'enseignement qui répond aux plus hauts standards.

ORIENTATION

Pour accomplir sa mission, qui consiste notamment à faire la promotion de l'enseignement supérieur, le MES s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Maintenir des conditions favorables à l'enseignement supérieur en assurant la quantité, la qualité, la sécurité et la pérennité des infrastructures.

RESPONSABILITÉS

Les responsabilités du MES sont :

- D'allouer des sommes aux établissements collégiaux et universitaires pour le maintien d'actifs, la prise en charge du DMA ainsi que l'ajout, la reconstruction et l'amélioration de leurs infrastructures;
- De s'assurer que les sommes allouées aux établissements sont utilisées aux fins prévues;
- D'effectuer des vérifications à l'égard de la reddition de comptes annuelle des investissements des établissements collégiaux et universitaires afin que les allocations consenties pour les espaces reconnus aux fins de financement soient utilisées exclusivement pour ceux-ci.

REPORT DE LA MISE À JOUR DE L'ÉTAT DES INFRASTRUCTURES COLLÉGIALES ET UNIVERSITAIRES

L'amélioration du parc immobilier du réseau de l'Enseignement supérieur est une priorité du MES, en regard des sommes qui lui sont consenties dans le PQI.

Afin de poursuivre ses efforts, le MES doit détenir un portrait de l'inventaire et de l'état des infrastructures fidèle à la réalité, uniforme et comparable pour l'ensemble du réseau de l'Enseignement supérieur, ce qui n'est actuellement pas le cas. Effectivement, les informations obtenues des réseaux, pour le PAGI 2025-2026, restent à analyser plus en profondeur avant de statuer sur leur probité.

De plus, à la suite du dépôt du rapport du Vérificateur général du Québec à l'égard de l'état du parc immobilier des cégeps le 23 mai 2024, le MES s'est doté d'un plan d'action visant une analyse approfondie de l'état du parc d'infrastructures collégiales. Ce plan, que le MES compte déployer également dans le réseau universitaire en 2025-2026, comprend :

- La détermination de nouvelles cibles pour le PAGI, basées sur une analyse des données disponibles dans les outils de gestion des actifs, y compris les besoins de maintien d'actifs répertoriés au PAGI, et la planification des travaux selon les capacités opérationnelles et financières des établissements et du gouvernement;
- L'élaboration d'une stratégie de financement à moyen terme pour prioriser le maintien d'actifs et améliorer l'état du parc d'infrastructures;
- L'élaboration d'une stratégie d'actions pour atteindre les nouvelles cibles revues dans le PAGI 2026-2027.

Dans ce contexte, le MES sursoit à la mise à jour de l'évaluation de l'état et du DMA du parc d'infrastructures du réseau de l'Enseignement supérieur au PAGI 2025-2026. Cette pause permettra un traitement optimal des données qui soutiennent ces évaluations, notamment les valeurs de remplacement et les besoins de travaux en maintien d'actifs répertoriés par les établissements universitaires et collégiaux.

L'analyse des données, dans un contexte de changements importants des outils de gestion des actifs qui sont en cours au sein du réseau et la mise en œuvre du plan d'action, prévue au cours de l'exercice 2025-2026, permettront au MES d'obtenir une meilleure vue d'ensemble de la situation, facilitant ainsi une optimisation de la planification des interventions en maintien d'actifs. Ainsi, il sera possible de présenter au PAGI 2026-2027 un portrait juste de l'état du parc d'infrastructures du réseau de l'Enseignement supérieur et de la stratégie d'investissements pour répondre à ses besoins.

LES CÉGEPS ET LES UNIVERSITÉS

RESPONSABILITÉS

Le modèle de financement du MES distingue les espaces et les équipements reconnus et non reconnus aux fins de financement. La distinction entre ces deux types d'infrastructures relève de leur mission et des normes applicables par le MES.

Le MES verse des allocations pour le maintien d'actifs, la prise en charge du DMA ainsi que pour l'ajout, la reconstruction et l'amélioration des bâtiments pour les espaces reconnus. Pour ces espaces, les établissements collégiaux et universitaires ont la responsabilité de gérer leurs infrastructures et de planifier les interventions à réaliser, en conformité avec les règles émises par le MES. Les établissements doivent présenter les projets qu'ils comptent réaliser à partir de la reddition de comptes annuelle des investissements et obtenir une confirmation du MES à l'égard de leur conformité. Pour chaque projet, les établissements doivent fournir une description sommaire ou détaillée selon l'ampleur, le détail du financement et les composantes visées par les travaux. Les établissements doivent également transmettre au MES l'information sur l'état de ces bâtiments.

Le MES n'effectue pas le suivi au PAGI des espaces et des équipements non reconnus aux fins de financement puisqu'il ne verse aucune allocation pour ceux-ci. Les établissements doivent répondre aux besoins d'investissements de ces espaces par des revenus propres. Chaque établissement a ainsi la responsabilité d'assurer la qualité, la sécurité et la pérennité de ces infrastructures.

Le MES verse des allocations normalisées en maintien des actifs aux établissements pour l'ajout et le maintien de leurs parcs mobiliers MAOB. Les établissements collégiaux et universitaires ont la responsabilité de gérer leurs parcs d'équipements et de planifier les interventions à réaliser. Les établissements doivent transmettre annuellement au MES l'information concernant leurs équipements significatifs.

Les équipements significatifs de 100 k\$ et plus et les équipements jugés stratégiques sont recensés pour les deux réseaux d'enseignement depuis le PAGI 2022-2023. Ils sont présentés selon les trois catégories suivantes : les équipements d'enseignement, le matériel roulant et les autres équipements. Depuis le PAGI 2024-2025, le matériel roulant des établissements collégiaux et du réseau de l'Université du Québec n'est plus présenté dans le PAGI du MES, car il est sous la responsabilité du Centre de gestion de l'équipement roulant. Pour les universités à charte, il demeure sous la responsabilité du MES.

Le MES est assujéti depuis l'exercice 2024-2025 à l'application du changement de la norme comptable sur les paiements de transfert. Cela implique que le MES doit déterminer des niveaux d'investissements pour chaque établissement afin de respecter la cible budgétaire annuelle prévue au PQI 2025-2035. Le MES encourage les établissements à prioriser les projets en maintien d'actifs et en résorption du DMA pour améliorer l'état du parc d'infrastructures tout en respectant les niveaux d'investissements annoncés.

Pour permettre une meilleure prévisibilité, le MES a annoncé des niveaux d'investissements triennaux pour chaque établissement permettant ainsi une meilleure planification de leurs projets d'infrastructures. De plus, une reddition de comptes trimestrielle est exigée des établissements pour assurer un suivi rigoureux des niveaux d'investissements.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

L'inventaire du parc d'infrastructures correspond à celui publié au PAGI 2024-2025, soit à partir des données en date du 8 janvier 2024 pour les immeubles et au 31 octobre 2023 pour les équipements et sera mise à jour au PAGI 2026-2027. Il en est de même pour l'état et le DMA.

Le parc d'infrastructures du réseau collégial est doté de 995 bâtiments représentant une superficie d'environ 2,7 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 2,6 millions de mètres carrés, regroupés dans 899 bâtiments, sont reconnus par le MES aux fins de financement. Le parc d'équipements du

réseau collégial est doté de 2 237 équipements, dont 2 092 sont financés totalement ou en partie par le MES. Il comprend 1 830 équipements d'enseignement et 262 autres équipements. Ce parc est réparti entre 48 cégeps.

Le parc d'infrastructures du réseau universitaire est doté de 1 077 bâtiments représentant une superficie d'environ 4,9 millions de mètres carrés parmi lesquels environ 3,7 millions de mètres carrés, regroupés dans 792 bâtiments, sont reconnus par le MES aux fins de financement. Le parc d'équipements du réseau universitaire est doté de 7 015 équipements, dont 3 390 sont financés totalement ou en partie par le MES. Il comprend 3 111 équipements d'enseignement, 47 matériels roulants et 232 autres équipements. Ce parc est réparti entre 19 universités.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m ²)			
		PAGI		Variation	PAGI		Variation	
		2024-2025	2025-2026		2024-2025	2025-2026		
Cégeps								
Immeubles								
Espaces reconnus aux fins de financement	nd	899	nd	s. o.	2 552 000	nd	s. o.	
Équipements								
Équipements d'enseignement	nd	1 830	nd	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Matériel roulant	s. o.	0	0	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Autres équipements	nd	262	nd	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Total – Équipements	nd	2 092	nd	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Universités								
Immeubles								
Espaces reconnus aux fins de financement	nd	792	nd	s. o.	3 713 277	nd	s. o.	
Équipements								
Équipements d'enseignement	nd	3 111	nd	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Matériel roulant	nd	47	nd	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Autres équipements	nd	232	nd	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	
Total – Équipements	nd	3 390	nd	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	

¹ Données du 8 janvier 2024 pour les immeubles et du 31 octobre 2023 pour les équipements.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES CÉGEPS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	6	10	19	35	54	11	410,9	289,6	700,5
Équipements									
Équipements d'enseignement	35	18	12	65	5	30	8,0	49,2	57,2
Matériel roulant	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Autres équipements	46	18	10	74	2	24	0,4	5,7	6,1
Total – Équipements	36	18	12	66	5	29	8,4	54,9	63,3
Total – Infrastructures	6	10	19	35	53	12	419,3	344,5	763,8

¹ Données du 8 janvier 2024 pour les immeubles et du 31 octobre 2023 pour les équipements.

² Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

OBJECTIFS

Les investissements du MES en maintien du parc d'infrastructures collégiales visent à atteindre les objectifs suivants, établis au PAGI 2022-2023, d'ici au 31 mars 2026.

Bien que l'inventaire, l'état et le DMA des infrastructures ne puissent être mis à jour en 2025-2026, les travaux réalisés ont pu être comptabilisés et analysés.

Objectifs¹

Objectifs	Valeur de référence	Résultats			Cible
	PAGI de référence	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI cible
Réaliser au moins 256,6 M\$ de travaux visant la résorption du DMA des immeubles ²	0 M\$ PAGI 2022-2023	59,0 M\$	160,4 M\$	229,2 M\$	256,6 M\$ PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 20,5 M\$ de travaux visant la résorption du DMA des équipements ²	0 M\$ PAGI 2022-2023	10,7 M\$	12,4 M\$	13,6 M\$	20,5 M\$ PAGI 2026-2027

¹ La cible visant la proportion des immeubles et des équipements en bon état (IEG de A, B ou C) a été retirée puisqu'au cours de l'exercice 2025-2026, le MES déterminera de nouvelles cibles pour le PAGI 2026-2027. Elles seront établies à partir d'une analyse des données disponibles dans les outils de gestion des actifs, prenant en compte les besoins de maintien d'actifs répertoriés au PAGI ainsi que de la planification des travaux, en fonction des capacités opérationnelles et financières des établissements et du gouvernement.

² Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

Les investissements en maintien d'actifs dans les immeubles et les équipements ont permis de réaliser respectivement 68,8 M\$ et 1,2 M\$ de travaux visant la résorption du DMA durant l'exercice 2024-2025 portant ainsi le total à 229,2 M\$ pour les immeubles et à 13,6 M\$ pour les équipements.

Les investissements prévus au cours de la prochaine année devraient permettre d'atteindre la cible et de réaliser au moins 277,1 M\$ (256,6 M\$ pour les immeubles et 20,5 M\$ pour les équipements) de travaux visant la résorption du DMA établie d'ici le 31 mars 2026.

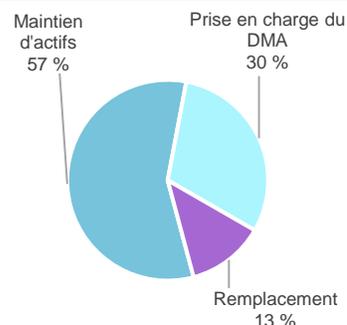
LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LES CÉGEPS

Investissements en maintien du parc au PQI 2025-2035

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Cégeps	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 320,3	57
Prise en charge du DMA	700,5	30
Remplacement	289,5	13
Total	2 310,3	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



Au PQI 2025-2035, les investissements prévus en maintien du parc sur un horizon de 10 ans permettront de prendre en charge 700,5 M\$ du DMA, soit 92 % du DMA de 763,8 M\$ établis au PAGI 2024-2025.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'engagement du MES envers le maintien des actifs est ferme, c'est pourquoi la majorité des investissements sont alloués au maintien du parc. De plus, des stratégies sont mises en place pour équilibrer les investissements entre les projets de maintien et de bonification du parc.

Le MES prévoit le recours aux moyens suivants afin de résorber le DMA des cégeps :

- Adapter la répartition des allocations normalisées en maintien des actifs et en résorption du DMA afin de permettre aux établissements la réalisation des travaux visant une amélioration de l'état du parc immobilier à un niveau satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C);
- Octroyer les subventions visant la résorption du DMA en soutenant les établissements qui présentent moins de disponibilités financières gouvernementales;
- Suivre la réalisation des travaux prévus par les cégeps pour maximiser la résorption du DMA;
- Prioriser les projets entraînant des répercussions significatives sur l'amélioration de l'état des infrastructures et la prise en charge du DMA;
- Réaliser en priorité les travaux de réparation ou de remplacement de composantes critiques ayant atteint leur fin de vie utile tels que des toitures, des fenêtres ainsi que des systèmes de ventilation et de chauffage;
- Assurer la mise à jour des inspections des bâtiments des établissements afin de cibler les travaux qui doivent être réalisés de façon prioritaire dans leur parc immobilier.

Toutefois, pour assurer pleinement sa mission de soutien à l'enseignement, le MES a priorisé certains projets de bonification du parc afin d'accueillir entre autres les augmentations prévues de clientèle étudiante, notamment dans les secteurs prioritaires définis par le gouvernement. Cette décision a été prise afin de garantir la poursuite des plans et devis en cours, ainsi que la réalisation des travaux associés.

Les projets de bonification du parc sont essentiels pour assurer l'accessibilité en enseignement supérieur. En effet, en raison de l'augmentation du nombre d'étudiants, plusieurs cégeps ont dû réduire des espaces d'activités étudiantes et des bibliothèques pour créer des salles de classe et des laboratoires, surtout dans la région de Montréal. Des solutions comme la location d'espaces supplémentaires et l'ajout de plages horaires en soirée ont été mises en place pour accueillir plus d'étudiants. Cependant, certains établissements ont atteint une limite et ont commencé à plafonner les admissions.

Enfin, il est à remarquer que les acquisitions d'équipements sont sous la rubrique de la bonification du parc. Celles-ci sont essentielles à la mise à jour des formations pour assurer l'adéquation avec les exigences du marché du travail et le déploiement des formations dans les régions en pénurie de main-d'œuvre qualifiée.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Cégeps						
2023-2024						
Réel	140,0	55,9	50,6	246,5	83,6	330,1
Prévu ¹	88,6	44,1	44,4	177,1	86,5	263,6
Écart	51,4	11,8	6,2	69,4	(2,9)	66,5
2024-2025						
Probable	163,5	70,0	13,8	247,3	126,8	374,1
2025-2026						
Prévu	139,4	70,0	21,0	230,4	186,1	416,5

¹ Prévu au PQI 2023-2033.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Les investissements réalisés en 2023-2024 et probables en 2024-2025, totalisent respectivement 330,1 M\$ et 374,1 M\$. Ils ont permis la réalisation ou la poursuite de travaux en maintien et en bonification du parc.

Maintien du parc

Les travaux de maintien du parc visent principalement à maintenir et à rétablir les immeubles et équipements dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C). Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Remplacement de systèmes mécaniques et électriques tels que des systèmes de distribution d'air comprimé, des chaudières, des fontaines réfrigérées, des climatiseurs, des systèmes de distribution d'eau froide ou des systèmes d'éclairage;
- Travaux pour la prise en charge du DMA, tels que la réhabilitation des escaliers extérieurs et intérieurs, des portes, des murs-rideaux, des parements de briques et des toitures d'immeubles;
- Remplacement d'équipements institutionnels;
- Travaux sur les dalles standards de sol et les murs de fondation des bâtiments.

Plus précisément, ces investissements ont notamment permis la réalisation des projets suivants :

- Réaménagement des blocs B et C du Collège Montmorency;
- Remplacement des fenêtres de l'aile A du Cégep de Valleyfield;
- Mise aux normes du bloc A au Cégep du Vieux Montréal;
- Consolidation de la structure en surplomb (porte-à-faux) du 6^e étage au Cégep André-Laurendeau;
- Réfection des façades (Phase 1) au Cégep de Bois-de-Boulogne;
- Réfection et mise aux normes entrée électrique principale (Phase 1) au Cégep de Maisonneuve;
- Mise à niveau des systèmes mécaniques (Phase 5) au Cégep Marie-Victorin;
- Réfection du Pavillon Rhéaume du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue;

- Réfection de fenêtres et de marquises au Collège d'Alma;
- Réfection de la toiture (phase 5) de la constituante à Joliette du Cégep régional de Lanaudière;
- Remplacement des systèmes de ventilation des archives, serveurs et laboratoire informatique du Cégep de Sherbrooke;
- Réfection des conduites du Cégep Limoilou.

Pour l'année 2025-2026, les investissements prévus de 230,4 M\$ en maintien du parc permettront, entre autres, le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- Transformation des bureaux enseignants en air ouverte au Cégep Lionel-Groulx;
- Correctif lié au courant court-circuit au Cégep régional de Lanaudière;
- Réfection du Pavillon J au Cégep de Rimouski;
- Création d'un complexe étudiant au Cégep de Chicoutimi;
- Rénovation du plancher du gymnase triple et ajout de climatisation au Cégep de Rosemont;
- Réfection du réseau de distribution électrique au Cégep de Sept-Îles;
- Rénovation des résidences de Gaspé au Cégep de la Gaspésie et des Îles;
- Réfection du Pavillon d'activité physique du Cégep de Victoriaville;
- Rehaussement de l'infrastructure électrique (phase 2) du Cégep Sainte-Foy.

Bonification du parc

Les travaux de bonification du parc visent principalement à accroître le nombre de places étudiantes et à améliorer la qualité des services offerts. Voici quelques exemples de travaux réalisés ou en cours :

- L'acquisition d'équipements et l'aménagement des locaux pour permettre l'actualisation des différents programmes du réseau collégial;
- Un projet d'acquisition de bâtiments modulaires pour le Cégep Édouard-Montpetit.

Pour l'année 2025-2026, les investissements prévus en bonification du parc, totalisant 186,1 M\$, permettront les réalisations suivantes :

- Construction d'un nouveau pavillon au Cégep de Drummondville (TB 954);
- Construction d'un nouveau pavillon au Cégep Lionel-Groulx à Sainte-Thérèse (TB 1063);
- Agrandissement du Campus Gabrielle-Roy du Cégep de l'Outaouais à Gatineau (TB 1197);
- Agrandissement du bloc sportif du Cégep Gérald-Godin à Montréal;
- Agrandissement du Cégep de Rosemont à Montréal;
- Agrandissement de l'aile G du Cégep de Valleyfield;
- Cinq projets d'agrandissement en planification pour les cégeps de Chicoutimi, de Granby et de Saint-Hyacinthe.

Il est à noter que le rythme de réalisation de projets d'infrastructure, tant en maintien qu'en bonification du parc, pourrait être restreint, notamment en raison :

- Des niveaux d'investissement annuels à respecter qui sont alignés sur la capacité financière du gouvernement;
- De l'application de la norme comptable portant sur les paiements de transfert, qui exige, à compter de l'exercice 2024-2025, une comptabilisation plus rapide de ceux-ci, soit selon le rythme de réalisation des projets plutôt que selon la période de remboursement de la dette.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES UNIVERSITÉS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Espaces reconnus aux fins de financement	19	21	16	56	26	18	249,7	1 178,1	1 427,8
Équipements									
Équipements d'enseignement	24	24	25	73	4	23	15,9	90,5	106,4
Matériel roulant	6	9	19	34	0	66	-	2,0	2,0
Autres équipements	26	6	13	45	1	54	0,3	14,1	14,4
Total – Équipements	24	23	24	71	4	25	16,2	106,6	122,8
Total – Infrastructures	19	21	17	57	25	18	265,9	1 284,7	1 550,6

¹ Données du 8 janvier 2024 pour les immeubles et du 31 octobre 2023 pour les équipements.

² Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures incluse dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

OBJECTIFS

Les investissements du MES en maintien du parc d'infrastructures universitaires visent à atteindre les objectifs suivants, établis au PAGI 2022-2023, d'ici au 31 mars 2026.

Bien que l'inventaire, l'état et le DMA des infrastructures ne puissent être mis à jour en 2025-2026, les travaux réalisés ont pu être comptabilisés et analysés.

OBJECTIFS

Objectifs¹

Objectifs	Valeur de référence	Résultats			Cible
	PAGI de référence	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI cible
	PAGI 2022-2023				PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 491,2 M\$ de travaux visant la résorption du DMA des immeubles²	0 M\$	84,0 M\$	255,8 M\$	377,9 M\$	491,2 M\$
	PAGI 2022-2023				PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 64,1 M\$ de travaux visant la résorption du DMA des équipements²	0 M\$	12,7 M\$	22,5 M\$	29,4 M\$	64,1 M\$
	PAGI 2022-2023				PAGI 2026-2027

¹ La cible visant la proportion des immeubles et des équipements en bon état (IEG de A, B ou C) a été retirée puisqu'au cours de l'exercice 2025-2026, le MES déterminera de nouvelles cibles pour le PAGI 2026-2027. Elles seront établies à partir d'une analyse des données disponibles dans les outils de gestion des actifs, prenant en compte les besoins de maintien d'actifs répertoriés au PAGI ainsi que de la planification des travaux, en fonction des capacités opérationnelles et financières des établissements et du gouvernement.

² Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

Les investissements en maintien d'actifs dans les immeubles et les équipements ont permis de réaliser respectivement 122,1 M\$ et 6,9 M\$ de travaux visant la résorption du DMA en 2024-2025 portant ainsi le total à 377,9 M\$ pour les immeubles et à 29,4 M\$ pour les équipements.

Les investissements prévus au cours de la prochaine année devraient permettre d'atteindre la cible de réaliser au moins 555,3 M\$ (491,2 M\$ pour les immeubles et 64,1 M\$ pour les équipements) de travaux visant la résorption du DMA établi d'ici le 31 mars 2026.

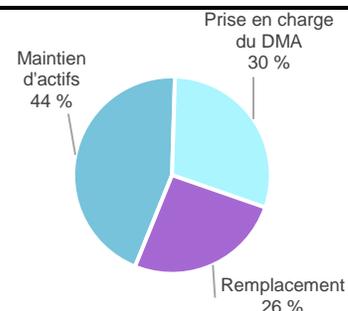
LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LES UNIVERSITÉS

Investissements en maintien du parc au PQI 2025-2035

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Universités	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 917,8	44
Prise en charge du DMA	1 289,9	30
Remplacement	1 115,0	26
Total	4 322,7	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



Au PQI 2025-2035, les investissements prévus en maintien du parc sur un horizon de 10 ans permettront de prendre en charge 1 289,9 M\$ du DMA, soit 83 % du DMA de 1 550,6 M\$ établi au PAGI 2024-2025.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

L'engagement du MES envers le maintien des actifs est ferme, c'est pourquoi la majorité des investissements sont alloués au maintien du parc. De plus, des stratégies seront mises en place pour équilibrer les investissements entre les projets de maintien et de bonification de l'offre.

Le MES prévoit le recours aux moyens suivants afin de résorber le DMA des universités :

- Adapter la répartition des allocations normalisées en maintien des actifs et en résorption du DMA afin de permettre aux établissements la réalisation des travaux visant une amélioration de l'état du parc immobilier à un niveau satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C);
- Octroyer les subventions visant la résorption du DMA en soutenant les établissements qui présentent moins de disponibilités financières gouvernementales;
- Suivre la réalisation des travaux prévus par les universités pour maximiser la résorption du DMA;
- Prioriser les projets entraînant des répercussions importantes sur l'amélioration de l'état des infrastructures et la prise en charge du DMA;
- Réaliser en priorité les travaux de réparation ou de remplacement de composantes critiques ayant atteint leur fin de vie utile tels que des toitures, des fenêtres ainsi que des systèmes de ventilation et de chauffage;
- Assurer la mise à jour des inspections des bâtiments des établissements afin de cibler les travaux qui doivent être réalisés de façon prioritaire dans leur parc immobilier;

Toutefois, pour assurer pleinement sa mission de soutien à l'enseignement, le MES a priorisé certains projets de bonification du parc afin d'accueillir entre autres les augmentations prévues de clientèle étudiante ou encore, pour répondre à des besoins spécifiques, notamment en matière de logement étudiant. Cette décision a été prise afin de garantir la poursuite des plans et devis en cours, ainsi que la réalisation des travaux associés.

Ces projets de bonification du parc sont essentiels, car ils permettent de répondre aux besoins urgents d'espaces dans les établissements, en particulier dans les programmes et secteurs stratégiques définis par le gouvernement. En outre, ils contribuent à renforcer la compétitivité et l'attractivité de l'enseignement et la recherche universitaire en offrant des infrastructures modernes et adaptées à la réalité des étudiants et des enseignants.

Ces ajouts sont cruciaux pour le développement social et économique du Québec et son rayonnement. En créant des infrastructures modernes comme des laboratoires de pointe, les universités attirent des talents, favorisent la recherche et offrent un environnement propice à l'apprentissage.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Universités						
2023-2024						
Réal	235,4	142,5	116,4	494,3	152,0	646,3
Prévu ¹	186,4	175,0	120,0	481,4	166,7	648,1
Écart	49,0	(32,5)	(3,6)	12,9	(14,7)	(1,8)
2024-2025						
Probable	401,4	129,0	117,9	648,3	290,7	939,0
2025-2026						
Prévu	256,4	129,0	115,4	500,8	254,2	755,0

¹ Prévu au PQI 2023-2033.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Les investissements réalisés en 2023-2024 et probables en 2024-2025, totalisant respectivement 646,3 M\$ et 939,0M\$, ont permis la réalisation ou la poursuite de travaux en maintien et en bonification du parc.

Maintien du parc

Les travaux de maintien du parc visent principalement à maintenir et à rétablir les immeubles dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C). Voici quelques exemples de travaux réalisés :

- Travaux de réfection des toitures et des revêtements extérieurs des bâtiments tels que des finis de toiture, de la maçonnerie et des joints de mortier;
- Remplacement de systèmes mécaniques et électriques tels que des systèmes de distribution d'air comprimé, des chaudières, des fontaines réfrigérées, des climatiseurs, des systèmes de distribution d'eau froide ou des systèmes d'éclairage;
- Travaux pour la prise en charge du DMA tels que la réhabilitation des portes et des escaliers extérieurs, de la fenestration, des parements de briques et des toitures d'immeubles;
- Travaux de réfection majeure des façades des bâtiments.

En 2024-2025, les investissements en maintien du parc ont notamment permis la réalisation des projets suivants :

- Université McGill, pavillon Raymond – Montréal – Réfection (TB 936);
- Université McGill, pavillon Ferrier – Montréal – Réfection (TB 934);
- Université de Montréal, pavillon Roger-Gaudry – Montréal – Réfection (TB 566);
- Université McGill, pavillon Macdonald-Stewart – Montréal – Réfection (TB 419);
- Université Bishop's, pavillon Divinity House – Sherbrooke – Réfection;
- Université du Québec à Chicoutimi, pavillon Principal – Chicoutimi – Réfection (TB 1028);

Au PQI 2025-2026, les investissements prévus en maintien du parc sont de 500,8 M\$. Ils permettront, entre autres, le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- Université de Montréal, pavillons Roger-Gaudry et Marie-Victorin – Réaménagement (TB 201);
- Université Laval - Réaménagement des laboratoires de formation immersive pour l'accroissement des cohortes en sciences de la santé.

Bonification du parc

Les travaux de bonification du parc visent principalement à accroître le nombre de places étudiantes et à améliorer la qualité des services offerts.

En 2024-2025, les investissements en bonification du parc ont notamment permis la réalisation des projets suivants :

- Université de Sherbrooke – Construction du Carrefour du savoir;
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue – Mont-Laurier– Construction.

Au PQI 2025-2026, les investissements prévus en bonification du parc totalisent 254,2 M\$. Ils permettront notamment le démarrage ou la réalisation de plusieurs projets, tels que :

- Université McGill sur une partie du site de l'ancien hôpital Royal Victoria – Montréal – Construction et réaménagement (TB 110);
- Université du Québec, pavillon de médecine vétérinaire – Rimouski – Construction et réaménagement (TB 953);
- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, campus de Rouyn-Noranda – Agrandissement (TB 1090);
- Université du Québec, Aménagement des étages 8, 9, et 10 ainsi qu'une partie de l'étage 11 de l'Îlot Balmoral à Montréal pour le projet Synthèse Pôle Image Québec.

Il est à noter que le rythme de réalisation de projets d'infrastructure, tant en maintien qu'en bonification du parc, pourrait être restreint, notamment en raison :

- Des niveaux d'investissement annuels à respecter qui sont alignés sur la capacité financière du gouvernement;
- De l'application de la norme comptable portant sur les paiements de transfert qui exige, à compter de l'exercice 2024-2025, une comptabilisation plus rapide de ceux-ci, soit selon le rythme de réalisation des projets plutôt que selon la période de remboursement de la dette.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

LES CÉGEPS

Inspection et mise à jour des données des immeubles

Les premières inspections des espaces reconnus aux fins de financement du réseau collégial se sont déroulées entre 2010 et 2012. Lors de ces inspections, chaque composante a été vérifiée. Cette vérification était accompagnée d'une prévision de renouvellement et d'une liste de travaux de maintien d'actifs nécessaires pour maintenir et pour rétablir l'état des bâtiments à un niveau satisfaisant. Une mise à jour annuelle de cette liste a été effectuée pour 100 % des superficies du parc immobilier du réseau afin que l'évolution des besoins en maintien d'actifs soit reflétée et que la réalisation des travaux soit soutenue à court terme. L'état du parc immobilier pour le réseau collégial est donc représentatif de la situation actuelle.

Le second cycle d'inspections pour le réseau collégial s'est terminé en décembre 2022. Le troisième cycle d'audits immobiliers a débuté en septembre 2024 et est prévu se terminer en mai 2027.

Méthodologie

Les établissements collégiaux utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent effectuer sur leurs immeubles d'ici les cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste des travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le *Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire*, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau collégial. Le MES travaille à la mise en œuvre d'une solution informatique centralisée pour assurer la gestion des infrastructures de l'Enseignement supérieur (GIES).

L'IEG et le DMA sont évalués selon un IVP¹⁰. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré comme en mauvais état, et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % par la valeur de remplacement du bâtiment.

Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

LES UNIVERSITÉS

Inspection et mise à jour des données des immeubles

Les premières inspections des bâtiments reconnus aux fins de financement du réseau universitaire ont débuté en 2014 et se sont terminées au printemps 2016. Le second cycle d'inspections pour le réseau universitaire a débuté en 2019 et s'est terminé en 2023. Le troisième cycle d'audits immobiliers a débuté en janvier 2024 et est prévu se terminer en novembre 2028.

¹⁰ IVP : Somme des coûts estimés de tous les travaux en maintien d'actifs devant être réalisés sur un horizon de cinq ans, divisée par la valeur de remplacement de cette infrastructure.

ANNEXE 1

(Suite)

Méthodologie

Les établissements universitaires utilisent un progiciel leur permettant de répertorier, à la suite des inspections réalisées par une firme spécialisée, les travaux qu'ils doivent effectuer sur leurs immeubles au cours des cinq prochaines années. L'évaluation de l'état et du DMA de tous les immeubles repose sur cette liste de travaux inscrits dans le progiciel selon les paramètres d'inspection prescrits dans le *Cadre de gestion pour les investissements liés aux infrastructures des réseaux d'enseignement collégial et universitaire*, lequel vise à obtenir une évaluation de l'état des bâtiments cohérente, en continu et comparable à travers le réseau universitaire. Le MES travaille à la mise en œuvre d'une solution informatique centralisée pour assurer la gestion des infrastructures de l'Enseignement supérieur (GIES).

L'IEG et le DMA sont évalués selon un IVP. Tout bâtiment ayant un IVP supérieur à 15 % est considéré comme en mauvais état, et l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % par la valeur de remplacement du bâtiment.

Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés selon la valeur de remplacement des immeubles.

ÉQUIPEMENTS COLLÉGIAUX ET UNIVERSITAIRES

Inventaire et mise à jour des données

Les premières données sur les parcs d'équipements significatifs des deux réseaux d'enseignement ont été présentées au PAGI 2022-2023.

Le MES répertorie uniquement les équipements présentant une valeur importante et dont le remplacement pourrait avoir une grande incidence sur la prévision des investissements au PQI. Les équipements devant être déclarés sont les suivants :

- Les équipements dont la valeur individuelle comptable d'acquisition est égale ou supérieure à 100 000 \$;
- Les équipements dont la valeur individuelle comptable d'acquisition est située entre 25 000 \$ et 99 999 \$, mais qui sont considérés comme des équipements stratégiques.

L'équipement doit être en service, fonctionnel et utilisé par l'établissement au 30 juin de l'exercice financier en cours. Les informations recensées sur les équipements doivent habituellement provenir du registre comptable des immobilisations de l'établissement (à l'exception de la valeur de remplacement actuelle), en date du 30 juin de l'exercice financier en cours.

Méthodologie

Le MES calcule l'IEG du bien en divisant l'amortissement cumulé sur le coût d'acquisition du bien. Par la suite, un IEG est attribué pour chaque bien, en fonction de son IVP :

- A (très bon) : 0 à 30 %;
- B (bon) : 30,1 à 60 %;
- C (satisfaisant) : 60,1 à 90 %;
- D (mauvais) : 90,1 à 99,9 %;
- E (très mauvais) : 100 %.

Un DMA est calculé sur les équipements qui présentent un IEG de D ou de E. Le DMA évolue selon l'usure normale des équipements recensés. Ce déficit correspond à la valeur de remplacement actuelle du bien.

ANNEXE 2

Les cégeps Immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)						DMA (M\$)
				A	B	C	ABC	D	E	
Collège de Bois-de-Boulogne	12	47 786	56	0	0	0	0	2	10	52,9
Cégep de Rimouski	41	102 523	59	6	3	6	15	16	10	51,2
Cégep de Chicoutimi	44	68 077	50	10	3	5	18	14	12	50,8
Cégep Édouard-Montpetit	32	106 145	38	0	3	1	4	22	6	42,1
Cégep Limoilou	12	76 611	44	2	0	1	3	8	1	34,1
Collège de Maisonneuve	13	63 823	46	2	2	1	5	4	4	30,7
Cégep du Vieux Montréal	11	71 131	36	0	1	3	4	7	0	27,5
Cégep de Jonquière	26	79 677	44	3	3	2	8	14	4	26,4
Cégep de St-Hyacinthe	19	53 227	29	3	2	2	7	9	3	26,3
Cégep Saint-Jean-sur-le-Richelieu	22	45 833	56	1	1	0	2	10	10	23,3
Cégep de l'Outaouais	11	64 249	34	2	1	3	6	4	1	22,3
Cégep de La Pocatière	15	41 764	52	2	1	2	5	8	2	22,0
Cégep de Saint-Laurent	23	61 504	84	3	3	4	10	11	2	20,5
Cégep de Trois-Rivières	27	76 997	47	2	3	3	8	17	2	18,4
Collège Lionel-Groulx	41	70 593	55	7	3	8	18	14	9	17,5
Cégep régional de Lanaudière	28	88 980	37	8	3	5	16	11	1	16,3
Cégep de Sainte-Foy	43	79 253	40	8	8	10	26	12	5	16,2
Cégep Garneau	23	59 904	39	4	5	3	12	8	3	16,1
Champlain Regional College	23	52 454	41	4	1	5	10	9	4	15,9
Cégep de Lévis	37	55 779	41	4	5	7	16	9	12	13,3
Cégep d'Ahuntsic	17	88 702	33	4	2	5	11	5	1	12,7
Cégep John Abbott	17	71 764	76	4	3	3	10	6	1	11,6
Cégep de Matane	13	28 669	56	0	2	0	2	11	0	11,5
Cégep de Saint-Jérôme	24	58 918	50	2	6	2	10	9	5	11,2
Cégep de Victoriaville	21	50 690	51	3	2	4	9	10	2	11,0
Cégep de Sept-Îles	4	16 158	19	3	0	0	3	1	0	10,1
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	20	54 426	48	5	1	5	11	8	1	9,1
Cégep de Shawinigan	1	31 284	49	0	0	0	0	1	0	9,0
Vanier College	17	64 184	69	2	2	3	7	8	2	8,7
Cégep de la Gaspésie et des Îles	21	47 600	54	3	6	8	17	2	2	8,4
Collège André-Laurendeau	3	44 584	35	0	1	1	2	1	0	7,1
Cégep de Sherbrooke	24	77 793	41	3	3	7	13	9	2	6,2
Cégep de Sorel-Tracy	4	20 182	41	0	0	0	0	4	0	6,2
Collège Dawson	12	78 979	74	1	3	4	8	3	1	5,4
Cégep de Thetford	10	31 709	49	5	1	0	6	4	0	5,2
Collège d'Alma	18	25 791	47	1	1	0	2	12	4	4,1
Collège de Valleyfield	8	42 558	68	2	3	0	5	3	0	3,7

ANNEXE 2

(Suite)

Les cégeps

Immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)					DMA (M\$)	
				A	B	C	ABC	D		E
Cégep Gérald-Godin	7	16 055	52	0	2	1	3	4	0	2,7
Cégep Marie-Victorin	21	45 800	41	1	6	8	15	5	1	2,6
Cégep de Saint-Félicien	14	17 577	33	1	4	2	7	7	0	2,4
Collège Montmorency	15	70 067	19	9	0	5	14	0	1	1,9
Cégep de Rivière-du-Loup	27	40 115	42	3	8	7	18	7	2	1,9
Cégep de Drummondville	7	23 898	25	3	1	2	6	1	0	1,8
Cégep de Granby	7	22 913	61	1	0	2	3	4	0	1,4
Cégep Beauce-Appalaches	16	28 953	54	3	4	3	10	4	2	0,7
Cégep de Baie-Comeau	15	23 161	49	6	7	1	14	1	0	0,7
Collège de Rosemont	9	43 463	48	1	2	3	6	3	0	0,1
Collège Héritage	5	15 880	14	3	0	2	5	0	0	–
Total ¹	880	2 548 183		140	121	149	410	342	128	700,5

¹ La quantité et les dimensions ne correspondent pas à celles de l'inventaire des infrastructures, car l'information n'est pas disponible pour certains bâtiments qui n'ont pas été inspectés.

ANNEXE 2
(Suite)

Les universités
Immeubles

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état (nombre)						DMA (M\$)
				A	B	C	ABC	D	E	
Université de Montréal	104	566 001	57	9	14	9	32	18	54	417,1
Université McGill	160	629 250	87	18	17	22	57	56	47	357,6
Université Laval	103	546 085	50	32	15	8	55	20	28	262,6
Université du Québec à Montréal	31	339 284	57	5	3	6	14	11	6	194,8
Université Concordia	69	432 161	84	7	4	6	17	17	35	110,7
Université de Sherbrooke	107	295 187	36	41	16	17	74	15	18	25,5
Institut national de recherche scientifique	27	77 509	41	11	2	2	15	2	10	15,7
Université du Québec à Trois-Rivières	40	125 037	33	18	9	7	34	4	2	14,0
Université du Québec à Rimouski	28	49 574	43	15	4	4	23	3	2	8,5
Université Bishop's	25	49 231	72	5	6	4	15	6	4	7,2
HEC Montréal	6	81 430	48	0	0	1	1	5	0	6,7
École Polytechnique de Montréal	12	114 344	37	6	1	2	9	3	0	5,8
Université du Québec en Outaouais	13	50 463	47	7	4	1	12	1	0	0,8
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	13	26 668	25	8	2	1	11	2	0	0,4
Université du Québec à Chicoutimi	20	80 560	29	10	3	6	19	1	0	0,3
École nationale administration publique	1	11 734	25	0	1	0	1	0	0	-
École de technologie supérieure	7	116 114	51	4	3	0	7	0	0	-
TÉLUQ	1	7 924	23	0	0	1	1	0	0	-
Université du Québec (siège social)	4	26 303	36	1	2	1	4	0	0	-
Total ¹	771	3 624 859		197	106	98	401	164	206	1 427,8

¹ La quantité et les dimensions ne correspondent pas à celles de l'inventaire des infrastructures, car l'information n'est pas disponible pour certains bâtiments qui n'ont pas été inspectés.

ENVIRONNEMENT, LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, FAUNE ET PARCS

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

VISION

Au centre de l'action gouvernementale, le leadership du MELCCFP dans la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'environnement permet un développement social et une économie verte et résiliente, au bénéfice des générations actuelles et futures.

ORIENTATIONS

Le MELCCFP a pour mission de contribuer au développement durable du Québec en jouant un rôle clé dans la lutte contre les changements climatiques, la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité au bénéfice des citoyens.

L'exploitation, la gestion et la surveillance du parc de barrages publics font partie de ses domaines d'activité. Le MELCCFP doit assurer la sécurité et la fonctionnalité de ces infrastructures.

Plus précisément, il doit :

- Gérer de manière sécuritaire les barrages;
- Inspecter et surveiller les barrages de façon à en assurer la sécurité et l'efficacité opérationnelle;
- Réaliser les travaux d'entretien et de maintien requis en conformité avec la législation en vigueur;
- Effectuer l'évaluation de la sécurité des barrages publics et la coordination des interventions lors de situations d'urgence;
- Démolir les barrages non essentiels à la mission de l'État pour des raisons de sécurité et de protection de l'environnement.

RESPONSABILITÉS

La gestion des barrages est assujettie à des obligations légales en vertu de la *Loi sur la sécurité des barrages* (chapitre S-3.1.01) et de son règlement (chapitre S-3.1.01, r.1). Ces obligations varient selon le type de barrage (forte contenance, faible contenance ou petit barrage). En plus de ces obligations légales, le MELCCFP tient compte du risque associé aux barrages ainsi que du budget et des ressources humaines qui lui sont alloués pour gérer ce parc de barrages et prioriser les interventions.

Suite à l'adoption de la *Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du Plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission*, les obligations légales pour les travaux de mise aux normes des barrages à forte contenance, dont le niveau des conséquences en cas de rupture est jugé faible ou minimal, ont été réduites de façon considérable (chapitre 8). En outre, le MELCCFP n'est plus tenu de réaliser d'études d'évaluation de la sécurité de ces barrages.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le MELCCFP exploite et administre 934 barrages au sens de la *Loi sur la sécurité des barrages*, soit 391 barrages à forte contenance et 543 dans la catégorie des barrages à faible contenance et petits barrages.

Les barrages de catégories forte contenance et faible contenance sont définis précisément par la *Loi sur la sécurité des barrages*. Par ailleurs, on appelle petit barrage tous les barrages d'une hauteur de plus d'un mètre, qui ne sont ni à forte contenance ni à faible contenance, mais qui sont aussi visés par la *Loi sur la sécurité des barrages*.

Les barrages à forte contenance sont subdivisés en trois grandes sous-catégories : 48 barrages mécanisés, 332 barrages non mécanisés et 11 non essentiels. Les barrages à faible contenance et petits barrages sont subdivisés en trois catégories, soit 7 barrages mécanisés, 259 à faible contenance non mécanisés et 277 petits barrages non mécanisés.

Les barrages mécanisés sont munis d'appareils d'évacuation mécaniques et électriques qui permettent de réaliser une gestion des niveaux d'eau et des débits. Les barrages non mécanisés sont plutôt munis d'un seuil fixe ne permettant pas cette gestion. Ainsi, la complexité des composantes des barrages mécanisés et la nécessité d'en assurer la fiabilité et la fonctionnalité en tout temps requièrent des investissements majeurs par rapport aux autres types de barrages.

Les barrages sont catégorisés non essentiels lorsqu'aucune utilité n'est confirmée et que le niveau des conséquences en cas de rupture est faible ou minimal. De façon générale, ces barrages sont sans accès et situés en région éloignée. L'état de ces barrages n'est pas évalué et aucun DMA n'est répertorié. Ainsi, ces barrages ont été retirés du tableau *État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures* à la page 100. Le MELCCFP continuera de s'assurer qu'ils demeurent à un faible niveau de conséquences en cas de rupture.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MELCCFP, soit :

- 8 immeubles principaux (centres de services) comprenant des bureaux et 26 immeubles auxiliaires (bâtiments de services, entrepôts, ateliers, hangars et garages) servant de points de service en région pour assurer l'exploitation et l'entretien des barrages à proximité;
- Une conduite d'évacuation acheminant les effluents de l'usine de pâte commerciale Domtar, à Saint-Félicien. Cette conduite, construite par le MELCCFP en 1978, sert à acheminer les eaux traitées par l'usine vers la rivière Mistassini, située à près de 15 km de l'usine. D'une durée de vie utile initiale de 25 ans, la conduite a maintenant 46 ans de service;
- 20 barrages non assujettis à la *Loi sur la sécurité des barrages*. Bien que non soumis à cette loi, ces barrages, incluant une digue de protection contre les inondations à Pointe-Calumet, font également partie du parc d'infrastructures sous la responsabilité du MELCCFP.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2024-2025	2025-2026		2024-2025	2025-2026	
Immeubles							
Centres de services	22	31	33	2	3 356 m ²	3 521 m ²	165
Ouvrages de génie civil							
Barrages à forte contenance							
Mécanisés	49	48	48	0	Variable	Variable	s. o.
Non mécanisés	30	328	332	4	Variable	Variable	s. o.
Non essentiels ²	57	14	11	(3)	Variable	Variable	s. o.
Sous-total - Barrages à forte contenance	33	390	391	1	Variable	Variable	s. o.
Barrages à faible contenance et petits barrages							
Faible contenance et petits barrages mécanisés	59	7	7	0	Variable	Variable	s. o.
Faible contenance non mécanisés	50	256	259	3	Variable	Variable	s. o.
Petits barrages non mécanisés	58	275	277	2	Variable	Variable	s. o.
Non essentiels ²	s. o.	0	0	0	Variable	Variable	s. o.
Sous-total - Barrages à faible contenance et petits barrages	53	538	543	5	Variable	Variable	s. o.
Barrages non assujettis	57	20	20	0	Variable	Variable	s. o.
Conduite d'évacuation des effluents	46	1	1	0	15 km	15 km	0
Total - Infrastructures	43	980	988	8	Variable	Variable	s. o.

¹ Données de septembre 2024.

² Barrages pour lesquels aucune utilité n'est confirmée et dont le niveau des conséquences en cas de rupture est faible ou minimal. Ces barrages ne font pas l'objet d'inspection aux fins du PAGI.

VARIATION À L'INVENTAIRE

Par rapport à la période précédente, la variation à l'inventaire s'explique ainsi :

- Immeubles :

L'augmentation de deux immeubles résulte de la mise à jour des données. Ces deux bâtiments de faible envergure n'étaient pas comptabilisés dans les exercices précédents;

- Barrages à forte contenance :

L'augmentation nette d'un barrage à forte contenance s'explique par l'ajout de trois barrages orphelins qui ont été confiés sous la responsabilité du MELCCFP et par le retrait de deux barrages non essentiels de l'inventaire. Aussi, un barrage non essentiel est maintenant considéré comme non mécanisé;

- Barrages à faible contenance et petits barrages :

L'augmentation nette de cinq barrages dans cette catégorie s'explique par le transfert, sous la responsabilité du MELCCFP, de huit barrages orphelins et d'un en provenance du MTMD ainsi que par le transfert de quatre barrages à la Commission de la capitale nationale du Québec.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E ³	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Centres de services	27	19	19	65	20	15	-	-	-
Ouvrages de génie civil									
Barrages à forte contenance									
Mécanisés	1	17	8	26	74	0	94,2	-	94,2
Non mécanisés	66	9	4	79	20	1	18,5	0,1	18,6
Total – Barrages à forte contenance	9	16	7	32	68	0	112,7	0,1	112,8
Barrages à faible contenance et petits barrages									
Faible contenance et petits mécanisés	2	1	0	3	97	0	1,6	-	1,6
Faible contenance non mécanisés	7	13	15	35	33	32	0,9	-	0,9
Petits barrages non mécanisés	4	11	22	37	63	0	0,8	-	0,8
Total – Barrages à faible contenance et petits barrages	4	10	13	27	58	15	3,3	-	3,3
Barrages non assujettis	3	21	36	60	40	0	-	-	-
Conduite d'évacuation des effluents	0	0	0	0	100	0	nd	nd	nd
Total – Infrastructures	8	15	8	31	67	2	116,0	0,1	116,1

¹ Données de septembre 2024.

² Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

³ L'indice d'état E pour les ouvrages de génie civil correspond aux ouvrages qui seront démolis et non aux ouvrages en très mauvais état.

OBJECTIFS

À l'issue des trois dernières années, les résultats des investissements réalisés au 31 mars 2025 sur les objectifs établis pour les barrages sous la responsabilité du MELCCFP sont les suivants.

Objectifs

Objectifs	Valeur de référence	Résultats			Cible
	PAGI de référence	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI cible
Atteindre une proportion de barrages à forte contenance mécanisés en bon état à 45 % d'ici le 31 mars 2025	36 %				45 %
	PAGI 2022-2023	36 %	40 %	26 %	PAGI 2025-2026
Réduire globalement le DMA des barrages à forte contenance mécanisés de 27,0 M\$ pour atteindre un niveau de 26,0 M\$ d'ici le 31 mars 2025	53,0 M\$				26,0 M\$
	PAGI 2022-2023	61,4 M\$	63,9 M\$	94,2 M\$	PAGI 2025-2026
Atteindre une proportion de barrages à forte contenance non mécanisés en bon état à 81 % d'ici le 31 mars 2025	80 %				81 %
	PAGI 2022-2023	81 %	81 %	79 %	PAGI 2025-2026
Réduire globalement le DMA des barrages à forte contenance non mécanisés de 3,9 M\$ pour atteindre un niveau de 14,0 M\$ d'ici le 31 mars 2025	17,9 M\$				14,0 M\$
	PAGI 2022-2023	17,8 M\$	19,6 M\$	18,6 M\$	PAGI 2025-2026

ÉTAT DE SITUATION

Objectifs du 31 mars 2022 au 31 mars 2025

Globalement, le MELCCFP n'a pas atteint les objectifs fixés sur trois ans au PAGI 2022-2023 pour diverses raisons, dont entre autres :

- Des délais de gestion foncière relatifs à l'acquisition de terrains du domaine privé, lesquels ont retardé la réalisation des travaux;
- Des délais administratifs liés à l'obtention des autorisations provinciale et fédérale;
- Des retards dans l'approvisionnement d'équipements;
- Des besoins de travaux plus coûteux que prévu à la suite d'inspections détaillées lors de la planification des interventions;
- La réalisation d'études d'évaluation de la sécurité qui ont conclu à des besoins de mise aux normes, conséquemment à de nouvelles normes plus sévères, dont les normes sismiques.

Barrages à forte contenance mécanisés

Plus spécifiquement, le MELCCFP n'a pas atteint son objectif d'augmenter la proportion de barrages à forte contenance mécanisés en bon état à 45 %. Malgré les retards dans la réalisation des projets de réfection, plusieurs travaux ont été réalisés sur la plupart des barrages permettant de résorber 16,3 M\$ du DMA répertorié au PAGI 2022-2023. Toutefois, seulement un barrage est passé d'un IEG de D à A. En contrepartie, huit barrages qui étaient dans un état satisfaisant, ont été reclassés avec un IEG de D en raison du non-respect de normes minimales de sécurité révélées à la suite d'études d'évaluation de la sécurité. À noter que pour ces barrages, leur mauvais état ne résulte pas d'une dégradation plus élevée, mais plutôt du non-respect de normes obligatoires, dont les normes sismiques qui sont maintenant plus sévères.

Entre le PAGI 2022-2023 et le PAGI 2025-2026, plusieurs nouveaux constats répertoriés lors de la planification des travaux ont fait augmenter le DMA de 53,0 M\$ à 94,2 M\$.

Barrages à forte contenance non mécanisés

Le MELCCFP n'a pas non plus atteint son objectif d'augmenter la proportion de barrages à forte contenance non mécanisés en bon état à 81 %. Bien que des travaux aient été réalisés sur 9 barrages, permettant de faire passer leur IEG de D à A ou B, 16 barrages qui étaient dans un état satisfaisant, ont été reclassés avec un IEG de D en raison du non-respect de normes minimales de sécurité ou à la suite de nouvelles inspections.

Aussi, trois barrages gouvernementaux en mauvais état ont été transférés sous la responsabilité du MELCCFP depuis mars 2022.

Cela explique la diminution de 1 % de barrages dans un état satisfaisant ou mieux et l'augmentation du DMA de 0,7 M\$ entre le PAGI 2022-2023 et le PAGI 2025-2026.

Nouveaux objectifs d'ici au 31 mars 2028

Le MELCCFP établira des nouvelles cibles au PAGI 2026-2027 sur la base des nouveaux constats des dernières années, notamment sur l'évolution des normes, et de la planification des travaux à venir avec les sommes disponibles.

LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

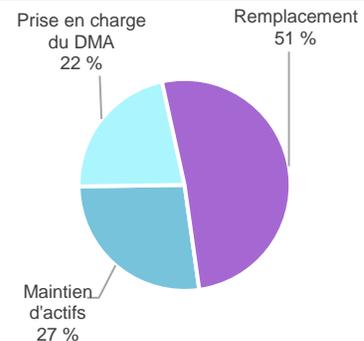
LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS

Investissements en maintien du parc au PQI 2025-2035

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Barrages publics	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	135,9	27
Prise en charge du DMA	109,8	22
Remplacement ¹	257,9	51
Total	503,6	100

¹Le remplacement inclut les démolitions.



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

La stratégie globale d'intervention sur les barrages repose sur une approche de gestion intégrée des actifs. Cette approche s'appuie sur une meilleure connaissance des infrastructures, une priorisation des interventions basée sur la gestion des risques et un suivi soutenu du cheminement des projets, favorisant ainsi un meilleur taux de réalisation des projets d'investissement.

La connaissance des infrastructures est basée sur un système d'inspection qui permet un suivi en continu de l'état des barrages afin de détecter à temps les défauts et de suivre leur progression. Le cas échéant, les études d'évaluation de la sécurité permettent, par la réalisation d'études hydrauliques, géotechniques, structurales, mécaniques et électriques, de déterminer les correctifs requis pour assurer l'intégrité et la sécurité des barrages.

La priorisation des interventions est évaluée en fonction des répercussions des déficiences constatées sur la sécurité des personnes et des biens, ainsi que des particularités techniques des différentes catégories de barrages, selon l'ordre de priorité suivant :

- Rétablissement de l'état des barrages dont le niveau des conséquences en cas de rupture est moyen et plus;
- Maintien de l'état des barrages à forte contenance mécanisés. Ces barrages sont normalement priorisés lors de la planification des travaux de maintien d'actifs puisque les conséquences d'une défaillance ou d'une rupture seraient, en général, plus importantes que pour les autres catégories de barrages. Les appareils d'évacuation de tous ces barrages nécessitent des interventions à planifier pour en assurer leur bon fonctionnement, notamment en situation de crue;
- Maintien de l'état des barrages à forte contenance non mécanisés dont le niveau des conséquences en cas de rupture est moyen et plus. Ces barrages sont priorisés par rapport à ceux dont le niveau des conséquences est faible ou minimal. Par ailleurs, les barrages non mécanisés requièrent généralement

moins d'investissements en ressources humaines et financières durant leur vie utile. Conséquemment, le MELCCFP priorise les travaux correctifs essentiels jusqu'à ce que leur état nécessite une reconstruction complète;

- Rétablissement ou maintien de l'état des autres infrastructures pour assurer leur fonctionnalité.

Le suivi en continu des projets et le contrôle de chacune des étapes de réalisation permettent une meilleure maîtrise du processus de réalisation des investissements. La démarche de gestion de projets permet de documenter les différentes étapes des projets, ainsi que la tenue de points de contrôle et de suivi de l'avancement par le comité de suivi du MELCCFP. L'objectif est de repérer rapidement les difficultés pouvant affecter la réalisation des projets afin de mettre en place des actions correctives. Un tableau de bord permet d'avoir un portrait de la situation en continu.

AUTRES ÉLÉMENTS

Certains événements (climatiques ou autres) font en sorte qu'il peut être nécessaire d'intervenir en urgence sur un barrage. Ainsi, des travaux non prévus peuvent s'ajouter à la planification et, le cas échéant, avoir une incidence sur le taux de réalisation.

Dans la prochaine année, les travaux seront réalisés en continuité avec la stratégie d'investissement, c'est-à-dire en priorisant les travaux de maintien d'actif sur les barrages à forte contenance mécanisés et sur les barrages assujettis à des obligations légales en lien avec la *Loi sur la sécurité des barrages* ou qui présentent des risques pour la sécurité des personnes et des biens.

Plus précisément, les investissements qui seront réalisés sur les barrages sous la responsabilité du MELCCFP d'ici le 31 mars 2026 visant à améliorer leur état sont les suivants.

Barrages à forte contenance mécanisés

- Beaudet (Centre-du-Québec) – Réalisation d'une partie des travaux de mise aux normes
 - Prise en charge d'une portion du DMA répertorié de 0,7 M\$
 - Amélioration prévue de son IEG de D à A à la fin des travaux en 2026-2027
- Choinière (Montérégie) – Réalisation d'une partie des travaux de modernisation des appareils d'évacuation
 - Prise en charge d'une portion du DMA répertorié de 1,6 M\$
 - Amélioration prévue de son IEG de D à B à la fin des travaux en 2026-2027
- Duchesnay (Capitale-Nationale) – Réalisation des travaux de modernisation des appareils d'évacuation
 - Prise en charge d'une portion du DMA répertorié de 1,9 M\$
 - Amélioration prévue de son IEG de D à A
- Saint-Didace (Lanaudière) – Réalisation des travaux de modernisation des appareils d'évacuation
 - Prise en charge d'une portion du DMA répertorié, soit 0,3 M\$
 - Amélioration prévue de son IEG de D à C

Barrages à forte contenance non mécanisés

- Reconstruction du barrage du Lac-Rimouski (Bas-Saint-Laurent)
 - Prise en charge de la totalité du DMA répertorié de 0,9 M\$
 - Amélioration prévue de son IEG de D à A
- Mise aux normes des digues Coulée-Gagnon (Saguenay–Lac-Saint-Jean) et Choinière (Montérégie)

- Prise en charge de la totalité du DMA répertorié de 0,7 M\$
- Amélioration prévue de leur IEG de D à A ou B
- Démolition du barrage Wabano (Capitale-Nationale)
 - Prise en charge de la totalité du DMA répertorié de 0,1 M\$
 - Retrait de l'inventaire des infrastructures

L'ÉTAT DE SITUATION

LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS
Investissements inscrits au PQI
Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement ¹	Sous-total	Ajout et amélioration	
MELCCFP						
2023-2024						
Réel	6,2	3,0	3,6	12,8	–	12,8
Prévu ²	13,6	9,4	3,7	26,7	–	26,7
Écart	(7,4)	(6,4)	(0,1)	(13,9)	–	(13,9)
2024-2025						
Probable	16,7	6,8	4,6	28,1	–	28,1
2025-2026						
Prévu	9,7	9,3	10,4	29,4	–	29,4

¹ Le remplacement inclut les démolitions.

² Prévu au PQI 2023-2033.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Investissements réalisés et prévus

Les investissements pour le maintien du parc visent à réaliser les travaux requis pour assurer l'intégrité des barrages afin de protéger les personnes et les biens contre les risques associés à la défaillance de ces ouvrages. Lors de la planification des investissements, les travaux sur les barrages en mauvais état et jugés essentiels à la mission de l'État sont priorisés en fonction d'une évaluation du risque. Ces travaux permettent ainsi de maintenir et de rétablir en bon état les barrages en fonction des constats observés lors des inspections.

Les investissements du gouvernement visant le maintien des barrages publics permettent, notamment, de réaliser les types de travaux suivants :

- Réfection de composantes de mécanique lourde, telles que des vannes, des treuils, des ponts roulants, des groupes électrogènes ou des pièces encastrées;
- Réfection d'éléments de béton ou correction de pathologies du béton;
- Réfection des déversoirs en enrochement par reprofilage ou ajout d'enrochement;
- Réfection de digues par reprofilage, rehaussement, étanchéisation, stabilisation ou ajout de drainage;
- Réfection de composantes électriques et de contrôle, telles que des panneaux électriques, des systèmes de chauffage, des systèmes d'automate ou des systèmes de communication;
- Réfection de bâtiments de services, de garages ou d'abris d'équipements.

Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Les investissements pour le maintien du parc réalisés en 2023-2024 totalisent 12,8 M\$, soit 13,9 M\$ de moins que les 26,7 M\$ prévus initialement au PQI 2023-2033. Cet écart s'explique principalement par des

retards attribuables à des imprévus sur certains projets, incluant le départ de ressources clés et les difficultés de recrutement.

Les investissements probables pour le maintien du parc en 2024-2025 totalisent 28,1 M\$ et auront permis de réaliser, notamment, les travaux suivants :

- La reconstruction des barrages Émilie (Capitale-Nationale), du Haut (Bas-Saint-Laurent), à la Louvre (Côte-Nord), Seigneurial (Montérégie) et White (Abitibi-Témiscamingue) (11,5 M\$);
- Le remplacement du système électrique au barrage du Grand-Moulin (Laval) (5,2 M\$);
- La réalisation d'une partie des travaux sur les appareils d'évacuation des barrages de Saint-Didace (Lanaudière), Choinière (Montérégie), Jules-Allard (Chaudière-Appalaches) et Ludger (Laurentides) (3,6 M\$);
- Les études de faisabilité et l'ingénierie préliminaire ou détaillée pour la reconstruction des barrages de Kipawa (Abitibi-Témiscamingue), Mathieu-D'Amours (Bas-Saint-Laurent) (TB 410), Saint-Alexis (Mauricie), de la Retenue (Capitale-Nationale) et de l'Écluse (Saguenay-Lac-Saint-Jean), ainsi que pour la mise aux normes du barrage des Neiges (Capitale-Nationale) et de la digue Coulée-Gagnon (Saguenay-Lac-Saint-Jean) (3,7 M\$).

Les investissements prévus pour le maintien du parc en 2025-2026, totalisant 29,4 M\$, permettront, notamment, la réalisation des projets suivants :

- Une partie des travaux de réfection des équipements d'évacuation du barrage Choinière (Montérégie) (1,6 M\$);
- La poursuite des travaux correctifs au système de contrôle du barrage de Portage-des-Roches (Saguenay-Lac-Saint-Jean) (0,9 M\$);
- La finalisation des travaux mécaniques et électriques des barrages Duchesnay (Capitale-Nationale) et Saint-Didace (Lanaudière) (2,7 M\$);
- La reconstruction des barrages Duffy (Lanaudière), Lac-Rimouski (Bas-Saint-Laurent) et Profond (Mauricie) (8,4 M\$);
- Les travaux de mise aux normes du barrage Beudet (Centre-du-Québec) ainsi que des digues Choinière (Montérégie) et Coulée-Gagnon (Saguenay-Lac-Saint-Jean) (2,1 M\$);
- L'ingénierie préliminaire pour les travaux de mise aux normes du barrage de Kipawa (Abitibi-Témiscamingue) (0,5 M\$) (TB 1230);
- La préparation des plans et devis pour la reconstruction des barrages Mathieu-D'Amours (Bas-Saint-Laurent) (TB 410) et de la Retenue (Capitale-Nationale), ainsi que pour la réalisation des travaux de modernisation du système de levage au barrage des Moulins (Lanaudière) et de mise aux normes du barrage de Kipawa (7,5 M\$).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ^{1,2} (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Varia- tion	PAGI		Varia- tion	PAGI 2024- 2025	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorp- tion	PAGI 2025- 2026
	2024- 2025	2025- 2026		2024- 2025	2025- 2026						
Immeubles											
Centres de services	20	20	0	16	15	(1)	0,0	-	-	-	0,0
Ouvrages de génie civil											
Barrages à forte contenance											
Mécanisés	60	74	14	0	0	0	63,9	0,3	34,1	(4,1)	94,2
Non mécanisés	19	20	1	0	1	1	19,6	0,6	0,1	(1,7)	18,6
Total – Barrages à forte contenance	55	68	13	0	0	0	83,5	0,9	34,2	(5,8)	112,8
Barrages à faible contenance et petits barrages											
Faible contenance et petits barrages mécanisés	98	97	(1)	0	0	0	7,6	-	(0,7)	(5,3)	1,6
Faible contenance non mécanisés	35	33	(2)	33	32	(1)	0,7	-	0,2	-	0,9
Petits barrages non mécanisés	63	63	0	0	0	0	0,5	-	0,3	-	0,8
Total – Barrages à faible contenance et petits barrages	59	58	(1)	15	15	0	8,8	0,0	(0,2)	(5,3)	3,3
Barrages non assujettis	44	40	(4)	0	0	0	-	-	-	-	-
Conduite d'évacuation des effluents ³	nd	100	s. o.	nd	0	s. o.	nd	s. o.	s. o.	s. o.	nd
Total – Infrastructures	56	67	11	2	2	0	92,3	0,9	34,0	(11,1)	116,1

¹ Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

² L'indice d'état E pour les ouvrages de génie civil correspond aux ouvrages qui seront démolis et non aux ouvrages en très mauvais état.

³ Les données actuellement disponibles ne permettent pas d'établir le DMA de cette infrastructure.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état

Barrages à forte contenance

Même si plusieurs projets visant à résorber le DMA ont été réalisés (résorption de 5,8 M\$), la proportion de barrages à forte contenance avec un IEG de D a augmenté de 13 % au cours de la dernière année.

La détérioration globale vient du fait que même si six barrages non mécanisés ont vu leur état s'améliorer (ils sont passés d'un IEG de D à un IEG de A, B ou C), l'état de cinq barrages mécanisés s'est détérioré en raison de la dégradation de certaines composantes. De plus, neuf barrages qui ont fait l'objet d'une nouvelle étude d'évaluation de la sécurité se sont avérés non conformes aux nouvelles normes plus sévères édictées par la *Loi sur la sécurité des barrages*, particulièrement en ce qui a trait à la stabilité sismique. Leur mauvais état est temporaire, le temps de réaliser les travaux de mise aux normes qui, pour la grande majorité, seront réalisés au cours des cinq prochaines années.

Barrages à faible contenance et petits barrages

La proportion des barrages à faible contenance mécanisés en mauvais état (IEG de D et E) a diminué de 1 %, ce qui s'explique principalement par quatre barrages qui sont passés d'un état satisfait à un mauvais état à la suite d'une nouvelle inspection plus détaillée.

Barrages non assujettis

La proportion des barrages non assujettis en mauvais état (IEG de D) a diminué de 4 %, principalement en raison d'un barrage qui était en mauvais état et dont l'état a été révisé à satisfaisant à la suite d'une inspection.

Évolution du DMA

Globalement, le DMA a augmenté de 23,8 M\$, passant de 92,3 M\$ à 116,1 M\$ en raison :

- D'une indexation de 0,9 M\$ du coût de certains projets qui ont accusé des retards ou ont été reportés;
- De nouveaux constats, totalisant 34,0 M\$, découlant principalement de :

Barrages à forte contenance (34,2 M\$) :

- Nouvelles informations ou précisions quant à la portée des travaux à réaliser à la suite d'inspections spécialisées, d'études d'évaluation de la sécurité ou d'analyses supplémentaires (23,8 M\$);
- Révision de l'estimation du coût de projets à la suite de la réalisation d'études de faisabilité ou à la suite de la réalisation de l'ingénierie détaillée ou après un appel d'offres public (10,5 M\$);
- Nouveaux barrages qui ont été inspectés et qui nécessitent des travaux (-0,1 M\$);

Barrages à faible contenance et petits barrages (-0,2 M\$) :

- Révision globalement à la baisse du coût des projets (-0,2 M\$);
- De la réalisation de travaux qui ont permis de résorber 11,1 M\$ du DMA répertorié.

L'évaluation du DMA pour le parc de barrages publics porte principalement sur les barrages à forte contenance. Ces barrages représentent près de 83 % de la valeur de remplacement de l'ensemble du parc de barrages et sont les seules infrastructures du MELCCFP assujetties à des normes strictes en matière de sécurité civile. À ce titre, et en conformité avec les dispositions du *Règlement sur la sécurité des barrages*, les investissements publics en infrastructures du MELCCFP visent prioritairement les barrages à forte contenance.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Inspection et mise à jour des données

Un programme d'inspection des barrages à forte contenance a été développé en fonction des risques associés à ce type de barrage (niveau des conséquences minimal, faible, moyen, élevé et considérable). Ce programme vise autant les barrages ayant un IEG de A, B ou C (barrages déjà mis aux normes) que les barrages ayant un IEG de D (à rénover) ou E (à démanteler / araser). Les besoins d'investissement des barrages ayant un indice d'état mauvais (IEG de D) et dont le niveau des conséquences est moyen ou élevé, sont priorisés lors de la planification des travaux et de l'élaboration du PQI.

Ainsi, tous les barrages à forte contenance sous la responsabilité du MELCCFP sont inspectés au moins une fois par année, et ce, conformément aux exigences du *Règlement sur la sécurité des barrages*. À priori, ces inspections visent à évaluer la sécurité de ces ouvrages et à orienter ensuite la planification des interventions à réaliser en fonction des anomalies constatées. Selon la priorisation des interventions à réaliser, une estimation des besoins d'investissement est alors effectuée.

Bien que la *Loi sur la sécurité des barrages* n'impose aucune obligation en raison de leur faible impact sur la sécurité des personnes et des biens, le MELCCFP a mis en œuvre un plan d'inspections visuelles pour les barrages à faible contenance, les petits barrages, et ceux de moins d'un mètre qui s'est échelonné sur une période de cinq ans. Rappelons que ces inspections ont pour but de mieux valider l'état général des ouvrages et de confirmer leur catégorie. Une évaluation quant à la pertinence de réaliser les travaux en fonction des risques associés à chaque ouvrage a été réalisée en partie sur les barrages inspectés et se poursuivra dans les prochaines années.

L'ajout de nombreux barrages depuis 2020 a occasionné des retards dans les inspections des barrages à faible contenance, des petits barrages et des barrages de moins d'un mètre. Ces retards ont mené à une révision du programme d'inspection pour l'ensemble des ouvrages sous la responsabilité du MELCCFP, intégrant les nouveaux barrages de toutes les catégories qui n'avaient pas encore été inspectés. Ainsi, un nouveau programme complet définissant les fréquences d'inspection en fonction des diverses catégories de barrages est maintenant en vigueur.

Un mandat a été confié à un prestataire de services en vue d'évaluer l'état de la conduite d'évacuation des effluents de Saint-Félicien et d'effectuer une étude de faisabilité pour la remise en état de cet ouvrage. Les conclusions de l'étude indiquent que plusieurs composantes de la conduite sont désuètes, nécessitent des entretiens fréquents et ne permettent pas son exploitation au maximum de sa capacité. Des interventions sont nécessaires pour maintenir sa capacité et pour assurer sa pérennité.

Méthodologie

Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés selon la valeur de remplacement. Un IEG de A, B ou C indique que le barrage est en bon état. Un IEG de D indique que le barrage n'est pas conforme aux normes ou qu'il nécessite des travaux de maintien d'actifs importants et parfois urgents. Un IEG de E indique que le barrage est voué à la démolition.

SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

VISION

Le MSSS a pour mission de gouverner le système de santé et de services sociaux de façon performante afin d'avoir un impact positif sur la santé et le bien-être de la population québécoise.

ORIENTATIONS

Pour mener à bien sa mission, le MSSS détermine les priorités, les orientations et les politiques publiques en matière de santé et de services sociaux. Il veille à leur application et mesure les résultats.

Il planifie les ressources nécessaires pour répondre aux besoins de la population, du réseau, de ses travailleurs et des partenaires de manière responsable et transparente.

Le MSSS prévoit les leviers pour que le système de santé et de services sociaux québécois soit innovant, accessible, axé sur la valeur pour l'utilisateur et efficace. Le MSSS s'est donné, à l'égard des infrastructures sous sa responsabilité, les orientations suivantes :

- Assurer une saine gestion des infrastructures;
- Assurer de nouveaux investissements en infrastructures orientés vers les besoins prioritaires;
- Assurer la sécurité des personnes et des biens, contrer la vétusté des immeubles et veiller à leur conservation.

RESPONSABILITÉS

Le MSSS établit les politiques de santé et de services sociaux que Santé Québec et les établissements du réseau doivent appliquer, et ce, dans un souci d'accroître la valeur des services pour les usagers, s'assure qu'elles sont mises en œuvre et les évalue.

Le MSSS s'assure notamment d'apprécier et d'évaluer les résultats en matière de santé et de services sociaux en fonction de ses orientations et de ses indicateurs et de produire la reddition de comptes de Santé Québec et des établissements non fusionnés.

Le MSSS évalue et alloue les sommes requises pour le maintien des actifs, la résorption du DMA ainsi que l'ajout, le remplacement et l'amélioration des infrastructures du RSSS. À cet égard, il s'assure que les sommes allouées au RSSS sont utilisées aux fins prévues.

Quatre établissements offrant des services à une population nordique et autochtone ne sont pas intégrés à Santé Québec. Il s'agit du :

- Centre de santé Inuulitsivik;
- Centre de santé Tulattavik de l'Ungava;
- CLSC Naskapi;
- Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James.

À des fins de continuité et d'uniformité avec le PQI, les données présentées dans les tableaux du PAGI incluent tous les établissements relevant de Santé Québec et du MSSS.

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

RESPONSABILITÉS

Santé Québec a principalement pour mission d'offrir, par l'entremise des établissements publics, des services de santé et des services sociaux dans les différentes régions sociosanitaires du Québec. Dans ces régions, elle coordonne et soutient, notamment par des subventions, l'offre de tels services par les établissements privés ainsi que l'offre de services du domaine de la santé et des services sociaux par certains autres prestataires privés.

Santé Québec agit à titre de prestataire public des services de santé et des services sociaux, par l'entremise des établissements de santé et de services sociaux publics dorénavant intégrés au sein de Santé Québec ou regroupés avec elle.

Santé Québec, par l'entremise de ses établissements, est responsable du maintien d'actifs des infrastructures du RSSS (hormis ceux des territoires visés à l'article 6 de la LGSSS, qui demeurent sous la responsabilité du ministre), inspecte et identifie les besoins de maintien d'actifs des bâtiments, et ce, conformément aux programmes et aux orientations ministériels. De plus, Santé Québec priorise et planifie les investissements à réaliser qui seront par la suite approuvés par le MSSS dans le cadre de la mise à jour annuelle des plans triennaux d'intervention en immobilisation et en équipement.

Le MSSS, via Santé Québec, par l'intermédiaire de ses établissements, effectue annuellement la mise à jour et la certification de l'inventaire du parc immobilier et du parc d'équipements médicaux.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Parc immobilier

Le parc immobilier du RSSS se compose de 2 898 bâtiments, soit 2 436 relevant de Santé Québec et 462 relevant des établissements desservant une population nordique et autochtone. La superficie totale est de 10,2 millions de mètres carrés, dont 10,1 millions relèvent de Santé Québec. Les bâtiments sont répartis en sept grandes catégories correspondant à leurs missions respectives :

- Les centres hospitaliers, qui comprennent également les centres de courte durée, les centres de santé et les centres psychiatriques;
- Les CHSLD incluant les MDAA;
- Les centres de réadaptation;
- Les centres jeunesse;
- Les CLSC;
- Les autres immeubles, dont les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies;
- Les immeubles excédentaires pour lesquels aucune utilisation n'est prévue au cours des cinq prochaines années.

Parc d'équipements médicaux

Les principaux équipements médicaux sont composés de 20 263 appareils dont 19 976 sont sous la responsabilité de Santé Québec et 287 pour les établissements desservant une population nordique et autochtone. Ils visent à soutenir les services de soins de différentes spécialités comme l'imagerie, la radiothérapie, la biologie médicale, le monitoring, l'inhalothérapie, la chirurgie, les soins et l'endoscopie.

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension (m ²)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2024-2025	2025-2026		2024-2025	2025-2026	
Immeubles							
Bâtiments							
Centres hospitaliers	52	591	597	6	5 010 687	5 095 166	84 479
CHSLD, dont les MDAA	44	460	497	37	2 142 187	2 438 655	296 468
Centres de réadaptation	56	177	192	15	399 200	407 900	8 700
Centres jeunesse	55	183	186	3	342 009	342 828	819
Centres locaux de services communautaires	41	194	197	3	373 059	376 553	3 494
Autres ²	43	1 170	1 199	29	1 473 704	1 504 067	30 363
Immeubles excédentaires	81	35	30	(5)	69 570	65 577	(3 993)
Total – Immeubles		2 810	2 898	88	9 810 416	10 230 746	420 330
Équipements							
Appareils médicaux							
Imagerie	8	4 094	4 121	27	s. o.	s. o.	s. o.
Radiothérapie	9	148	143	(5)	s. o.	s. o.	s. o.
Biologie médicale	8	2 507	2 597	90	s. o.	s. o.	s. o.
Monitoring (nombre d'installations)	9	1 135	1 143	8	s. o.	s. o.	s. o.
Inhalothérapie	7	3 980	3 977	(3)	s. o.	s. o.	s. o.
Chirurgie	9	1 227	1 241	14	s. o.	s. o.	s. o.
Soins	8	1 651	1 694	43	s. o.	s. o.	s. o.
Endoscopie	6	2 738	2 851	113	s. o.	s. o.	s. o.
Autres	9	2 385	2 496	111	s. o.	s. o.	s. o.
Total – Équipements		19 865	20 263	398	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Données de décembre 2024 pour le parc immobilier et les équipements médicaux.

² Les autres immeubles incluent les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies.

Variation à l'inventaire

Par rapport au PAGI 2024-2025, le nombre total d'immeubles a augmenté de 88 bâtiments. Dans la catégorie CHSLD, cette augmentation est attribuable à la construction terminée de 31 MDAA et à l'acquisition des immeubles de 6 établissements privés conventionnés. Ces ajouts ont contribué à diminuer l'âge moyen des CHSLD de 46 ans au PAGI 2024-2025 à 44 ans au PAGI 2025-2026. Quelques nouveaux pavillons ont été construits dans les centres hospitaliers, notamment deux au CHUM, et le RISSS a procédé à l'acquisition de plusieurs foyers de groupe, de résidences à assistance continue et de modulaires pour les centres de réadaptation, jeunesse et de services communautaires. Enfin, plusieurs nouvelles résidences pour les employés (autres) ont été construites dans les régions nordiques.

Par rapport au PAGI 2024-2025, le nombre total d'appareils médicaux dans le RISSS, d'une valeur de 100,0 k\$ et plus ou de nature stratégique, quelle que soit la valeur, a augmenté de 398. Cette variation est principalement attribuable à l'ajout d'équipements de biologie médicale, d'endoscopie et de la catégorie autres dans les centres hospitaliers.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Bâtiments									
Centres hospitaliers	53	21	14	88	9	3	268,0	630,1	898,1
CHSLD, dont les MDAA	32	17	17	66	24	10	210,6	349,1	559,7
Centres de réadaptation	30	24	12	66	32	2	38,6	26,5	65,1
Centres jeunesse	31	26	17	74	17	9	14,6	72,8	87,4
Centres locaux de services communautaires	41	22	19	82	17	1	21,6	16,8	38,4
Autres ³	49	18	8	75	17	8	90,1	277,6	367,7
Total – Immeubles	47	21	14	82	13	5	643,5	1 372,9	2 016,4
Équipements									
Appareils médicaux									
Imagerie	23	26	27	76	19	5	207,7	61,2	268,9
Radiothérapie	19	34	27	80	17	3	39,0	5,8	44,8
Biologie médicale	24	23	19	66	23	11	55,8	26,5	82,3
Monitoring (nombre d'installations)	20	32	27	79	16	5	33,0	8,9	41,9
Inhalothérapie	32	36	18	86	12	2	24,2	3,1	27,3
Chirurgie	35	22	22	79	17	4	37,3	8,5	45,8
Soins	18	29	32	79	14	7	24,7	11,8	36,5
Endoscopie	21	28	28	77	17	6	37,8	12,7	50,5
Autres	29	27	24	80	16	4	48,2	13,3	61,5
Total – Équipements	24	27	26	77	18	5	507,7	151,8	659,5
Total – Infrastructures	47	21	14	82	13	5	1 151,2	1 524,7	2 675,9

¹ Données de décembre 2024 pour le parc immobilier et les équipements médicaux.

² Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

³ Les autres immeubles incluent les résidences des employés et des médecins, les centres de recherche, les espaces administratifs, les entrepôts, les buanderies et les chaufferies.

OBJECTIFS

Les investissements en maintien du parc du MSSS visent à atteindre les cibles ci-dessous.

Objectifs

Objectif	Valeur de référence	Résultat		Cible
	PAGI de référence	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI cible
Atteindre une proportion de 80 % des bâtiments en bon état d'ici le 31 mars 2028	76 %	77 %	82 %	80 %
	PAGI 2023-2024			PAGI 2028-2029
Résorber au moins 1 547 M\$ de DMA sur les bâtiments d'ici le 31 mars 2028¹	0 M\$	248,5 M\$	647,6 M\$	1 547 M\$
	PAGI 2023-2024			PAGI 2028-2029
Maintenir une proportion de 76 % des équipements en bon état d'ici le 31 mars 2026	76 %	76 %	77 %	76 %
	PAGI 2023-2024			PAGI 2026-2027
Résorber au moins 396,3 M\$ de DMA sur les appareils médicaux d'ici le 31 mars 2026¹	0 M\$	125,8 M\$	295,4 M\$	396,3 M\$
	PAGI 2023-2024			PAGI 2026-2027

¹ Les résultats présentés correspondent au cumulatif de la résorption constatée au PAGI depuis le dépôt du PAGI de référence.

État de situation

Les investissements en infrastructures découlant de la mise en œuvre de la stratégie de maintien du parc ont permis d'atteindre plus rapidement que prévu les objectifs d'amélioration de la proportion des infrastructures en bon état et de résorption du DMA sur les bâtiments. Ainsi, les infrastructures en bon état présentent une proportion de 82 % au PAGI 2025-2026, dépassant la cible de 80 % au PAGI 2028-2029, tandis que la cible antérieure de résorption du DMA, qui était de 342,4 M\$ depuis le PAGI 2023-2024, a été revue à la hausse pour résorber au moins 1 547 M\$ d'ici le PAGI 2028-2029.

Les investissements en maintien d'actifs et en remplacement d'équipements médicaux au cours des prochaines années contribueront à atteindre ou dépasser les objectifs ci-dessus.

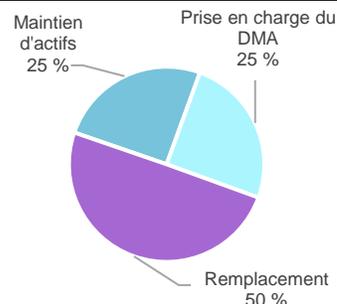
LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LE RÉSEAU DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Investissements en maintien du parc au PQI 2025-2035

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	RSSS	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	2 701,6	25
Prise en charge du DMA	2 675,9	25
Remplacement	5 327,3	50
Total	10 704,8	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Maintien du parc

Les pratiques de gestion des établissements du RSSS en matière d'infrastructures visent à en assurer leur pérennité et à les maintenir en bon état tout en préservant l'accès et la disponibilité pour les soins. Pour ce faire, les investissements en maintien du parc de 10,7 G\$ doivent être réalisés aux moments opportuns tout au long du cycle de vie utile de l'infrastructure.

Afin de maintenir et de préserver l'état actuel du parc d'infrastructures au cours des prochaines années, des plans d'intervention sont prévus pour répondre aux besoins suivants :

- Reconstruire ou rénover les CHSLD en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E);
- Mettre aux normes plusieurs conduites pour assurer le contrôle des niveaux de plomb et de cuivre dans l'eau potable;
- Poursuivre la réfection des façades de certains bâtiments;
- Moderniser les blocs opératoires et les urgences les plus vétustes;
- Moderniser les unités de soins pour diminuer, voire éliminer les chambres à occupation multiple;
- Mettre en œuvre les recommandations de la commission sur l'amiante concernant le désamiantage des composantes de certains établissements, principalement ceux bâtis avant 1980;
- Répondre aux besoins en maintien d'actifs des stationnements intérieurs;
- Moderniser, mettre aux normes et réaménager des bâtiments existants afin de rendre leurs espaces plus fonctionnels;
- Accélérer le remplacement et la réalisation de projets d'installation de nouveaux équipements médicaux.

Rénovation fonctionnelle

Une portion significative de l'investissement de 10,7 G\$ alloué au maintien du parc vise à répondre à la rénovation fonctionnelle des bâtiments, particulièrement lors du remplacement des équipements médicaux en fin de vie utile. Ainsi, les investissements de 5,3 G\$ prévus en remplacement au PQI 2025-2035 incluent des investissements de l'ordre de 2,0 G\$ en rénovation fonctionnelle pour réaménager les espaces et permettre d'améliorer la qualité de l'environnement de travail, la fonctionnalité d'un secteur et la capacité des services.

Afin de créer des milieux de vie et de soins mieux adaptés aux besoins, le RSSS aura recours aux solutions suivantes :

- Trouver des solutions pour installer les nouveaux équipements médicaux sans augmenter les dimensions du bâtiment;
- Identifier et prioriser les besoins essentiels qui sont en lien avec les services aux patients;
- Assurer la complémentarité des travaux de rénovations fonctionnelles avec les travaux en maintien des actifs qui sont planifiés.

Prise en charge du DMA

Les investissements de 2 675,9 M\$ prévus au PQI 2025-2035 pour le secteur de la santé et des services sociaux permettront de prendre en charge 100 % du DMA répertorié pour les bâtiments et les appareils médicaux.

Afin d'assurer une prise en charge du DMA du RSSS, le MSSS aura recours aux moyens suivants :

- Participer, avec les établissements du RSSS, à l'élaboration des cibles de prise en charge de leur DMA;
- Soutenir et encadrer les établissements du RSSS afin d'assurer la maîtrise et le suivi des indicateurs de saine gestion en maintien d'actifs;
- Favoriser les achats regroupés des équipements médicaux, devancer de deux ans les approbations des projets de remplacement et faciliter l'engagement de nouvelles ressources afin d'accélérer les processus d'acquisition.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI**Par type**

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Sous-total	Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement			Ajout et amélioration	
Réseau de la santé et des services sociaux							
2023-2024							
Réel	348,7	401,6	801,2	1 551,5	2 526,2	4 077,7	
Prévu ¹	135,8	397,6	655,0	1 188,4	2 332,9	3 521,3	
Écart	212,9	4,0	146,2	363,1	193,3	556,4	
2024-2025							
Probable	279,0	295,7	523,9	1 098,6	2 629,4	3 728,0	
2025-2026							
Prévu	245,4	262,3	510,7	1 018,4	2 534,1	3 552,5	

¹ Prévu au PQI 2023-2033.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Écart entre les investissements prévus et réels de l'année précédente

Les investissements de 1 551,5 M\$ en maintien du parc réalisés en 2023-2024 sont supérieurs de 363,1 M\$ aux investissements prévus de 1 188,4 M\$. Cette hausse résulte principalement d'une réalisation des projets plus rapide qu'anticipée.

En bonification du parc, les investissements réalisés en 2023-2024 totalisent 2 526,2 M\$, soit 193,3 M\$ de plus que les 2 332,9 M\$ prévus. Cet écart s'explique principalement par une réalisation des projets plus rapide que prévu.

Maintien du parc

Les investissements pour le maintien du parc permettent de réaliser les travaux requis pour maintenir l'état physique des bâtiments du RSSS ou pour le rétablir, lorsque ces derniers sont en mauvais état (résorption du DMA). Ces investissements sont nécessaires et doivent être réalisés tout au long de la durée de vie utile du bâtiment afin de maintenir sa capacité de service, d'assurer la santé et la sécurité des personnes et de contrer sa vétusté physique. Ces travaux concernent, notamment, la structure ou l'enveloppe du bâtiment, les systèmes mécaniques et électriques ainsi que la conformité aux codes ou aux normes lorsqu'ils sont obligatoires. À cela s'ajoutent les investissements pour le remplacement d'appareils médicaux, de mobilier et d'autres équipements non médicaux à travers le RSSS.

Les investissements probables pour le maintien du parc en 2024-2025 totalisent 1 098,6 M\$ et auront permis de réaliser, notamment, les travaux suivants :

- CHSLD d'Aylmer – Outaouais – Remplacement de la génératrice;
- Institut universitaire en santé mentale de Québec – Québec – Remplacement des panneaux d'alarme incendie et de contrôle d'accès;
- Hôtel-Dieu de Lévis – Chaudière-Appalaches – Réaménagement de la salle de médecine nucléaire;
- Centre jeunesse de Roberval – Saguenay–Lac-Saint-Jean – Remplacement des fenêtres et des revêtements de plancher dans les unités de réadaptation;
- Hôpital général du Lakeshore – Montréal – Remplacement du système électrique.

Les investissements prévus en maintien d'actifs de 245,4 M\$ et en prise en charge du DMA de 262,3 M\$ pour 2025-2026 permettront notamment la réalisation des projets suivants :

- Hôpital Richardson – Montréal – Rénovation des chambres des patients;
- CRJDA du Mont-Saint-Antoine – Montréal– Installations de dispositifs anti-refoulement;
- Centre de jour multiservices de Oujé-Bougoumou – CCSSS de la Baie James – Remplacement de hottes et de récupérateurs dans les cuisines;
- Hôpital Saint-François d'Assise – Québec – Mise aux normes des entrées d'eau;
- Centre multiservices de Sainte-Agathe-des-Monts – Laurentides – Remplacement de l'unité de climatisation de la radiologie.

Les investissements prévus pour le remplacement d'infrastructures en 2025-2026, totalisant 510,7 M\$, permettront notamment la réalisation des projets suivants :

- Planification de l'Hôpital général juif (phase IV) – Montréal – Réaménagement (TB 236);
- Maison des aînés (ancien CHSLD Grace Dart) – Pointe-Claire – Reconstruction et agrandissement (TB 574);
- Maison des aînés (ancien centre d'accueil Saint-Joseph de Lévis) – Reconstruction et agrandissement (TB 1186).

Bonification du parc

Les investissements en bonification du parc réalisés en 2023-2024 (2 526,2 M\$) ont permis notamment de réaliser, de poursuivre ou d'amorcer la réalisation des principaux projets majeurs suivants :

- Hôpital de Lachine – Montréal – Construction et réaménagement (TB 151);
- Institut de cardiologie de Montréal, urgence, soins ambulatoires et centre de formation – Agrandissement et réaménagement (TB 89);
- Centre de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation – Saint-Jérôme – Construction (TB 91);
- Hôpital Vaudreuil-Soulanges, complexe hospitalier – Vaudreuil-Dorion – Construction (TB 92);
- Hôpital Honoré-Mercier, urgence – Saint-Hyacinthe – Agrandissement et réaménagement (TB 309);
- Hôpital Santa-Cabrini, bloc opératoire – Montréal – Agrandissement et réaménagement (TB 311);
- Maison des aînés et alternative spécialisée (ancien CHSLD) – Macamic – Construction (TB 431);
- Laboratoire serveur – Saint-Bruno-de-Montarville – Construction (TB 448);
- Hôpital Fleury, urgence – Montréal – Agrandissement et réaménagement (TB 291).

De plus, ces investissements ont permis de poursuivre ou de mettre en planification les projets suivants :

- Hôpital Charles-Le Moyne, bloc opératoire et chirurgie d'un jour – Longueuil – Agrandissement et réaménagement (TB 239);
- Centre de santé régional Eeyou-Eenou – Chisasibi – Construction (TB 265);
- Centre hospitalier affilié universitaire de l'Outaouais, complexe hospitalier – Gatineau – Construction (TB 287);
- Hôpital de Chicoutimi, bloc opératoire – Saguenay – Maintien et bonification (TB 232);
- Hôpital de La Malbaie, urgence et unités de soins – Agrandissement et réaménagement (TB 94);
- Hôpital régional de Sept-Îles, urgence et bloc opératoire – Agrandissement et réaménagement (TB 310);
- Hôpital régional de Saint-Jérôme, plateau technique chirurgical – Construction, agrandissement et réaménagement (TB 250);
- Hôtel-Dieu de Lévis, blocs endoscopique et opératoire et services logistiques – Agrandissement et réaménagement (TB 247);
- Hôpital Pierre-Boucher, urgence et unités de soins – Longueuil – Agrandissement (TB 240);
- Hôpital de Saint-Eustache, urgence et unités de soins – Agrandissement et réaménagement (TB 264);
- Hôpital Maisonneuve-Rosemont, complexe hospitalier – Montréal – Construction, agrandissement et réaménagement (TB 234);
- Hôpital général du Lakeshore, urgence – Pointe-Claire – Agrandissement (TB 235).

Enfin, ils ont permis de poursuivre les projets à l'étude ou de mettre à l'étude les projets suivants :

- Hôpital de la Cité-de-la-Santé, centre de la famille et unité de soins – Laval – Maintien et bonification (TB 238);
- Hôpital régional de Rimouski, bloc opératoire et santé mentale – Maintien et bonification (TB 88);
- Hôpital du Centre-de-la-Mauricie, urgence – Shawinigan – Maintien et bonification (TB 233).

Les investissements probables de 2 629,4 M\$ en 2024-2025 et de 2 534,1 M\$ prévus en 2025-2026 permettront la poursuite des projets, dont les suivants :

- Maison des aînés et alternative – Régions administratives du Québec (TB 511, 512, 513 et 514);
- Hôpital de l'Enfant-Jésus, complexe hospitalier – Québec – Construction et réaménagement (TB 77);
- Hôpital de Verdun, unités de soins et soins ambulatoires – Montréal – Agrandissement et réaménagement (TB 109);
- Hôpital Fleurimont, centre mère-enfant et urgence – Sherbrooke – Construction (TB 145);
- Hôpital Pierre-Le Gardeur, unités de soins – Terrebonne – Construction et agrandissement (TB 67).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Varia- tion	PAGI		Varia- tion	PAGI 2024- 2025	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2025- 2026
	2024- 2025	2025- 2026		2024- 2025	2025- 2026						
Immeubles											
Bâtiments											
Centres hospitaliers	13	9	(4)	4	3	(1)	1 032,7	21,8	0,7	(157,1)	898,1
CHSLD	33	24	(9)	13	10	(3)	620,8	13,6	0,2	(74,9)	559,7
Centres de réadaptation	32	32	0	4	2	(2)	68,0	1,6	0,1	(4,6)	65,1
Centres jeunesse	19	17	(2)	11	9	(2)	104,4	2,1	-	(19,1)	87,4
Centres locaux de services communautaires	19	17	(2)	6	1	(5)	65,3	0,9	0,1	(27,9)	38,4
Autres	16	17	1	12	8	(4)	474,1	8,9	0,2	(115,5)	367,7
Total – Immeubles	17	13	(4)	6	5	(1)	2 365,3	48,9	1,3	(399,1)	2 016,4
Équipements											
Appareils médicaux											
Imagerie	20	19	(1)	6	5	(1)	285,5	59,4	3,3	(79,3)	268,9
Radiothérapie	19	17	(2)	2	3	1	46,5	12,5	0,2	(14,4)	44,8
Biologie médicale	26	23	(3)	11	11	0	78,0	16,1	3,8	(15,6)	82,3
Monitoring (Nombre d'installations)	19	16	(3)	4	5	1	44,3	9,1	1,3	(12,8)	41,9
Inhalothérapie	12	12	0	2	2	0	28,2	7,1	-	(8,0)	27,3
Chirurgie	16	17	1	5	4	(1)	40,5	10,9	3,8	(9,4)	45,8
Soins	15	14	(1)	5	7	2	31,9	9,1	1,0	(5,5)	36,5
Endoscopie	15	17	2	7	6	(1)	45,8	18,2	0,6	(14,1)	50,5
Autres	13	16	3	5	4	(1)	54,3	16,2	1,5	(10,5)	61,5
Total – Équipements	18	18	0	6	5	(1)	655,0	158,6	15,5	(169,6)	659,5
Total – Infrastructures	17	13	(4)	6	5	(1)	3 020,3	207,5	16,8	(568,7)	2 675,9

¹ Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Bâtiments

Évolution de l'état

La proportion des bâtiments en mauvais état (IEG de D) et en très mauvais état (IEG de E) a diminué de 5 % au PAGI 2025-2026.

Les travaux de réfection et de reconstruction sur l'ensemble des bâtiments du MSSS ont permis l'amélioration de leur état.

Évolution du DMA

La diminution de 348,9 M\$ du DMA, passant de 2 365,3 M\$ à 2 016,4 M\$, par rapport au PAGI 2024-2025, s'explique par :

- L'indexation des coûts des travaux (dégradation naturelle) qui représente globalement une augmentation du DMA précédent de 48,9 M\$;
- Les nouveaux constats qui s'élèvent à 1,3 M\$ et qui sont attribuables, entre autres, au contexte du marché, notamment le manque de main-d'œuvre (coûts réels supérieurs aux coûts estimés);
- La réalisation de travaux sur les bâtiments vétustes permettant la résorption de 399,1 M\$ de DMA.

Appareils médicaux

Évolution de l'état

Globalement, la proportion des appareils médicaux dont l'IEG est de D ou E est stable par rapport à la période précédente.

La mise en œuvre du programme de remplacement en continu des appareils a permis de pourvoir en bonne partie aux remplacements planifiés d'appareils dans les établissements du RSSS.

Évolution du DMA

L'augmentation de 4,5 M\$ du DMA des appareils médicaux, passant de 655,0 M\$ à 659,5 M\$, s'explique par :

- Une augmentation de 158,6 M\$ en raison du nombre additionnel d'appareils dans le RSSS dont l'âge réel excède maintenant la durée de vie normalisée préétablie;
- Le remplacement planifié de 169,6 M\$ d'appareils dans les établissements du RSSS, subventionné à même les enveloppes prévues à cette fin au PQI;
- L'ajout de nouveaux constats évalués à 15,5 M\$, à la suite de la mise à jour des coûts d'acquisition des équipements cumulant du DMA.

Le MSSS demandera à Santé Québec et aux établissements desservant une population nordique et autochtone de poursuivre leurs efforts en vue d'accélérer le remplacement et la réalisation de projets d'installation de nouveaux équipements médicaux en favorisant les achats regroupés, en avançant les approbations des projets et en optimisant les processus d'acquisition.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Inspection quinquennale et données d'inventaire du parc immobilier

En 2022-2023, les établissements du RSSS ont effectué des audits techniques afin d'actualiser tous les besoins de maintien d'actifs à réaliser au cours des cinq prochaines années sur la totalité de leurs bâtiments.

Il est à noter que les inspections sommaires des immeubles excédentaires ne permettent pas d'établir leur IEG et leur DMA. En conséquence, le MSSS ne présente pas d'IEG et de DMA pour les immeubles de cette catégorie de bâtiments. Outre les dépenses pour assurer l'intégrité et la sécurité de ces bâtiments, le MSSS ne prévoit pas réaliser de travaux supplémentaires pour des immeubles excédentaires dont l'utilisation a été interrompue.

Mise à jour des données relatives aux projets de maintien d'actifs

L'actualisation des données relatives aux projets de maintien d'actifs est réalisée par les établissements du RSSS lors de la mise à jour annuelle des projets et de l'équipement du PCEM dans le système de gestion du maintien d'actifs du MSSS (Actifs + Réseau).

Méthodologie

L'IEG des immeubles est déterminé en fonction de l'IVP. Exprimé en pourcentage, l'IVP est calculé de la façon suivante :

$IVP = (\text{Somme des coûts des travaux de maintien d'actifs à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans} / \text{Valeur de remplacement})$.

Table de concordance de l'IVP pour déterminer l'IEG des immeubles

Indice de vétusté physique (IVP)	Indice d'état gouvernemental (IEG)
0 % à 5 % inclusivement	A – Très bon
5 % à 10 % inclusivement	B – Bon
10 % à 15 % inclusivement	C – Satisfaisant
Seuil de vétusté	Seuil d'état
15 % à 30 % inclusivement	D – Mauvais
Plus de 30 %	E – Très mauvais

Le maintien d'actifs régulier vise les travaux à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans afin de préserver l'état des composantes de l'immeuble. Lorsqu'une infrastructure a un IVP supérieur à 15 %, l'estimation de son DMA correspond au produit de l'excédent de 15 % et de sa valeur de remplacement.

L'IEG et le DMA considèrent uniquement la vétusté physique d'un immeuble et ne tiennent pas compte de sa désuétude fonctionnelle, à savoir un concept d'aménagement révolu, une configuration inadéquate ou un agencement non optimal des espaces, excluant les mises aux normes obligatoires qui sont intégrées dans l'évaluation de l'IEG et du DMA. Ainsi, l'évaluation de la vétusté physique d'un immeuble n'est pas tributaire de sa désuétude fonctionnelle.

L'état d'un appareil est déterminé en fonction de son âge réel par rapport à sa durée de vie normalisée préétablie. Les appareils médicaux sont normalement remplacés à la fin de leur durée de vie utile. Le DMA des appareils médicaux correspond en grande partie au retard dans la réalisation des travaux nécessaires au remplacement des appareils dont l'âge excède la durée de vie normalisée préétablie.

Les pourcentages d'IEG (A / B / C / D / E) sont établis en fonction de la valeur de remplacement des bâtiments ou des appareils médicaux. En complément d'information, l'annexe 3 présente l'IEG des immeubles selon le groupe d'âge des bâtiments.

ANNEXE 2

COMPOSITION DU GROUPE D'ORGANISMES

Établissements publics de Santé Québec

CISSS du Bas-Saint-Laurent
CIUSSS du Saguenay–Lac-Saint-Jean
CHU de Québec – Université Laval
CIUSSS de la Capitale-Nationale
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec — Université Laval
CIUSSS de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
CIUSSS de l'Estrie – CHUS
CIUSSS de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal
CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
CHUM
CHU Sainte-Justine
CUSM
Institut de cardiologie de Montréal
Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel
CISSS de l'Outaouais
CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
CISSS de la Côte-Nord
CRSSS de la Baie-James
CISSS de la Gaspésie
CISSS des Îles
CISSS de Chaudière-Appalaches
CISSS de Laval
CISSS de Lanaudière
CISSS des Laurentides
CISSS de la Montérégie-Centre
CISSS de la Montérégie-Est
CISSS de la Montérégie-Ouest

Établissements desservant une population nordique et autochtone¹¹

Centre de santé Inuulitsivik (région du Nunavik)
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava (région du Nunavik)
Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie James (région Terres-Cries-de-la-Baie-James)
CLSC Naskapi (région de la Côte-Nord)

¹¹ Il est à noter que les actifs de la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik sont comptabilisés parmi ceux des établissements desservant une population nordique et autochtone pour simplifier la présentation des informations.

ANNEXE 3

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

Le réseau de la santé et des services sociaux
Immeubles¹

	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état gouvernemental (%)					
			A	B	C	ABC	D	E
0-10 ans								
Centres hospitaliers	51	850 521	100	0	0	100	0	0
CHSLD ²	46	325 888	100	0	0	100	0	0
Centres de réadaptation	6	18 914	100	0	0	100	0	0
Centres jeunesse	10	12 763	100	0	0	100	0	0
CLSC	11	11 431	100	0	0	100	0	0
Autres	142	186 957	100	0	0	100	0	0
11-20 ans								
Centres hospitaliers	64	384 768	98	2	0	100	0	0
CHSLD	52	214 547	86	4	0	90	10	0
Centres de réadaptation	14	27 614	98	0	0	98	2	0
Centres jeunesse	18	11 569	92	4	4	100	0	0
CLSC	41	77 406	84	4	9	97	3	0
Autres	227	187 236	90	4	2	96	3	1
21-30 ans								
Centres hospitaliers	54	213 209	91	9	0	100	0	0
CHSLD	69	278 979	43	18	23	84	11	5
Centres de réadaptation	15	24 425	96	0	4	100	0	0
Centres jeunesse	12	30 398	19	74	0	93	7	0
CLSC	30	34 056	60	23	8	91	6	3
Autres	137	92 570	43	32	5	80	17	3
31-40 ans								
Centres hospitaliers	42	235 670	68	27	4	99	0	1
CHSLD	47	161 438	22	16	35	73	22	5
Centres de réadaptation	12	5 545	47	11	26	84	16	0
Centres jeunesse	12	13 005	14	31	33	78	22	0
CLSC	27	41 741	22	16	36	74	26	0
Autres	121	89 761	50	19	14	83	14	3
41-50 ans								
Centres hospitaliers	48	369 513	34	37	19	90	4	6
CHSLD	82	399 931	1	20	14	35	42	23
Centres de réadaptation	29	32 268	20	42	19	81	19	0
Centres jeunesse	15	21 361	11	6	30	47	21	32
CLSC	30	58 583	23	22	27	72	26	2
Autres	89	63 139	34	31	9	74	18	8

ANNEXE 3

(Suite)

Le réseau de la santé et des services sociaux Immeubles¹

	Quantité	Dimension (m ²)	Indice d'état gouvernemental (%)					
			A	B	C	ABC	D	E
51-60 ans								
Centres hospitaliers	82	669 787	29	29	21	79	18	3
CHSLD	111	413 471	14	25	26	65	26	9
Centres de réadaptation	37	149 906	9	21	9	39	57	4
Centres jeunesse	45	84 184	18	23	3	44	44	12
CLSC	19	50 186	7	36	18	61	39	0
Autres	140	185 698	22	9	20	51	37	12
61-70 ans								
Centres hospitaliers	75	746 903	21	52	15	88	5	7
CHSLD	35	248 715	3	17	34	54	35	11
Centres de réadaptation	38	63 455	16	33	7	56	42	2
Centres jeunesse	30	63 239	66	28	3	97	3	0
CLSC	18	44 806	31	50	9	90	10	0
Autres	129	257 047	19	29	14	62	22	16
71 ans et plus								
Centres hospitaliers	181	1 624 795	34	18	24	76	19	5
CHSLD	55	395 686	8	24	11	43	41	16
Centres de réadaptation	41	85 772	24	35	28	87	11	2
Centres jeunesse	44	106 308	14	22	40	76	9	15
CLSC	21	58 345	17	25	34	76	18	6
Autres	214	441 660	34	25	7	66	22	12
Total	2 868	10 165 169	47	21	14	82	13	5

¹ Immeubles ayant fait l'objet d'une inspection. Les immeubles excédentaires ne sont pas considérés dans la présente annexe.

² Les MDAA sont inclus.

TOURISME

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE PARC OLYMPIQUE

VISION

La vision du Parc olympique relative à la gestion de ses infrastructures est d'exploiter ses installations à leur plein potentiel de façon sécuritaire et dans le respect de leur valeur patrimoniale.

ORIENTATION

La mission du Parc olympique, depuis l'entrée en vigueur de sa loi constitutive le 1^{er} novembre 2020, consiste à « développer, gérer, promouvoir et exploiter les installations du Parc olympique et à mettre en valeur le patrimoine et l'héritage olympique ». Pour mener à bien cette mission, il s'est donné, à l'égard des infrastructures et des systèmes sous sa responsabilité, l'orientation suivante :

- Sécuriser, mettre aux normes, rénover et moderniser les installations, les systèmes et les équipements.

Il exerce sa mission en tenant compte des principes énoncés dans la *Loi sur le développement durable*. Le Parc olympique compte assumer pleinement son rôle en cette matière en entretenant, réparant, modernisant, optimisant, mettant aux normes et redonnant une nouvelle valeur d'usage à ses infrastructures pour qu'elles conservent leurs valeurs socioéconomique et communautaire.

RESPONSABILITÉS

Le Parc olympique, qui est sous la responsabilité légale de la ministre du Tourisme, doit gérer ses infrastructures et planifier les interventions à réaliser.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Les infrastructures du Parc olympique se composent de nombreux immeubles et de systèmes uniques au monde qui sont regroupés comme suit : le Stade et les immeubles afférents (la Tour, le Centre sportif, la centrale thermique, les bureaux administratifs et les espaces locatifs), la toiture, l'Esplanade et l'ensemble des espaces extérieurs entourant le Stade ainsi que les stationnements.

**Inventaire des infrastructures¹
Par type et par catégorie d'infrastructure**

	Âge moyen (ans) ²	Quantité			Dimension (m ²)		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2024-2025	2025-2026		2024-2025	2025-2026	
Immeubles							
Stade olympique et autres immeubles	32	12	12	0	295 912	295 912	0
Toiture	26	1	1	0	23 266	23 266	0
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	31	3	3	0	150 533	150 533	0
Ouvrages de génie civil							
Stationnements	19	8	8	0	163 043	163 043	0

¹ Données au 1^{er} novembre 2024.

² L'âge moyen représente l'âge « apparent » d'une infrastructure. Celui-ci correspond à l'âge estimé d'une infrastructure, compte tenu, notamment, de la date de construction et des travaux réalisés depuis.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE PARC OLYMPIQUE

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles									
Stade olympique et autres immeubles	11	14	0	25	65	10	422,7	89,6	512,3
Toiture	0	0	0	0	0	100	-	nd	nd
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	25	2	4	31	53	16	39,5	57,4	96,9
Total – Immeubles	11	13	0³	24	61	15	462,2	147,0	609,2
Ouvrages de génie civil									
Stationnements	33	31	17	81	19	0	17,0	-	17,0
Total – Infrastructures	13	15	2	30	56	14	479,2	147,0	626,2

¹ Données au 1^{er} novembre 2024.

² Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

³ Étant donné que la valeur de remplacement de l'immeuble Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade est faible relativement aux autres immeubles, son état a peu d'impact sur leur état global.

OBJECTIFS

Les objectifs présentés dans cette section ont été déterminés dans le cadre du PAGI 2022-2023 en fonction des niveaux d'investissements disponibles, des interdépendances entre plusieurs projets et des priorités stratégiques de l'organisation.

Le tableau qui suit présente les résultats atteints suivant la collecte de données pour le PAGI 2025-2026.

Objectifs

Objectif	Valeur de référence	Résultat			Cible
	PAGI de référence	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI cible
Atteindre ou maintenir, dans la catégorie Stade olympique et autres immeubles, une proportion de 44 % des infrastructures avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C)	25 %				44 %
	PAGI 2022-2023	25 %	25 %	25 %	PAGI 2027-2028
Atteindre ou maintenir, dans la catégorie Toiture, une proportion de 100 % des infrastructures avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C)	0 %				100 %
	PAGI 2022-2023	0 %	0 %	0 %	PAGI 2027-2028
Atteindre ou maintenir, dans la catégorie Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade, une proportion de 39 % des infrastructures avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C)	39 %				39 %
	PAGI 2022-2023	39 %	39 %	31 %	PAGI 2027-2028
Atteindre ou maintenir, dans la catégorie Stationnements, une proportion de 81 % des infrastructures avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C)	81 %				81 %
	PAGI 2022-2023	81 %	81 %	81 %	PAGI 2027-2028
Réduire le DMA à un total de 253,7 M\$ pour le Stade olympique et autres immeubles, soit une baisse de 204,9 M\$	458,6 M\$				253,7 M\$
	PAGI 2022-2023	515,5 M\$	551,2 M\$	512,3 M\$	PAGI 2027-2028
Réduire le DMA à un total de 97,1 M\$ pour l'Esplanade et les espaces extérieurs entourant le Stade, soit une baisse de 1,2 M\$	98,3 M\$				97,1 M\$
	PAGI 2022-2023	98,0 M\$	94,8 M\$	96,9 M\$	PAGI 2027-2028

La proportion globale des infrastructures dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) est majoritairement restée stable au cours de l'exercice 2024-2025. Cette situation s'explique principalement :

- Pour le Stade olympique et autres immeubles, la cible de 44 % n'est pas encore atteinte en raison de retards aux échéanciers prévus qui ont été causés essentiellement par les processus d'approvisionnement dans un marché où il y a une forte demande, lesquels ont nécessité des ajustements aux stratégies de réalisation de projet et entraînés des délais supplémentaires;
- Pour la Toiture, la cible de 100 % sera atteinte lorsque le projet de remplacement, autorisé en janvier 2024, sera terminé. La mise en service complète est prévue en décembre 2027.

Par ailleurs, malgré l'objectif de maintenir une proportion de 39 % des infrastructures de la catégorie Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade avec un IEG satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C), les investissements réalisés dans la dernière année n'ont pas été suffisants pour contrer la dégradation naturelle, laquelle a eu pour effet d'augmenter de 8 % la proportion des infrastructures ayant un IEG de D ou E.

L'atteinte de l'objectif de réduire le DMA de la catégorie Stade olympique et autres immeubles de 204,9 M\$ d'ici le PAGI 2027-2028 se poursuit. Une baisse nette du DMA de 38,9 M\$, passant de 551,2 M\$ à 512,3 M\$, est observée au PAGI 2025-2026 en lien avec la poursuite de la réalisation des projets intégrés du programme de modernisation du Stade, interdépendants avec le projet de remplacement de la toiture du Stade.

Finalement, une augmentation nette de 2,1 M\$ du DMA de la catégorie Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade, passant de 94,8 M\$ à 96,9 M\$, est observée au PAGI 2025-2026. Bien que les travaux réalisés aient permis une résorption de 0,3 M\$, l'indexation annuelle des besoins répertoriés pour tenir compte de l'inflation explique cette hausse.

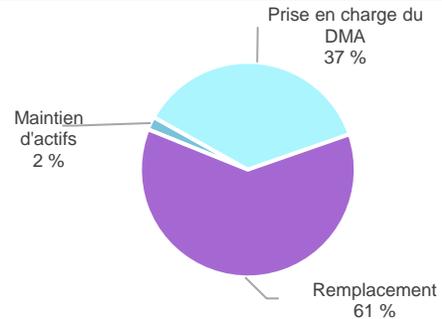
LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LE PARC OLYMPIQUE

Investissements en maintien du parc au PQI 2025-2035

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Parc olympique	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	20,8	2
Prise en charge du DMA	381,9	37
Remplacement	641,9	61
Total	1 044,6	100



Prise en charge du DMA



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Les pratiques de gestion en matière d'infrastructures et les investissements réalisés au cours des dernières années permettent de bonifier la réfection ou les travaux visant à contrer la dégradation du Parc olympique qui demeure vieillissant. En cohérence avec sa nouvelle mission de développement et de mise en valeur du patrimoine et de l'héritage olympique adoptée en 2020, l'organisation a ajusté sa stratégie d'investissement en conséquence afin d'atteindre ses objectifs. Ainsi, les projets ciblés, notamment la rénovation des espaces touristiques de la Tour, l'aménagement extérieur du toit et le remplacement du funiculaire mais également les projets débutés au cours de l'exercice du PAGI 2024-2025 dans l'enceinte du Stade, permettront de prendre en charge une partie du DMA tout en augmentant substantiellement le potentiel de revenus autonomes.

L'enveloppe d'investissements de 1 044,6 M\$ octroyée au Parc olympique pour la période 2025-2035 contribue à la poursuite des travaux de maintien d'actifs visant à atteindre les objectifs d'affaires de l'organisation et à bonifier l'expérience client des visiteurs, des partenaires et des promoteurs, dont 381,9 M\$ permettront de prendre en charge 61 % du DMA actuellement répertorié.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc				Sous-total	Bonification du parc Ajout et amélioration	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Rempla- cement				
Parc olympique							
2023-2024							
Réal	3,2	52,1	69,5	124,8	5,9	130,7	
Prévu ¹	46,2	93,1	–	139,3	6,2	145,5	
Écart	(43,0)	(41,0)	69,5	(14,5)	(0,3)	(14,8)	
2024-2025							
Probable	4,2	51,2	136,1	191,5	0,5	192,0	
2025-2026							
Prévu	4,3	92,9	240,3	337,5	0,2	337,7	

¹ Prévu au PQI 2023-2033.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Les investissements, réalisés en 2023-2024 et probables en 2024-2025 totalisant respectivement 130,7 M\$ et 192,0 M\$, ont permis la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Réfection des espaces touristiques de la Tour (travaux) (TB 739);
- Réfection du funiculaire de la Tour (travaux) (TB 459);
- Réaménagement de la terrasse du toit de la Tour (travaux) (TB 999);
- Amélioration et mise aux normes des ascenseurs de la Tour (plans et devis et travaux);
- Remplacement de la toiture du Stade (travaux) (TB 53);
- Une partie du programme de modernisation du Stade comprenant les projets interdépendants avec la toiture :
 - Modernisation du Stade – Éclairage de l'enceinte principale (plans et devis);
 - Modernisation du Stade – Équipements de sonorisation (plans et devis) (TB 1159);
 - Modernisation du Stade – Génératrices électriques (plans et devis);
 - Modernisation du Stade – Systèmes mécaniques de l'enceinte (plans et devis) (TB 885);
 - Modernisation du Stade – Systèmes électriques de l'enceinte (plans et devis) (TB 1158);
 - Modernisation du Stade – Infrastructures TI et télécommunications (plans et devis);
- Travaux de maintien d'actifs des composantes structurales (travaux);
- Réfection des portes d'évacuation (travaux);
- Remplacement des portes coulissantes (travaux);
- Aménagement des accès Est du site (projet Vert Viau) (travaux);
- Réfection des bureaux administratifs (travaux);
- Remplacement de la surface de l'aire de jeu (plans et devis et travaux);
- Réfection de l'étanchéité de l'Esplanade entre les axes 6A et 15A (travaux);

- Réfection et réaménagement du Hall Est (plans et devis) (TB 998);
- Réfection des accès Bennett (plans et devis);
- Réfection du secteur 900 de l'Esplanade – Planchodrome et bassins (travaux);
- Reconstruction partielle de l'Institut national du sport du Québec, du Centre sportif et des étages 13 et 14 de la Tour (travaux).

L'écart net de 14,8 M\$ entre les investissements prévus et les investissements réalisés en 2023-2024 s'explique principalement par le report du projet de réaménagement du Hall Est, ainsi que par des enjeux en lien avec les processus d'approvisionnement et une prolongation de l'échéancier des projets de rénovation du funiculaire et des espaces touristiques de la Tour.

Les investissements prévus en 2025-2026, s'élevant à 337,7 M\$, permettront principalement la poursuite des projets suivants :

- Réfection des espaces touristiques de la Tour (travaux) (TB 739);
- Réfection du funiculaire de la Tour (travaux) (TB 459);
- Réaménagement de la terrasse du toit de la Tour (travaux) (TB 999);
- Amélioration et mise aux normes des ascenseurs de la Tour (plans et devis et travaux);
- Remplacement de la toiture du Stade (réalisation) (TB 53);
- Une partie du programme de modernisation du Stade, comprenant les projets interdépendants avec la toiture :
 - Modernisation du Stade – Éclairage de l'enceinte principale (plans et devis);
 - Modernisation du Stade – Équipements de sonorisation (plans et devis) (TB 1159);
 - Modernisation du Stade – Infrastructures de scénographie (plans et devis);
 - Modernisation du Stade – Génératrices électriques (plans et devis);
 - Modernisation du Stade – Systèmes mécaniques de l'enceinte (plans et devis) (TB 885);
 - Modernisation du Stade – Systèmes électriques de l'enceinte (plans et devis) (TB 1158);
 - Modernisation du Stade – Infrastructures TI et télécommunications (plans et devis);
- Travaux de maintien d'actifs des composantes structurales (travaux).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2024-2025	Dégradation naturelle ²	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2025-2026
	2024-2025	2025-2026		2024-2025	2025-2026						
Immeubles											
Stade olympique et autres immeubles	65	65	0	10	10	0	551,2	8,4	2,3	(49,6)	512,3
Toiture	0	0	0	100	100	0	nd	s. o.	s. o.	s. o.	nd
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade	42	53	11	19	16	(3)	94,8	2,3	0,1	(0,3)	96,9
Total – Immeubles	60	61	1	16	15	(1)	646,0	10,7	2,4	(49,9)	609,2
Ouvrages de génie civil											
Stationnements	19	19	0	0	0	0	18,7	0,3	–	(2,0)	17,0
Total – Infrastructures	56	56	0	14	14	0	664,7	11,0	2,4	(51,9)	626,2

¹ Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état

La proportion des infrastructures dans un mauvais et un très mauvais état (IEG de D ou E) est demeurée stable pour l'ensemble des catégories, à l'exception de l'Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade, ce qui s'explique notamment par une actualisation des coûts des travaux pour tenir compte de l'inflation.

Évolution du DMA

La baisse nette du DMA de 38,5 M\$, passant de 664,7 M\$ à 626,2 M\$, s'explique principalement par :

- La résorption du DMA évaluée à 51,9 M\$, soit :
 - Les travaux réalisés au Stade olympique et autres immeubles incluent notamment la rénovation des espaces touristiques de la Tour, le remplacement du funiculaire et l'aménagement extérieur du toit, la réfection des bureaux administratifs, des travaux d'entretien des composantes structurales, des travaux de réfection des portes d'évacuation ainsi que le passage en réalisation des projets dans l'enceinte du Stade s'élevant à 49,6 M\$;
 - Des travaux d'étanchéité des dalles ont été réalisés au-dessus du Hall Est afin de corriger certaines déficiences relevées, dans la catégorie Esplanade et espaces extérieurs, s'élevant à 0,3 M\$;
 - Des travaux de réfection de l'Axe 12 (P4), des rampes P1 à P4 et des poutres principales P5, dans la catégorie Stationnements, s'élevant à 2,0 M\$;
- L'ajout de la dégradation naturelle et de nouveaux constats évalués à 13,4 M\$:
 - Une hausse de 2,4 M\$ résultant essentiellement de la précision des estimations des besoins de travaux requis aux espaces connexes au Hall touristique du pied de la Tour dans la catégorie Stade olympique et autres immeubles;
 - L'ajout de la dégradation naturelle évaluée à 11 M\$, soit l'indexation de l'évaluation du DMA répertorié et non réalisé.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Inspection et mise à jour des données

Un suivi annuel et une mise à jour en continu des travaux à réaliser sur l'ensemble du site sont effectués afin que soit maintenu un portrait représentatif de la réalité de l'état du Parc olympique. Un programme de surveillance quinquennal des structures du Parc olympique est également mené en continu pour l'ensemble des infrastructures du parc.

Méthodologie

Sur la base des expertises obtenues, la toiture du Stade a atteint sa fin de vie utile et ne peut plus être réparée. Par conséquent, son remplacement était nécessaire et, de ce fait, il n'était pas requis d'évaluer le DMA. Le projet de remplacement de la toiture du Stade et les projets interdépendants sont inscrits dans la catégorie « En réalisation » du PQI depuis l'exercice 2024-2034, coïncidant avec la décision du gouvernement de procéder à son remplacement, soit le 31 janvier 2024.

Les besoins en travaux répertoriés sur les infrastructures en mauvais ou très mauvais état (IEG de D ou E) requis pour les rétablir en bon état (IEG de A, B ou C) sont classés en DMA et tiennent compte de leur âge moyen. Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés en fonction des valeurs de remplacement.

La dégradation naturelle représente l'indexation de l'évaluation du DMA répertorié des infrastructures pour tenir compte de l'effet de l'inflation sur les coûts des travaux non réalisés.

ANNEXE 2

INVENTAIRE DÉTAILLÉ

	Quantité	Dimension (m ²)	Âge moyen (ans)	Indice d'état moyen	Déficit de maintien d'actifs (M\$)
Stade olympique et autres immeubles					
Tour, hall touristique et observatoire	3	27 503	26	B	56,2
Stade (gradins, coursives, aires de jeu et de services techniques)	4	187 428	48	D	420,3
Centre sportif	1	32 572	10	B	-
Centrale thermique	1	8 306	13	B	-
Bureaux administratifs et espaces locatifs	2	27 681	41	E	35,8
Locaux de l'Institut national du sport du Québec (INSQ)	1	12 422	10	A	-
Total	12	295 912	32	D	512,3
Toiture	1	23 266	26	E	nd
Esplanade et espaces extérieurs entourant le Stade					
Terrain de pratique de soccer (toit du P5-2)	1	17 489	12	A	-
Dalle promenade autour du Stade et ses accès	1	84 666	32	D	33,6
Esplanade (secteurs 100 à 900) et ses accès	1	48 378	47	D	63,3
Total	3	150 533	31	D	96,9
Stationnements					
Stationnements intérieurs P1	1	32 315	10	A	-
Stationnements intérieurs P2 et P3	2	58 889	16	D	17,0
Stationnements intérieurs P4	1	21 552	18	A	-
Stationnements intérieurs P5 niveau 1	1	22 582	10	B	-
Stationnements intérieurs P5 niveau 2	1	17 708	8	B	-
Stationnements extérieurs P7 (cinéma StarCité)	1	5 010	24	B	-
Stationnements extérieurs P8	1	4 987	48	B	-
Total	8	163 043	19	B	17,0

TRANSPORTS ET MOBILITÉ DURABLE

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

VISION

Le Ministère a pour mission de favoriser la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles qui contribuent au développement du Québec. Il réalise sa mission en gérant les actifs routiers, maritimes, ferroviaires, aéroportuaires, aériens, immobiliers ainsi que les équipements roulants appartenant au gouvernement. Il subventionne également la gestion des actifs routiers et de transports collectifs des municipalités dans une perspective intégrée de mobilité durable, au bénéfice d'une économie verte.

ORIENTATION

Le MTMD a pour mission de favoriser, sur tout le territoire, la mobilité durable des personnes et des marchandises par des systèmes de transport sécuritaires et accessibles qui contribuent au développement du Québec. Le maintien en bon état des infrastructures routières (notamment les routes et les structures) constitue un élément central de son action, et une part très importante de ses budgets y est consacrée.

Conformément à sa mission, le MTMD doit assurer la réalisation de projets d'envergure, de travaux de maintien d'actifs, de construction de nouvelles infrastructures ainsi que le remplacement d'infrastructures requis en raison de leur âge et de leur état. Les travaux du MTMD visent à adapter et à faire évoluer le réseau routier en fonction des besoins des citoyens et du développement économique du Québec. Dans son Plan stratégique 2023-2027, le MTMD s'est donné les orientations suivantes :

- Assurer des déplacements efficaces et sécuritaires sur le réseau des transports du Québec;
- Prioriser la mobilité durable dans les pratiques du MTMD.

Dans le cadre du PQI 2025-2035, les objectifs de la stratégie d'investissement du Ministère en réseau routier sont notamment les suivants:

- Augmenter et stabiliser progressivement, sur la décennie, les investissements en maintien d'actifs des infrastructures sous gestion du ministère afin de limiter leur détérioration, réduire le DMA et améliorer la sécurité et la résilience des infrastructures existantes;
- Équilibrer le portefeuille d'investissements pour atteindre les cibles du Plan stratégique 2023-2027 du Ministère, de la Politique de mobilité durable – 2030, du Plan d'action en sécurité routière 2023-2028 et du Plan pour une économie verte 2030;
- Ajuster les investissements en fonction des priorités de maintien et ensuite de bonification des infrastructures;
- Intégrer les enjeux climatiques incluant la gestion des aléas et l'investissement dans la résilience des infrastructures.

Ces orientations se traduisent par un rehaussement des investissements en réseau routier du Ministère qui sont passés depuis cinq ans de 26,8 G\$ à 35,9 G\$ sur 10 ans.

RESPONSABILITÉS

Le MTMD est responsable d'effectuer tous les travaux de construction, de réfection ou d'entretien requis pour les infrastructures sous sa responsabilité. Les volets d'acquisition et de disposition d'immeubles sont également régis par des lois et des règlements délimitant l'action ministérielle. La ministre des Transports et de la Mobilité durable est également responsable de la STQ.

De plus, le MTMD administre des programmes d'aide financière pour répondre aux besoins prioritaires des sociétés de transport en commun. Il doit s'assurer que les demandes des sociétés de transport respectent les règles établies en plus d'assumer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Par ailleurs, la *Loi sur le ministère des Transports* ainsi que la *Loi sur la voirie* énoncent les pouvoirs et les obligations de la ministre et, plus particulièrement, ceux relatifs à la gestion du réseau routier sous sa responsabilité. À cet égard, la loi prévoit que le MTMD peut accomplir sur ce réseau tous les actes et exercer tous les droits d'un propriétaire, bien que la loi précise que les municipalités locales sont propriétaires des routes construites ou reconstruites par le gouvernement, à l'exception des autoroutes, qui sont la propriété de l'État ou celles déclarées comme étant des autoroutes par décret du gouvernement.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le réseau routier sous la gestion du MTMD totalise une longueur de 31 130 kilomètres et est composé de 5 633 structures (ponts d'étagement, ponts sur cours d'eau, tunnels, murs de soutènement). Depuis 2007, le MTMD est également responsable de 4 258 ponts situés sur le réseau municipal dont la gestion avait été rétrocédée aux municipalités en 1993. Les actifs du MTMD comprennent aussi un parc de 62 231 ponceaux de moins de trois mètres.

D'autres infrastructures sont également sous la responsabilité du MTMD. Les inspections réalisées sur celles-ci sont orientées et documentées afin que les normes de sécurité en vigueur soient respectées. Ces infrastructures se composent :

- D'immeubles : parcs routiers (haltes routières et aires de service) et aéroports;
- D'ouvrages de génie civil : structures de signalisation aérienne et structures de signalisation latérale;
- D'équipements électrotechniques (systèmes d'éclairage et de signaux lumineux);
- D'infrastructures en transports aérien, ferroviaire et maritime : aéroports, héliports, chemins de fer de la Société de chemin de fer de la Gaspésie et de Québec Central, terminaux de traversiers et quais de desserte.

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2024-2025	2025-2026		2024-2025	2025-2026	
Ouvrages de génie civil							
Chaussées du réseau routier	nd	s. o.	s. o.	s. o.	31 134 km	31 130 km	(4) km
Structures							
Structures du réseau du Ministère	42	5 652	5 633	(19)	5 169 243 m ²	5 112 892 m ²	(56 351) m ²
Ponts du réseau municipal	nd	4 261	4 258	(3)	753 513 m ²	753 708 m ²	195 m ²
Ponceaux de moins de trois mètres	nd	62 075	62 231	156	1 459 005 m	1 467 318 m	8 313 m

¹ Résultats basés sur les données des bilans 2023 pour le PAGI 2025-2026.

Variation de l'inventaire

Chaussées du réseau routier sous la gestion du Ministère

L'inventaire des kilomètres de chaussées varie légèrement avec les années. Cet écart peut être justifié par la construction de nouveaux segments de chaussées, par l'ajout de chaussées divisées, par le prolongement d'une route existante ou par l'acquisition ou la cession de kilomètres de route à des municipalités. Comparativement au PAGI 2024-2025, une diminution de quatre kilomètres a été constatée.

Structures du réseau du Ministère et ponts du réseau municipal

Le nombre de structures du réseau du Ministère a globalement diminué de 19 à la suite du réaménagement de routes, du remplacement de certains ponceaux par des ouvrages de plus de 4,5 mètres d'ouverture et de la démolition de quelques structures. En ce qui concerne le réseau municipal, un pont a été démoli sans être remplacé et deux autres ont été démolis alors que l'ouvrage de remplacement est toujours en construction.

Ponceaux de moins de trois mètres

L'inventaire consigné au PAGI fluctue légèrement chaque année. Comparativement au PAGI 2024-2025, le nombre de ponceaux a augmenté de 156, passant de 62 075 à 62 231. De nouveaux ponceaux sont inventoriés annuellement, en particulier en raison du fait que les ponceaux n'ont pas toujours été inventoriés systématiquement à la suite de leur construction, notamment ceux ayant été construits avant les années 2000. De plus, des changements de caractéristiques des ponceaux à la suite d'une reconstruction ainsi que l'ajout de nouveaux ponceaux influencent directement l'inventaire. Il est à noter que le nombre de ponceaux peut également diminuer lorsque, par exemple, un ponceau est éliminé ou remplacé par une structure.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Portrait de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Ouvrages de génie civil									
Chaussées du réseau routier	Selon la longueur						2 259,0	9 475,0	11 734,0
	16	23	10	49	19	32			
Structures	Selon la valeur ²						-	8 919,5	8 919,5
	15	25	12	52	19	29			
Structures du réseau du Ministère	Selon le nombre						-	732,9	732,9
	19	30	29	78	7	15			
Ponts du réseau municipal	Selon la valeur ²						567,3	565,0	1 132,3
	8	20	30	58	6	36			
Ponceaux de moins de trois mètres	Selon le nombre						-	-	-
	16	14	33	63	8	29			
Total selon la valeur³	Selon la valeur ²						2 826,3	19 692,4	22 518,7
	15	22	20	57	12	31			

¹ Résultats basés sur les données des bilans 2023.

² Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

³ La présentation de l'IEG des actifs du MTMD pondéré selon la valeur est utilisée à des fins de comparaison des besoins d'investissements gouvernementaux. Toutefois, les stratégies d'interventions du MTMD sont basées prioritairement sur la sécurité des usagers de la route.

OBJECTIFS

Les stratégies mises de l'avant par les unités expertes sont mises à jour annuellement afin de freiner la croissance du DMA et d'améliorer la proportion d'infrastructures en bon état. À cet égard, le tableau qui suit présente les résultats obtenus pour les cibles présentées dans le Plan stratégique 2023-2027 du MTMD. Les cibles annuelles pour le réseau routier se déclinent en nombre d'interventions nécessaires afin d'assurer la qualité et l'efficacité du réseau routier. Pour la première année de ce nouveau Plan stratégique, soit 2023-2024, le MTMD ciblait des interventions visant à améliorer l'état de :

- 1 030 kilomètres de chaussées;
- 184 structures du réseau routier du Ministère et ponts municipaux.

Objectifs établis en 2023-2024

Objectif	Valeur de référence	Résultat	Cible
		PAGI 2025-2026 ¹	PAGI cible
Nombre de kilomètres de chaussées sur lesquels le Ministère est intervenu, contribuant à améliorer leur état	898		1 030
	Plan stratégique 2023-2027	1 020 ²	PAGI 2025-2026
Nombre de structures du réseau routier supérieur³ et de ponts municipaux sur lesquels le Ministère est intervenu, contribuant à améliorer leur état	165		184
	Plan stratégique 2023-2027	169	PAGI 2025-2026

¹ Les résultats du PAGI 2025-2026 sont basés sur les données des bilans 2023.

² Cette valeur correspond à celle présentée dans le Bilan de l'état des chaussées du réseau routier sous la gestion du Ministère 2023, qui est utilisé pour la préparation du PAGI 2025-2026, extraite le 7 décembre 2023. Au Rapport annuel de gestion 2023-2024, une valeur actualisée de 1 045 kilomètres extraite le 31 mars 2024 est présentée.

³ Le terme « réseau routier supérieur » dans le Plan stratégique 2023-2027 correspond au réseau routier sous la gestion du Ministère (voir les précisions à l'annexe 1).

Remarques sur l'atteinte des cibles dans le Plan stratégique 2023-2027 :

- Chaussées :
 - Malgré la réalisation d'interventions sur un total de 2 192 kilomètres de chaussées en 2023, soit 1 020 kilomètres de travaux de réfection¹², 452 kilomètres de travaux palliatifs¹³ et 720 kilomètres de travaux préventifs¹⁴, l'état des chaussées s'est globalement dégradé comparativement à 2022. Ainsi, la quantité de travaux réalisés en 2023 n'a pas permis de compenser le nombre de kilomètres de chaussées devenues déficientes pendant la même période. La proportion des chaussées en bon état est passée de 50 % au PAGI 2024-2025 à 49 % au PAGI 2025-2026. Cette diminution s'explique principalement par :
 - L'augmentation des coûts de projets n'a pas permis de réaliser tous les travaux nécessaires à l'atteinte des cibles prévues dans le Plan stratégique 2023-2027;
 - Un report de certains projets en raison des coûts trop élevés des soumissions qui ont nécessité la reprise d'appels d'offres publics;

¹² Travaux de réfection : travaux de reconstruction, de réhabilitation en profondeur et de réhabilitation en surface.

¹³ Travaux palliatifs : travaux qui visent à rétablir temporairement le bon état sur des chaussées très détériorées.

¹⁴ Travaux préventifs : travaux qui visent à préserver les chaussées en bon état, et donc à prolonger leur durée de vie.

- Structures du réseau du Ministère et ponts du réseau municipal :
 - Les interventions effectuées en 2023 ont permis d'améliorer l'état de 169 structures, soit un résultat inférieur à la cible de 184 structures. Dans un objectif de saine gestion du réseau, plusieurs interventions préventives ont été réalisées afin de prolonger la durée de vie de certains ouvrages, mais ne sont pas considérées dans l'indicateur établi;
 - La préparation des projets de réfection ou de reconstruction de ponts exige plusieurs mois de travail. L'amélioration de nombreux outils (contrats à exécution sur demande avec plusieurs prestataires de services, contrats de conception incluant plusieurs projets, contrats de construction incluant plusieurs projets, etc.) devrait favoriser l'accélération de la préparation des projets et des interventions par les directions générales territoriales au cours des prochaines années;
 - La proportion des structures en bon état du réseau du Ministère qui est de 58 % au PAGI 2025-2026, selon la valeur, a augmenté de 2 % par rapport à celle de l'année précédente (56 % au PAGI 2024-2025). La réalisation de projets majeurs de réfection et de reconstruction de structures importantes prévue au PQI 2025-2035, comme les ponts de l'Île-aux-Tourtes, de l'Île-d'Orléans et Pierre-Laporte ainsi que du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, permettra d'améliorer la proportion de structures en bon état selon la valeur de façon plus significative au cours des prochaines années;
 - Par ailleurs, 60 % des structures existantes en 2023 ont été construites entre les années 1960 et 1980. Étant donné que des travaux de réparation sont habituellement nécessaires 30 ans après la construction d'un ouvrage et que ces travaux n'ont pu tous être réalisés à ce jour, les besoins actuels en maintien sont encore importants et seront planifiés au cours des prochaines années;
 - La proportion de ponts en bon état sur le réseau municipal, qui est de 60 % aux PAGI 2024-2025 et 2025-2026, selon la valeur, est restée stable par rapport à l'année précédente.

Le DMA de 22,5 G\$ résulte d'un sous-investissement dans le maintien des infrastructures routières, particulièrement entre les années 1980 et 2000.

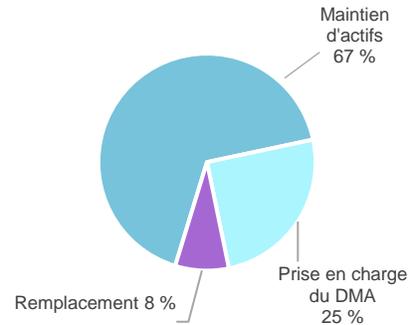
LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Investissements en maintien du parc au PQI 2025-2035

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Réseau routier	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	20 290,1	67
Prise en charge du DMA	7 605,6	25
Remplacement	2 414,6	8
Total	30 310,3	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs¹



¹ Le DMA résiduel inclut 1 387 M\$ de DMA répertorié sur des structures majeures qui ont fait l'objet d'investissements avant le PQI 2025-2035, mais pour lesquelles la résorption du DMA sera constatée dans un bilan ultérieur.

STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT

Au PQI 2025-2035, des investissements de près de 7,6 G\$ visant la prise en charge du DMA sont prévus, ce qui pourrait, à terme, résorber jusqu'à 34 % de l'ensemble du DMA répertorié à ce jour. Toutefois, la dégradation naturelle des infrastructures routières influencera la variation du DMA des prochaines années.

Au PQI précédent, le taux de prise en charge du DMA était évalué à 44 % du DMA total. Cette diminution de 10 % résulte de l'augmentation du DMA du réseau routier de 2,2 G\$, soit 10,6 %, et de la baisse des investissements de prise en charge de DMA à réaliser au PQI 2025-2035 en raison de :

- La réalisation des travaux sur des projets majeurs de structures dans la dernière année diminuant ainsi les investissements demeurant à réaliser dans la période couverte par le PQI 2025-2035;
- La modification à la planification des travaux de certains projets reportant des investissements au-delà de la période couverte par le PQI.

Par ailleurs, le DMA résiduel inclut 1 387 M\$ de DMA répertorié sur des structures majeures qui ont fait l'objet d'investissements antérieurement au PQI 2025-2035, mais pour lesquelles la résorption du DMA sera constatée dans un bilan ultérieur lorsque les infrastructures seront mises en service. En anticipant l'effet de la résorption de ce DMA de 1 387 M\$, le taux de prise en charge serait de 36 %.

Finalement, la réalisation de travaux liés à l'évolution fonctionnelle sur les infrastructures existantes, notamment pour accroître la sécurité routière (p. ex. la correction d'une courbe, la correction du profil de la route ou le réaménagement de bretelles), pour améliorer la gestion de la circulation ou pour régler des enjeux de pérennité liés à l'adaptation aux changements climatiques, nécessite l'utilisation d'une portion de plus en plus importante des enveloppes d'investissement disponibles en maintien du parc alors que ces investissements n'ont pas d'effet direct sur la prise en charge du DMA.

Toutefois, la nouvelle stratégie d'investissements du gouvernement sur le réseau routier, introduite au PQI 2025-2035 à la page A.11, rendra des sommes disponibles dans les prochaines années, permettant de planifier et exécuter davantage de travaux visant la prise en charge du DMA.

Chaussées du réseau routier sous la gestion du Ministère

Le MTMD s'est doté d'une stratégie de planification des interventions en conservation des chaussées visant à assurer une qualité de service élevée aux usagers du réseau routier et à maximiser les retombées à long terme des investissements. Le défi étant d'investir sur la bonne chaussée, au bon moment, avec la bonne technique grâce à une planification optimale des interventions et d'éviter le réflexe du « pire en premier ».

Ainsi, le MTMD prévoit consacrer la majorité des investissements disponibles pour réaliser des interventions de réhabilitation dont le rapport bénéfice / coût est élevé selon la durée de vie résiduelle visant à rétablir les chaussées vers un bon état et à prendre en charge leur DMA. L'objectif étant de réaliser, à court terme, une quantité optimale d'interventions ayant pour effet de prolonger considérablement la durée de vie utile et de maintenir le réseau sécuritaire tout en résorbant une portion importante du DMA.

Le MTMD établit sa planification des interventions sur les principes modernes de saine gestion des actifs routiers. Celle-ci repose sur cinq volets de la stratégie auxquels s'ajoute un critère additionnel pour la distance parcourue selon l'orniérage¹⁵ soit :

- Déclencher immédiatement des travaux sur les chaussées dont l'état du revêtement pourrait compromettre la sécurité;
- Réaliser des travaux préventifs qui visent à préserver les chaussées en bon état et à prolonger leur durée de vie utile à l'aide d'interventions économiques;
- Réaliser les interventions de réhabilitation mineure dont le rapport bénéfice / coût est élevé selon la durée de vie résiduelle des chaussées;
- Réaliser les interventions de réhabilitation majeure dont le rapport bénéfice / coût est élevé selon la durée de vie résiduelle des chaussées;
- Limiter les travaux qui répondent à d'autres considérations et impondérables par des interventions qui ne cadrent pas dans les autres volets;
- Privilégier la réfection des déficiences en orniérage des chaussées sur lesquelles la circulation y est très élevée.

En complément des paramètres établis précédemment, le MTMD préserve un équilibre entre les investissements consentis aux réhabilitations majeures et ceux consentis aux réhabilitations mineures. La problématique d'orniérage est de plus en plus présente sur le réseau. La planification des interventions doit privilégier la réfection des déficiences en orniérage qui peuvent compromettre la sécurité des usagers sur les routes dont le débit journalier moyen annuel (DJMA) est élevé.

Structures du réseau du Ministère et ponts du réseau municipal

La stratégie d'intervention en structures met en priorité les interventions assurant la sécurité du public. Les actions du MTMD visent également le maintien des actifs pour assurer la pérennité de ce parc. Enfin, en raison des investissements nécessaires, de l'importance stratégique des ouvrages et de la planification pluriannuelle des interventions, les structures d'envergure font l'objet d'un traitement distinct.

En effet, sur la base de la stratégie d'intervention intégrée 2025-2027, la conservation des structures s'articule autour de quatre grands principes :

- Ralentir la vitesse de dégradation du parc des structures par des interventions ciblées en entretien préventif et en réparations peu coûteuses visant à étaler les investissements requis pour des interventions majeures (de 5 à 10 ans);

¹⁵ Ornières : Dépressions longitudinales situées dans les pistes de roues.

- Réduire le nombre de structures à réparer sur le Réseau stratégique en soutien au commerce extérieur (RSSCE);
- Concentrer les projets de réparation des structures aux interventions qui visent à corriger strictement des déficiences structurales ou d'autres problèmes liés à la sécurité, sans ajouts d'interventions non prioritaires;
- Modifier à moyen et à long terme la distribution des besoins d'intervention sur les structures de manière à disposer d'une plus longue période pour planifier et réaliser les interventions de réparations majeures.

Dans sa planification stratégique des travaux à réaliser au cours des prochaines années, le MTMD a prévu plusieurs projets de reconstruction et de réfection majeure sur les principales structures du réseau du Ministère. Ces investissements permettront de résorber plus de 80 % du DMA de 8,9 G\$ actuellement répertorié sur ces dernières. Ces projets incluent notamment :

- La réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger (TB 100) et du pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (TB 114);
- La reconstruction des ponts Honoré-Mercier (TB 95), de l'Île-d'Orléans (TB 96) et de l'Île-aux-Tourtes (TB 99);
- La réfection des ponts Pierre-Laporte et Laviolette (TB 169);
- La réfection majeure de l'autoroute 40 (autoroute Métropolitaine), secteur est (TB 323).

Ponceaux de moins de trois mètres

La stratégie d'intervention pour les ponceaux de moins de trois mètres d'ouverture est basée sur les quatre priorités suivantes :

- Intervenir sur les ponceaux présentant un risque pour la sécurité des usagers ou pour le maintien du niveau de service du réseau routier;
- Intervenir sur les ponceaux situés sous des projets de chaussée;
- Intervenir de façon préventive sur des ponceaux en bon état;
- Intervenir sur des ponceaux en mauvais état qui ne nécessitent que des interventions mineures pour les rétablir en bon état.

Cette priorisation permet d'assurer la sécurité des usagers, l'utilisation optimale des ressources et la pérennité des ponceaux. De plus, elle permet d'éviter le réflexe du « pire en premier ».

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA ¹	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Ministère des Transports et de la Mobilité durable						
2023-2024						
Réel	2 016,2	737,5	141,8	2 895,5	760,2	3 655,7
Prévu ²	1 153,8	1 221,6	135,6	2 511,0	794,2	3 305,2
Écart	862,4	(484,1)	6,2	384,5	(34,0)	350,5
2024-2025						
Probable	2 128,2	847,8	256,9	3 232,9	733,6	3 966,5
2025-2026						
Prévu	2 094,5	899,1	374,8	3 368,4	463,0	3 831,4

¹ Prévu au PQI 2023-2033.

² L'écart entre les investissements pour la prise en charge du DMA au « réel et prévu 2023-2024 » résulte principalement des précisions apportées à la méthode d'évaluation de la prise en charge du DMA qui exclut maintenant les coûts des travaux prévus dans les projets qui vont au-delà de la correction de déficiences utilisés dans l'évaluation du DMA.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en maintien du parc en 2023-2024 totalisent 2 895,5 M\$, soit 384,5 M\$ de plus que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique par la réalisation plus rapide qu'anticipée de certains projets tels que :

- Pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil-Dorion et Senneville – Reconstruction et élargissement (TB 99);
- Pont Papineau-Leblanc au-dessus de la rivière des Prairies entre Montréal et Laval – Réfection;
- Autoroute 40 (Félix-Leclerc), direction est, entre Sainte-Anne-de-Bellevue et Kirkland – Reconstruction (TB 268).

Les investissements réalisés en bonification du parc en 2023-2024 totalisent 760,2 M\$, soit 34,0 M\$ de moins que ceux prévus initialement. Cet écart s'explique par la réalisation moins rapide qu'anticipée de certains projets tels que :

- Autoroute 70 (de l'Aluminium) entre le chemin de la Grande-Anse et l'arrondissement de La Baie – Saguenay–Lac-Saint-Jean – Construction (TB 211);
- Échangeur Dorval – Montréal – Réaménagement (TB 10);
- Route 117 entre Labelle et Rivière-Rouge – Élargissement (TB 218).

Maintien du parc

Les investissements réalisés en 2023-2024 et probables en 2024-2025 pour le maintien du parc totalisent respectivement 2 895,5 M\$ et 3 232,9 M\$. Ils ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

- Pont Laviolette entre Trois-Rivières et Bécancour, dalle – Réfection (TB 169);
- Route 136, chaussée et ponts d'étagement entre l'avenue Greene et le tunnel Ville-Marie – Montréal – Réfection (TB 348);
- Autoroute 40 (Félix-Leclerc) entre le boulevard Masson et la rivière Saint-Charles – Québec – Reconstruction (TB 925);
- Échangeur Darche – Sherbrooke – Reconstruction et réaménagement (TB 929).

Par ailleurs, pour l'année 2025-2026, les investissements prévus en maintien du parc totalisent 3 368,4 M\$ et seront, entre autres, alloués à la poursuite des projets suivants :

- Tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, entre Montréal et Longueuil – Réfection (TB 114);
- Tunnels Ville-Marie et Viger – Montréal – Réfection (TB 100);
- Pont de l'Île-aux-Tourtes entre Vaudreuil-Dorion et Senneville – Reconstruction (TB 99);
- Pont de l'Île-d'Orléans entre Québec et l'Île-d'Orléans – Reconstruction (TB 96).

Bonification du parc

Les investissements réalisés en 2023-2024 et probables en 2024-2025 qui visent la bonification du parc totalisent respectivement 760,2 M\$ et 733,6 M\$. Ils ont permis la réalisation ou la poursuite des travaux suivants :

- Échangeur des autoroutes 440 et 15, bretelle aérienne – Laval – Construction (TB 791);
- Autoroute 85 (Claude Béchard) entre Saint-Antonin et Saint-Louis-du-Ha! Ha! (phase III) – Bas-Saint-Laurent – Construction (TB 136);
- Autoroute 70 (de l'Aluminium) entre le chemin de la Grande-Anse et l'arrondissement de La Baie – Saguenay–Lac-Saint-Jean – Construction (TB 211);
- Autoroute 35 entre Saint-Sébastien et Saint-Armand (Phase III) – Construction (TB 318).

Pour l'année 2025-2026, des investissements de 463,0 M\$ sont prévus pour la bonification du parc. Ils permettront la réalisation des travaux ci-dessous :

- Autoroute 19 (Papineau) entre Laval et Bois-des-Filion – Construction (TB 143);
- Autoroute 15 (des Laurentides) direction nord, entre Boisbriand et Mirabel, voie réservée – Aménagement (TB 322);
- Autoroute 20 (Jean-Lesage), direction est, entre Beloeil et Sainte-Julie, voie réservée – Aménagement (TB 358).

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D (%)			IEG de E (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2024-2025	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2025-2026
	2024-2025	2025-2026		2024-2025	2025-2026						
Ouvrages de génie civil											
Chaussées du réseau routier	Selon la longueur										
	19	19	0	31	32	1					
Structures	Selon la valeur ²										
	19	19	0	29	29	0	9 981,0	961,0	1 473,0	(681,0)	11 734,0
Structures du réseau du Ministère	Selon le nombre										
	7	7	0	15	15	0					
Ponts du réseau municipal	Selon la valeur ²										
	7	6	(1)	37	36	(1)	8 712,7	54,2	590,6	(438,0)	8 919,5
Ponceaux de moins de trois mètres	Selon le nombre										
	8	8	0	30	29	(1)					
Ponceaux de moins de trois mètres	Selon la valeur ²										
	10	9	(1)	30	31	1	617,3	42,7	118,4	(45,5)	732,9
Ponceaux de moins de trois mètres	Selon le nombre										
	9	9	0	7	7	0					
Ponceaux de moins de trois mètres	Selon la valeur ²										
	8	8	0	8	7	(1)	1 056,3	129,5	68,0	(121,5)	1 132,3
Total selon la valeur³	13	12	(1)	30	31	1	20 367,3	1 187,4	2 250,0	(1 286,0)	22 518,7

¹ Résultats basés sur les données des bilans 2022 pour le PAGI 2024-2025 et des bilans 2023 pour le PAGI 2025-2026.

² Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

³ Le pourcentage global de l'IEG des actifs du MTMD, pondéré selon leur valeur, est présenté ici pour les besoins de reddition de comptes gouvernementale. Ces indicateurs ne sont pas utilisés par le MTMD dans le cadre de ses suivis.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état

Globalement, l'état des infrastructures du réseau routier est demeuré stable. Cependant, la proportion de chaussées en très mauvais état a augmenté de 1 % selon la longueur, et ce, malgré les investissements réalisés.

Évolution du DMA

Depuis le dernier PAGI, le DMA a augmenté de 2 151,4 M\$, passant de 20 367,3 M\$ à 22 518,7 M\$. Cette augmentation tient compte de la dégradation naturelle du parc, de l'actualisation du coût de réalisation des travaux (nouveaux constats) ainsi que de l'état d'avancement de certains projets qui permettent de résorber du DMA.

Dégradation naturelle

Une augmentation de 1 187,4 M\$ résulte de la dégradation naturelle constatée lors des inspections régulières ou de l'auscultation qui se décline ainsi :

- 961,0 M\$ pour les chaussées ayant atteint une durée de vie résiduelle¹⁶ nulle ou de moins de trois ans :
 - 485,0 M\$ pour le vieillissement naturel de 514 kilomètres de chaussées qui ont franchi cette année le seuil de déficience majeure, entraînant ainsi des besoins d'intervention plus importants et coûteux;
 - 476,0 M\$ pour le vieillissement naturel de 1 070 kilomètres de chaussées qui ont atteint cette année une durée de vie résiduelle de moins de trois ans, soit le seuil afin de considérer qu'un segment de chaussée présente un DMA;
- 129,5 M\$ pour les ponceaux;
- 96,9 M\$ pour les structures, dont 54,2 M\$ pour les structures du réseau du Ministère et 42,7 M\$ pour les ponts du réseau municipal.

Nouveaux constats

Une augmentation globale de 2 250,0 M\$ résulte principalement des éléments suivants :

- 1 473,0 M\$ pour les chaussées, engendrée par la hausse des coûts des travaux et la révision à la hausse des besoins d'interventions répertoriés, notamment en raison de la hausse du coût de l'enrobé bitumineux;
- 590,6 M\$ pour les structures du réseau du Ministère et 118,4 M\$ pour les ponts du réseau municipal à la suite de mises à jour des plans de travail et de nouvelles structures déficientes depuis plus de cinq ans;
- 68,0 M\$ pour les ponceaux liés notamment à la révision à la hausse des coûts de travaux répertoriés et à l'ajout de nouveaux ponceaux à l'inventaire qui étaient considérés en mauvais état lors de l'inspection.

Résorption

La résorption de 1 286,0 M\$ découle des travaux effectués sur les infrastructures déficientes suivantes :

- 681,0 M\$ pour des travaux de réfection réalisés sur des chaussées qui visent à corriger leurs déficiences (837 kilomètres);
- 483,5 M\$ pour des interventions visant la réfection, la reconstruction et la correction de déficiences sur des structures dont 438,0 M\$ pour les structures du réseau du Ministère (89 structures) et 45,5 M\$ pour 80 ponts du réseau municipal;
- 121,5 M\$ pour des interventions de réparations, de réfections ou de reconstructions réalisées sur les ponceaux.

¹⁶ La durée de vie résiduelle d'une chaussée indique le nombre d'années restantes avant qu'elle atteigne le seuil de déficience majeure selon un des quatre indicateurs utilisés lors de l'auscultation. Ces indicateurs sont décrits à l'annexe 1.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Réseau routier sous la gestion du Ministère

Dans le présent PAGI, une clarification a été ajoutée concernant l'appellation « réseau routier supérieur ». Le bilan présenté au PAGI, et dans les PAGI précédents, représente le réseau routier sous la gestion du Ministère. Il s'agit du réseau routier supérieur auquel s'ajoutent les routes locales et les routes d'accès aux ressources sous la responsabilité du Ministère. Le terme « réseau routier supérieur » a donc été remplacé par « réseau routier sous la gestion du Ministère ». Cette précision sur la terminologie ne modifie pas les données historiques, car elles concernaient le même réseau.

Inspection et mise à jour des données

En raison des délais de collecte, de traitement et d'analyse des données à l'égard des inspections et des travaux réalisés sur les infrastructures routières sous la responsabilité du MTMD, le PAGI 2025-2026 a été préparé sur la base des données des bilans de 2023. Ce délai permet ainsi au MTMD de présenter un bilan de l'état et du DMA aligné sur les dernières données certifiées d'inspections et arrimé aux stratégies d'interventions mises en œuvre durant la même période.

Chaussées du réseau routier

Le MTMD procède à l'auscultation de 83 % des chaussées sous sa gestion, soit 25 925 kilomètres des 31 130 kilomètres du réseau sous la gestion du Ministère. La portion des chaussées non auscultées concerne principalement les routes de gravier ainsi que les bretelles d'accès. Le MTMD vise à ausculter au moins la moitié des chaussées principales revêtues par année et, ainsi, couvrir l'ensemble des chaussées principales revêtues tous les deux ans. En 2023, le MTMD a ausculté 12 763 kilomètres, soit 49 % des chaussées principales revêtues sous sa gestion.

Structures (réseau du Ministère et ponts du réseau municipal)

Le programme d'inspection permet d'avoir un portrait complet de l'état de l'ensemble des structures sous la responsabilité du MTMD. Ce suivi est fait au moyen de différents types d'inspections et à des fréquences qui varient selon l'âge et le niveau de dégradation de la structure.

Ponceaux de moins de trois mètres

Les inspections permettent de connaître l'état des ponceaux se situant sous les routes composant le réseau routier du MTMD. Une fréquence minimale à respecter est définie au programme d'inspection des ponceaux, et celle-ci est déterminée en fonction de leur état, leurs caractéristiques et l'importance du lien routier.

Méthodologie

Chaussées du réseau routier

L'évaluation du DMA et de l'IEG repose sur des données d'inspection réalisées au cours de l'année 2023. L'extrapolation des longueurs pour le DMA et de l'IEG s'effectue en tenant compte de la représentativité et de l'importance relative des portions de réseau non auscultées.

Indice d'état

Depuis maintenant 25 ans, le MTMD procède à l'auscultation des chaussées principales revêtues, en suit l'évolution de l'état et publie un bilan annuel sur la base de différents indicateurs d'état de la condition de surface.

Le MTMD suit l'évolution de l'état de la chaussée selon quatre indicateurs soit : l'IRI, l'indice d'ornièrre, l'indice de fissuration ainsi que la vulnérabilité aux effets du gel de la chaussée. Jusqu'en 2019, l'IRI était l'indicateur utilisé par le MTMD pour évaluer sa performance dans le Plan stratégique. Cet indicateur est employé par un très grand nombre d'administrations routières dans le monde. Sa définition et son calcul font l'objet de normes internationales.

À des fins de comparaisons gouvernementales, la proportion en bon état en fonction de l'IEG est également utilisée. L'IEG combine les quatre indicateurs déjà utilisés pour suivre l'état d'une chaussée. Un segment de route peut, en effet, offrir une bonne qualité de roulement tout en présentant un taux de fissuration assez élevé. La combinaison de ces quatre indicateurs a pour conséquence que le portrait tracé sur la base de l'IEG peut différer de celui reposant uniquement sur l'IRI. Par conséquent, recourir à cette combinaison d'indices permet de mieux lier l'état des infrastructures aux besoins d'investissements nécessaires pour permettre l'atteinte d'un état jugé satisfaisant ou mieux. Une chaussée en bon état se définit comme un segment de route dont la valeur des quatre indicateurs est au-dessus du seuil de déficience départageant un état jugé comme étant bon d'un état requérant une intervention.

Dans le Plan stratégique 2019-2023, les cibles étaient basées sur l'IEG. Quant au Plan stratégique 2023-2027, il présente plutôt des cibles en nombre de kilomètres de chaussées sur lesquels le MTMD est intervenu, contribuant à améliorer leur état. Le MTMD rend compte de l'atteinte des cibles dans son rapport annuel de gestion et en publie le suivi à son Bilan de l'état des chaussées.

Déficit de maintien d'actifs

La valeur du DMA des chaussées représente le coût des travaux pour réparer les chaussées en mauvais ou en très mauvais état pour lesquelles les interventions requises n'ont pas été réalisées. Ces chaussées ont ainsi atteint un état de déficience majeure ou, pour certaines, leur durée de vie résiduelle est inférieure ou égale à trois ans.

Structures (réseau du Ministère et ponts du réseau municipal)

Indice d'état

Depuis plusieurs années, le MTMD utilise différents indicateurs pour suivre la sécurité, la fonctionnalité et l'état général des structures. Le principal indicateur employé par la très grande majorité des administrations routières est la « proportion du nombre de structures en bon état » qui, aux fins de l'IEG, correspond à l'ensemble des indices d'état au-dessus du seuil, soit très bon (A), bon (B) et satisfaisant (C) tandis que les ouvrages considérés comme étant « à réparer » se répartissent selon les indices d'état mauvais (D) et très mauvais (E).

Au MTMD, cet indicateur est notamment basé sur les données d'inspection en ciblant les éléments principaux dont l'état requiert une intervention d'ici les cinq prochaines années. D'autres indicateurs complémentaires sont aussi utilisés comme :

- L'indice de fonctionnalité d'une structure, qui mesure si un ouvrage répond aux besoins des usagers;
- L'indice de comportement de la structure, qui est un reflet de la stabilité et de la sécurité d'une structure.

La combinaison des résultats de ces indicateurs permet de sélectionner les interventions les plus intéressantes et avantageuses.

ANNEXE 1

(Suite)

L'indicateur « proportion du nombre de structures en bon état » est formulé en nombres, ce qui en facilite l'interprétation. Cette façon de faire a cependant l'inconvénient d'attribuer le même poids à chaque ouvrage, peu importe son envergure. Une autre façon de présenter l'information est en proportion de la valeur des structures. Cette façon a l'avantage de mettre en relation le besoin d'investissements au regard de l'importance relative des structures. Par conséquent, les structures de grande valeur ont une forte influence sur le portrait global de l'IEG des structures.

Les cibles du Plan stratégique 2019-2023 étaient basées sur l'IEG. Dans la version 2023-2027 du Plan stratégique, l'indicateur utilisé est le nombre de structures du réseau du Ministère et de ponts municipaux sur lesquels le Ministère est intervenu, ce qui contribue à améliorer leur état.

Déficit de maintien d'actifs

Le DMA des structures du réseau du Ministère et des ponts du réseau municipal correspond à la somme des travaux requis depuis plus de cinq ans pour rétablir l'état des structures à réparer. Cette valeur est grandement influencée par quelques structures majeures sur lesquelles des travaux sont requis et pour lesquelles des travaux majeurs sont planifiés ou sont en cours de réalisation (p. ex. le pont-tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, les tunnels Ville-Marie et Viger, le pont de l'Île-aux-Tourtes, le pont de l'Île-d'Orléans et le pont Honoré-Mercier). Le MTMD continuera à privilégier les interventions assurant la sécurité du public alors qu'il est engagé dans un cycle de remplacement et de maintien des actifs vieillissants pour de nombreuses années.

Enfin, d'autres indicateurs ont aussi été développés par le MTMD pour répondre à des besoins ciblés comme :

- L'indice de condition générale qui donne une représentation sommaire de l'état des structures pour le grand public en classant celles-ci en quatre grandes catégories :
 - Structures nécessitant un remplacement;
 - Structures nécessitant des travaux majeurs;
 - Structures nécessitant des réparations;
 - Structures ne nécessitant aucune intervention;
- L'indice des investissements à réaliser pour la remise en état, développé à la demande du Vérificateur général du Québec.

Le Bilan de l'état des structures présente l'information pour les structures du réseau du Ministère et les ponts du réseau municipal sous la responsabilité du MTMD. On retrouve également, dans son rapport annuel de gestion, une reddition de comptes en fonction des cibles établies dans le cadre du Plan stratégique 2023-2027, qui sont exprimées en nombre de structures du réseau routier du Ministère et de ponts municipaux sur lesquels le Ministère est intervenu, contribuant à améliorer leur état. Par ailleurs, le MTMD présente les rapports d'inspection générale de ses structures sur son site Internet.

Ponceaux de moins de trois mètres

Indice d'état

Le MTMD inspecte les ponceaux selon 18 éléments qui sont répartis en quatre catégories, soit les éléments structuraux, les éléments hydrauliques, l'état du remblai et de la chaussée ainsi que l'état des autres éléments (p. ex. mur de tête).

Ces inspections permettent d'attribuer à chaque ponceau un IEP qui permet de déterminer l'IEG associé à ces infrastructures.

ANNEXE 1

(Suite)

Les ponceaux classés A, B ou C sont considérés comme étant en bon état et ne nécessitent aucune intervention majeure à court terme. Certains d'entre eux peuvent nécessiter des travaux d'entretien ou de réparation afin d'assurer leur bon fonctionnement et de prolonger leur durée de vie utile. Les ponceaux en mauvais état, appartenant aux classes d'état D ou E, nécessitent des réparations, des réhabilitations ou des reconstructions.

Déficit de maintien d'actifs

Le DMA des ponceaux de moins de trois mètres d'ouverture représente le coût estimé des interventions de maintien d'actifs nécessaire pour rétablir en bon état les ponceaux considérés en mauvais ou en très mauvais état (IEG de D ou E).

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

RESPONSABILITÉS

Puisqu'elles sont propriétaires de leurs infrastructures, les différentes sociétés de transport en commun sont responsables de la construction, de l'entretien, de l'exploitation et du financement de celles-ci, incluant le respect des réglementations afférentes.

Par conséquent, il revient à chacune des sociétés de transport en commun d'évaluer, de documenter et de mettre à jour les données relatives à l'état de ses infrastructures, et ce, afin de soutenir une gestion optimale axée sur leurs priorités.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

Le parc d'infrastructures des sociétés de transport en commun se compose d'immeubles tels que des terminus et des abribus, de garages nécessaires à l'entretien mécanique des équipements, de gares ainsi que d'immeubles administratifs et de services.

Les ouvrages de génie civil incluent les infrastructures liées à l'exploitation du métro, soit les stations, les tunnels et les structures auxiliaires, les voies réservées aux autobus ainsi que les stationnements et les terrains nécessaires à la gestion adéquate du parc de véhicules. Ceux-ci incluent également les infrastructures liées à l'exploitation du réseau de trains, soit les voies ferrées, les ponts, les ponceaux, les tunnels et les murs.

Finalement, les équipements comprennent les voitures de métro, dont les voitures AZUR, conçues à la fine pointe de la technologie et alliant une meilleure fiabilité, une capacité accrue et un confort amélioré. Les équipements liés à l'exploitation du réseau de trains, soit les locomotives et les voitures de passagers sont également sous la responsabilité des sociétés de transport en commun. L'inventaire des équipements en transport collectif est complété par un parc d'autobus offrant un service de transport collectif de qualité, des véhicules d'intervention et tous les autres équipements essentiels à la continuité des services.

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Inventaire des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2024-2025	2025-2026		2024-2025	2025-2026	
Immeubles							
Gares	25	50	52	2	1 220 253 m ²	1 222 773 m ²	2 520
Garages et ateliers	37	44	45	1	1 489 994 m ²	1 620 235 m ²	130 241
Terminus	18	63	61	(2)	493 769 m ²	426 882 m ²	(66 887)
Administratifs et services	30	18	28	10	115 136 m ²	88 329 m ²	(26 807)
Abribus, abris de protection et stations tempérées	12	4 922	4 972	50	47 422 m ²	47 983 m ²	561
Ouvrages de génie civil							
Métro							
Stations	48	68	68	0	595 004 m ²	595 004 m ²	0
Tunnels	46	92	93	1	67 km	68 km	1
Structures auxiliaires ²	42	120	122	2	nd	nd	s. o.
Trains							
Voies ferrées	12	s. o.	s. o.	s. o.	55 km	42 km	(13)
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	20	210	208	(2)	s. o.	s. o.	s. o.
Voies réservées	12	s. o.	s. o.	s. o.	439 km	449 km	10
Stationnements incitatifs	14	41	49	8	648 216 m ²	762 080 m ²	113 864
Équipements							
Voitures de métro							
MR-73	48	360	360	0	s. o.	s. o.	s. o.
AZUR	7	639	639	0	s. o.	s. o.	s. o.
Autobus							
Standards	10	3 626	3 612	(14)	s. o.	s. o.	s. o.
Standards électriques	3	51	66	15			
Articulés	10	457	508	51	s. o.	s. o.	s. o.
Minibus	7	147	162	15	s. o.	s. o.	s. o.
Trains							
Locomotives	21	40	40	0	s. o.	s. o.	s. o.
Voitures passagers	16	206	220	14	s. o.	s. o.	s. o.
Véhicules d'intervention	8	1 018	1 071	53	s. o.	s. o.	s. o.
Autres ³	10	96	253	157	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Les résultats sont basés majoritairement sur les données du 31 décembre 2024.

² Les structures auxiliaires correspondent aux infrastructures qui renferment les équipements électriques et mécaniques du métro.

³ La catégorie « autres » inclut les éléments suivants : plateformes élévatrices, balais mécaniques et laveurs, chariots élévateurs, laveuses à planchers, voitures électriques et nacelles.

Variation à l'inventaire

L'augmentation du nombre d'immeubles résulte principalement des nouvelles mises en service du Réseau de transport métropolitain (exo) et de la STS (Sherbrooke) à la catégorie « Atribus, abris de protection et stations tempérées » ainsi qu'au transfert d'immeubles de la STO à la catégorie « Administratifs et services » qui était auparavant classé avec les terminus.

L'augmentation du nombre de stationnements incitatifs s'explique notamment par le fractionnement de stationnements existants et le reclassement de stationnements qui étaient associés à des immeubles. De plus, l'augmentation de leur dimension s'explique par l'inclusion des aménagements en périphérie des stationnements (espaces verts). La variation des « Voies réservées » s'explique par l'ajout d'un grand nombre de voies réservées mises en service par la STM en 2024.

Du côté des équipements, les principales variations visent des hausses de la quantité d'autobus articulés ainsi que d'équipements de la catégorie « autres » (p. ex. chariots élévateurs, plateformes élévatrices).

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Portrait de l'état des infrastructures^{1,2} Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental (IEG) (%)					
	A	B	C	ABC	D	E
Immeubles						
Gares	2	21	46	69	29	2
Garages et ateliers	16	24	18	58	22	20
Terminus	43	22	19	84	9	7
Administratifs et services	26	26	18	70	11	19
Abribus, abris de protection et stations tempérées	26	24	31	81	11	8
Ouvrages de génie civil						
Métro						
Stations	3	39	12	54	38	8
Tunnels	1	19	42	62	38	0
Structures auxiliaires	11	6	29	46	29	25
Trains						
Voies ferrées	0	43	57	100	0	0
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	44	31	13	88	6	6
Voies réservées	35	32	28	95	5	0
Stationnements incitatifs	29	51	18	98	0	2
Équipements						
Voitures de métro						
MR-73	0	0	0	0	100	0
AZUR	100	0	0	100	0	0
Autobus						
Standards	30	22	38	90	9	1
Standards électriques	86	12	2	100	0	0
Articulés	7	16	77	100	0	0
Minibus	8	10	36	54	44	2
Trains						
Locomotives	0	23	75	98	0	2
Voitures passagers	7	0	93	100	0	0
Véhicules d'intervention	39	19	13	71	16	13
Autres	48	13	8	69	1	30
Total – Infrastructures³	13	25	23	61	30	9

¹ Les résultats sont basés majoritairement sur les données du 31 décembre 2024.

² Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés en fonction du nombre d'infrastructures pour toutes les catégories, à l'exception des voies réservées et des voies ferrées, qui sont pondérées en fonction du nombre de kilomètres.

³ Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

OBJECTIFS

- Assurer une offre de services sécuritaire et de qualité répondant aux normes en vigueur;
- Maintenir en bon état (IEG de A, B ou C) les infrastructures par des interventions en continu de remplacement et de réfection d'équipement, de matériel roulant et d'infrastructures ayant atteint leur fin de vie utile.

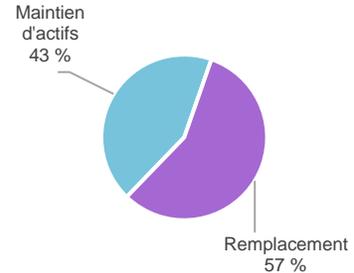
LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN

Investissements en maintien du parc au PQI 2025-2035

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	Transport collectif	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	1 289,9	43
Remplacement	1 701,7	57
Total	2 991,6	100



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

À l'exception des « Stations » et des « Tunnels » de métro, le parc d'infrastructures des sociétés de transport en commun est majoritairement en bon état (IEG de A, B ou C). Cette situation illustre bien les efforts qui sont consentis par les sociétés, appuyés par les programmes d'aide du MTMD, pour maintenir et développer des infrastructures qui assurent un service de qualité et efficient répondant aux besoins de la population.

Conséquemment, afin d'assurer des services sécuritaires, fiables et rapides et de contrer la dégradation du parc d'infrastructures, des investissements de près de 3,0 G\$ sont prévus pour le maintien et le remplacement des infrastructures en fin de vie utile.

Concrètement, les principaux projets d'investissement prévus en maintien du parc visent :

- Le remplacement des équipements fixes du métro, dont les escaliers mécaniques, la ventilation, les ascenseurs et les équipements de contrôle des trains;
- La réfection générale des composantes critiques des ouvrages de génie civil du métro, telles que les systèmes électriques, mécaniques et structuraux;
- Le remplacement de matériel roulant, dont des voitures de passagers et des locomotives du réseau de trains, des voitures de métro et des autobus.

Enfin, considérant l'importance relative de la valeur de remplacement des infrastructures du métro (stations, tunnels, structures auxiliaires, garages et ateliers), la réalisation de travaux de maintien d'actifs importants sera nécessaire afin de contrer leur dégradation et de les rétablir dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C).

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI
Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintenance du parc			Sous-total	Bonification du parc	Total
	Maintenance d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement		Ajout et amélioration	
Sociétés de transport en commun						
2023-2024						
Réal	130,7	–	153,3	284,0	503,9	787,9
Prévu ¹	167,5	–	192,6	360,1	648,2	1 008,3
Écart	(36,8)	–	(39,3)	(76,1)	(144,3)	(220,4)
2024-2025						
Probable	160,9	–	220,6	381,5	558,3	939,8
2025-2026						
Prévu	265,7	–	104,0	369,7	705,5	1 075,2

¹ Prévu au PQI 2023-2033.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en 2023-2024 sont inférieurs de 220,4 M\$ à ceux prévus initialement. Ce résultat est principalement attribuable à une réalisation moins rapide qu'anticipée des projets de remplacement du parc d'autobus électriques, d'acquisition d'autobus articulés hybrides et du prolongement de la ligne bleue du métro de Montréal.

Maintenance du parc

À l'égard des sommes allouées par le MTMD pour soutenir les sociétés de transport en commun, les investissements probables en 2024-2025 et prévus en 2025-2026 totalisent respectivement 381,5 M\$ et 369,7 M\$ et permettront la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Réseau de trains de banlieue d'exo, locomotives diesel – Région métropolitaine de Montréal – Remplacement;
- La poursuite des programmes de réfection du métro de Montréal :
 - Programme Réno-Infrastructures (réfection de stations, de structures auxiliaires, du tunnel, des garages et des ateliers);
 - Programme Réno-Systèmes (remplacement ou mise à niveau des équipements liés à l'exploitation, incluant, entre autres, la ventilation, les ascenseurs et les équipements de voies tels que des supports de rails et des barres de guidage).

Bonification du parc

Les investissements probables en 2024-2025 et prévus en 2025-2026 totalisent respectivement 558,3 M\$ et 705,5 M\$ et permettront la réalisation ou la poursuite des principaux projets suivants :

- Service rapide par bus intégré sur le boulevard Pie-IX entre Montréal et Laval – Aménagement et construction (TB 133);
- Métro de Montréal, programme Accessibilité des stations (phase II) – Bonification;
- Centre Newton du RTC – Québec – Acquisition et reconstruction (TB 336);
- Centre opérationnel Lebourgneuf du RTC – Québec – Construction (TB 630);
- Réseau structurant de transport en commun de la Ville de Québec – Construction (TB 181);
- Métro de Montréal, ligne bleue de la station Saint-Michel à Anjou (travaux préparatoires) – Prolongement (TB 39).

LES SOCIÉTÉS DE TRANSPORT EN COMMUN
**Évolution de l'état des infrastructures¹
Par type et par catégorie d'infrastructure**

	IEG de D (%)			IEG de E (%)		
	PAGI		Variation	PAGI		Variation
	2024-2025	2025-2026		2024-2025	2025-2026	
Immeubles						
Gares	30	29	(1)	0	2	2
Garages et ateliers	21	22	1	20	20	0
Terminus	9	9	0	4	7	3
Administratifs et services	12	11	(1)	25	19	(6)
Abribus, abris de protection et stations tempérées	4	11	7	6	8	2
Ouvrages de génie civil						
Métro						
Stations	9	38	29	4	8	4
Tunnels	2	38	36	0	0	0
Structures auxiliaires	30	29	(1)	25	25	0
Trains						
Voies ferrées	10	0	(10)	0	0	0
Ponts, ponceaux, tunnels et murs	10	6	(4)	10	6	(4)
Voies réservées	0	5	5	0	0	0
Stationnements incitatifs	3	0	(3)	0	2	2
Équipements						
Voitures de métro						
MR-73	100	100	0	0	0	0
AZUR	0	0	0	0	0	0
Autobus						
Standards	7	9	2	7	1	(6)
Standards électriques	0	0	0	0	0	0
Articulés	54	0	(54)	2	0	(2)
Minibus	16	44	28	3	2	(1)
Trains						
Locomotives	0	0	0	0	2	2
Voitures passagers	1	0	(1)	0	0	0
Véhicules d'intervention	19	16	(3)	13	13	0
Autres	35	1	(34)	9	30	21
Total – Infrastructures²	15	30	15	8	9	1

¹ Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés en fonction du nombre d'infrastructures pour toutes les catégories, à l'exception des voies réservées et des voies ferrées, qui sont pondérées en fonction du nombre de kilomètres.

² Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état

L'état des infrastructures des sociétés de transport en commun s'est légèrement amélioré à l'exception d'une dégradation au niveau des « Tunnels » et des « Stations » de métro.

Cette année, la STM a changé la méthode d'évaluation des tunnels en adoptant la méthode d'indice d'état au lieu de l'indice de vétusté. Cette nouvelle méthode est basée sur l'analyse des résultats des inspections de structure des tunnels de 2019 à 2024 qui sont plus détaillés ainsi que l'application des critères d'évaluation des indices d'état des structures du MTMD.

Également, la STM a procédé à la révision de la méthode utilisée pour calculer l'IEG des « Stations ». Ceci a causé une dégradation s'expliquant par la révision des taux de majoration des coûts indirects, par l'utilisation de la valeur de remplacement de 2024 au lieu de celle de 2021 et également par l'abaissement du seuil de vétusté.

Une amélioration de l'IEG est toutefois notable pour les « Ponts, ponceaux, tunnels et murs » due notamment au retrait de deux ponts soit : le Pont de Rivière à la Raquette et le Pont de la Rivière Rigaud. De plus, pour ce qui est des « Voies ferrées » deux tronçons en mauvais états ont été retirés à la suite de la recommandation de ne pas inclure les actifs en zone inexploitable.

Les variations d'état des autobus s'expliquent par l'uniformisation de la méthodologie par l'ensemble des sociétés de transport. Cette uniformisation mise en place au PAGI 2025-2026 a permis d'utiliser la même durée de vie résiduelle ainsi que la même période d'âge pour chacune des catégories d'autobus. Pour les autobus articulés, cette correction combinée à l'ajout de 31 nouveaux autobus articulés a entraîné une amélioration de l'état puisque la majorité d'entre eux avait une durée de vie inférieure au nouveau seuil d'état. En revanche, pour les minibus, cette correction a entraîné une détérioration de l'état puisque la durée de vie était supérieure au nouveau seuil.

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE

Programmes d'aide financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable répondant aux besoins des sociétés de transport en commun

Le MTMD administre des programmes d'aide financière pour répondre aux besoins prioritaires des sociétés de transport en commun. Il doit s'assurer que les demandes des sociétés de transport respectent les règles établies en plus d'assumer la reddition de comptes des dépenses à l'égard des investissements gouvernementaux.

Le principal objectif de ces programmes d'aide financière est de soutenir les autorités organisatrices de transport dans leurs projets d'immobilisations nécessaires à l'organisation et à l'exploitation des services. Ces programmes visent à favoriser le maintien, l'amélioration et le développement des équipements et des infrastructures de transport collectif.

Les sociétés de transport en commun bénéficient, notamment, des programmes de subvention suivants :

- Programme d'aide gouvernementale en transport collectif des personnes – Volet immobilisation : les objectifs ciblés de ce programme consistent à maintenir en bon état les actifs existants, à améliorer la qualité des services offerts à la clientèle ainsi qu'à développer de nouveaux services;
- Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales : ce programme, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, vise la réalisation de projets d'immobilisation en matière de transport en commun. Les sources de financement proviennent d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, des revenus des droits d'immatriculation sur les véhicules automobiles de forte cylindrée et des revenus du Fonds des réseaux de transport terrestre;
- Programme d'aide financière du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun : ce programme découle de l'Entente Canada-Québec concernant le Fonds pour l'infrastructure de transport en commun conclue le 29 juin 2016. Ce programme vise à soutenir les investissements permettant la remise en état et l'amélioration des réseaux de transport en commun existants ainsi que ceux visant l'élaboration d'études en appui aux projets d'expansion de réseaux dont la réalisation est planifiée à plus long terme;
- Programme d'aide gouvernementale aux infrastructures du transport collectif : ce programme découle de la signature de l'Entente bilatérale intégrée avec le gouvernement du Canada et vise à soutenir les projets de nouvelles constructions, d'expansion, d'amélioration et de remise en état d'infrastructures de transport en commun ainsi que des projets de transport actif.

ANNEXE 1

(Suite)

Inspection et mise à jour des données

L'inventaire des infrastructures en transport collectif intègre la majorité des infrastructures détenues par les sociétés de transport en commun, soit exo, la STM, le RTC, le Réseau de transport de Longueuil, la Société de transport de Laval, la STO, la Société de transport de Lévis, la Société de transport de Trois-Rivières, la Société de transport du Saguenay, la STS (Sherbrooke) ainsi que l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM).

Le MTMD n'étant pas propriétaire des infrastructures en transport collectif, l'inventaire repose sur les données disponibles fournies par les sociétés de transport en commun. Au regard des lignes directrices gouvernementales, le MTMD effectue, en collaboration avec l'ensemble des sociétés de transport en commun, la collecte et le traitement des données pour établir et tenir à jour un portrait complet et représentatif de l'état des infrastructures appartenant à ces sociétés. Cette approche vise à planifier les investissements à réaliser par le gouvernement du Québec en soutien aux sociétés de transport en commun, et ce, au cours des dix prochaines années, tout en respectant les responsabilités respectives rattachées à la propriété des infrastructures concernées.

Méthodologie

Les pourcentages d'IEG (A, B, C, D et E) sont pondérés en fonction du nombre d'infrastructures pour toutes les catégories, à l'exception des voies réservées et des voies ferrées, qui sont pondérées en fonction du nombre de kilomètres.

LA GESTION DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

VISION

Une société d'État performante et innovante, chef de file en transport maritime.

ORIENTATION

Offrir des services fiables par le biais d'une flotte et d'un parc d'infrastructures terrestres performants et sécuritaires.

RESPONSABILITÉS

La STQ, qui est sous la responsabilité de la ministre des Transports et de la Mobilité durable, s'assure que les infrastructures dont elle est propriétaire lui permettent d'atteindre les objectifs mentionnés dans le présent document. Pour y arriver, la STQ accorde les ressources nécessaires pour :

- Garantir leur intégrité;
- Faire en sorte de respecter les exigences réglementaires applicables;
- Réaliser les travaux permettant de prolonger leur durée de vie utile;
- Procéder à des améliorations afin de répondre à de nouvelles exigences;
- Remplacer les infrastructures en fin de vie utile.

DESCRIPTION DU PARC D'INFRASTRUCTURES

La STQ est responsable du maintien des services de 2 dessertes et de 12 traverses¹⁷, dont 9 sont exploitées par elle. Elles sont principalement localisées le long du fleuve Saint-Laurent, entre Sorel-Tracy et la Basse-Côte-Nord.

Outre le bâtiment de son siège social, la STQ possède des infrastructures qui comprennent 23 navires (15 traversiers, 4 embarcations de passagers et 4 embarcations de travail), des immeubles (gares, bâtiments de service, passerelles piétonnières, entrepôts, ateliers), des quais, des embarcadères ainsi que d'autres ouvrages de génie civil (aires d'attente, voies d'accès, stationnements, empièvements).

¹⁷ Traverse : chemin suivi par un traversier sur un cours d'eau.

Inventaire des infrastructures¹
Par type et par catégorie d'infrastructure

	Âge moyen (ans)	Quantité			Dimension		
		PAGI		Variation	PAGI		Variation
		2024-2025	2025-2026		2024-2025	2025-2026	
Immeubles	24	86	87	1	9 543 m ²	9 801 m ²	258
Ouvrages de génie civil							
Quais	40	27	27	0	67 322 m ²	67 322 m ²	0
Embarcadères	21	20	20	0	3 604 m ²	3 604 m ²	0
Autres	36	22	22	0	161 298 m ²	161 298 m ²	0
Équipements							
Navires	28	22	23	1	s. o.	s. o.	s. o.

¹ Données de novembre 2024.

Variation à l'inventaire

La variation à l'inventaire des immeubles s'explique par la construction d'un deuxième garage à Pakuashipi (Basse-Côte-Nord).

La quantité de navires a augmenté à la suite de la mise en service du VCA *Boréal*, un aéroglisseur acquis en 2024. Celui-ci assurera les déplacements à la traversée de la rivière Saint-Augustin (Basse-Côte-Nord), en remplacement du VCA *L'Esprit-de-Pakuashipi*, qui est dorénavant utilisé comme embarcation de relève.

LA PÉRENNITÉ DES INFRASTRUCTURES

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

État et déficit de maintien d'actifs des infrastructures¹ Par type et par catégorie d'infrastructure

	Indice d'état gouvernemental ² (IEG) (%)						Déficit de maintien d'actifs (M\$)		
	A	B	C	ABC	D	E	IEG de D	IEG de E	Total
Immeubles³	92	3	0	95	5	0	–	–	–
Ouvrages de génie civil									
Quais	18	8	24	50	45	5	113,8	19,1	132,9
Embarcadères	32	0	46	78	22	0	3,1	–	3,1
Autres	83	17	0	100	0	0	–	–	–
Équipements									
Navires	54	16	25	95	5	0	2,0	–	2,0
Total – Infrastructures	53	12	22	87	12	1	118,9	19,1	138,0

¹ Données de novembre 2024.

² Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

³ Au PAGI 2025-2026, aucuns travaux ne sont qualifiés comme étant prioritaires par la STQ sur les immeubles en mauvais état, c'est pourquoi ils n'ont pas de DMA.

OBJECTIFS

Dans son Plan stratégique 2020-2025, la STQ s'est fixé l'objectif opérationnel de maintenir à 99,5 % la prestation du nombre prévu de traversées. Pour y parvenir, les objectifs suivants ont été établis.

Objectifs

Objectif	Valeur de référence	Résultat				Cible
	PAGI de référence	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI cible
Atteindre, pour les quais, une proportion d'infrastructures ayant un IEG supérieur ou égal à C de 35 %	27 %	24 %	27 %	50 %	50 %	35 %
	PAGI 2021-2022					PAGI 2025-2026
Atteindre, pour les navires, une proportion d'infrastructures ayant un IEG supérieur ou égal à C de 92 %	89 %	89 %	89 %	94 %	95 %	92 %
	PAGI 2021-2022					PAGI 2025-2026
Atteindre, pour les autres ouvrages de génie civil, une proportion d'infrastructures ayant un IEG supérieur ou égal à C de 90 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	90 %
	PAGI 2021-2022					PAGI 2025-2026
Atteindre, pour les immeubles, une proportion d'infrastructures ayant un IEG supérieur ou égal à C de 90 %	94 %	99 %	94 %	94 %	95 %	90 %
	PAGI 2021-2022					PAGI 2025-2026
Atteindre, pour les embarcadères, une proportion d'infrastructures ayant un IEG supérieur ou égal à C de 75 %	61 %	100 %	100 %	100 %	78 %	75 %
	PAGI 2021-2022					PAGI 2025-2026

Atteinte des cibles

Les cibles à l'égard de la proportion des immeubles, des embarcadères et des autres ouvrages de génie civil en bon état sont atteintes et dépassées depuis le PAGI 2022-2023.

La proportion des quais en bon état (IEG de A, B ou C) est demeurée stable à 50 % au PAGI 2025-2026, ce qui dépasse la cible de 35 %. La dégradation constatée lors des récentes inspections est globalement inférieure à celle anticipée. Ce nouveau cycle d'inspection des quais a débuté en 2022 et sera complété en 2025.

La proportion des navires en bon état (IEG de A, B ou C) s'élève à 95 % au PAGI 2025-2026, soit un résultat supérieur à la cible de 92 %. La hausse de 1 %, observée dans la dernière année, résulte principalement des travaux de réfection réalisés sur le NM *Joseph-Savard* et de l'ajout à l'inventaire du VCA *Boréal*.

La proportion des embarcadères dans un état satisfaisant ou mieux (IEG de A, B ou C) s'élève à 78 %, ce qui est supérieur à la cible de 75 %, mais représente une diminution de 22 % en comparaison au PAGI 2024-2025. Des inspections ont révélé que des interventions sont requises sur des embarcadères pour rétablir leur état.

La STQ s'est également dotée des objectifs suivants relativement à la résorption de son DMA.

Objectifs

Objectif	Valeur de référence	Résultat				Cible
	PAGI de référence	PAGI 2022-2023	PAGI 2023-2024	PAGI 2024-2025	PAGI 2025-2026	PAGI cible
Réaliser au moins 28,3 M\$ de travaux visant la résorption du DMA des quais¹	0 M\$					28,3 M\$
	PAGI 2022-2023	s. o.	10,4 M\$	19,5 M\$	20,1 M\$	PAGI 2026-2027
Réaliser au moins 34,6 M\$ de travaux visant la résorption du DMA des navires^{1,2}	0 M\$					34,6 M\$
	PAGI 2022-2023	s. o.	20,4 M\$	30,9 M\$	33,2 M\$	PAGI 2026-2027

¹ Les résultats présentés correspondent au cumulatif du coût des travaux réalisés depuis le dépôt du PAGI de référence.

² Initialement établie à 10,0 M\$, une nouvelle cible a été établie à 34,6 M\$ pour tenir compte de l'augmentation du coût de certains projets tels que celui pour la réfection et le réaménagement du NM *Joseph-Savard*.

Les investissements prévus dans la prochaine année, tels que ceux prévus pour les quais de Saint-Siméon et de L'Isle-aux-Grues ainsi que pour les travaux de réfection du NM *Catherine-Legardeur*, contribueront à l'atteinte des cibles ci-dessus.

Nouvelles cibles

De nouvelles cibles seront établies dans le cadre du prochain Plan stratégique de la STQ (2025-2030).

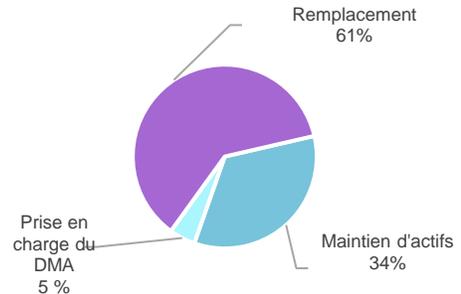
LES INVESTISSEMENTS PUBLICS EN INFRASTRUCTURES INSCRITS AU PQI

LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC

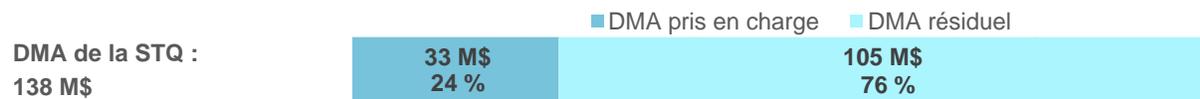
Investissements en maintien du parc au PQI 2025-2035

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars et en pourcentage)

	STQ	%
Maintien du parc		
Maintien d'actifs	240,2	34
Prise en charge du DMA	32,5	5
Remplacement	434,1	61
Total	706,8	100



Prise en charge du déficit de maintien d'actifs



STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Pour assurer la pérennité de ses actifs et maintenir leur performance, la STQ doit mettre à jour et en œuvre ses plans d'investissement en tenant compte des principales étapes du cycle de vie : acquisition, exploitation, entretien, maintien d'actifs et disposition. Les décisions prises à tout moment durant ce cycle peuvent avoir une incidence sur la durée de vie résiduelle des actifs de la STQ. Cela est particulièrement important étant donné que plusieurs infrastructures sont vieillissantes et requièrent des investissements pour contrer leur dégradation ainsi que pour demeurer fonctionnelles.

Plus concrètement pour le plan d'investissement des navires, il est important de planifier à long terme pour optimiser les interventions qui requièrent une mise en cale sèche et pour assurer la continuité du service. Ainsi, les travaux planifiés en fonction du cycle de vie incluent :

- La réfection et le remplacement des composantes principales en fonction de leur fin de vie respective;
- L'inspection et le maintien en profondeur de chacun des navires sur une période de cinq ans qui visent des travaux tels que :
 - La remise en état des composantes de la structure du navire;
 - La réfection des composantes mécaniques (moteurs, propulseurs), électriques (systèmes de distribution de puissance), électroniques (radars, systèmes de communication) et d'autres systèmes (détection et suppression d'incendie, équipements et systèmes de sauvetage).

Ces travaux permettent l'obtention des certifications requises pour le maintien des opérations des navires.

La stratégie d'investissement de la STQ consiste à prioriser des travaux de réfection ciblés sur des composantes essentielles pour les maintenir fonctionnelles et prolonger leur durée de vie utile. En procédant ainsi, la STQ dispose d'un délai supplémentaire pour planifier les projets de reconstruction de ses quais et de ses embarcadères, lesquels contribueront, dans les années à venir, à une prise en charge supérieure du DMA répertorié et répondront aux besoins liés à l'évolution de l'offre de services. À titre d'exemple, les projets de maintien d'actifs, soit celui en planification au quai de Saint-Siméon ainsi que celui aux quais de L'Isle-aux-Coudres et de Saint-Joseph-de-la-Rive complétés en 2024-2025, visent à prolonger

leur durée de vie utile en prévision de projets majeurs actuellement à l'étude et qui, à terme, permettront de résorber leur DMA.

De plus, pour certaines catégories d'infrastructures, et plus particulièrement pour les navires, des interventions imprévues à la planification initiale peuvent être requises pour corriger des bris imprévus de composantes ou pour répondre à de nouvelles normes. Lorsque cela est possible, ces interventions imprévues sont réalisées au cours des périodes de maintien planifiées au plan d'investissement.

L'ÉTAT DE SITUATION

Investissements inscrits au PQI

Par type

(contribution du gouvernement du Québec, en millions de dollars)

	Maintien du parc				Bonification du parc	Total
	Maintien d'actifs	Prise en charge du DMA	Remplacement	Sous-total	Ajout et amélioration	
Société des traversiers du Québec						
2023-2024						
Réel	27,6	14,7	1,2	43,5	2,4	45,9
Prévu ¹	38,3	17,4	1,4	57,1	11,6	68,7
Écart	(10,7)	(2,7)	(0,2)	(13,6)	(9,2)	(22,8)
2024-2025						
Probable	28,5	2,7	10,8	42,0	9,8	51,8
2025-2026						
Prévu	39,7	7,7	15,4	62,8	6,3	69,1

¹ Prévu au PQI 2023-2033.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Écart entre les investissements prévus et réels

Les investissements réalisés en 2023-2024 pour le maintien du parc d'infrastructures de la STQ totalisent 43,5 M\$, alors que les investissements prévus étaient de 57,1 M\$. Cet écart de 13,6 M\$ résulte principalement de l'avancement moins rapide que prévu de projets tels que le remplacement du VCA *L'Esprit-de-Pakuashipi*, le réaménagement des accès à la traverse Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine (TB 266) et la reconstruction des terminaux de la traverse L'Isle-aux-Coudres–Saint-Joseph-de-la-Rive (TB 763) qui est toujours à l'étude.

En bonification du parc, les investissements réalisés en 2023-2024 totalisent 2,4 M\$, soit 9,2 M\$ de moins que ceux prévus. Cet écart s'explique principalement par une réalisation moins rapide que prévu des travaux requis sur le NM *Saaremaa I* (TB 365) à la suite de son acquisition, de la construction d'un deuxième garage à Pakuashipi ainsi que de l'avancement moins rapide que prévu du projet d'acquisition de navires.

Maintien du parc

Les investissements probables en maintien du parc de 42,0 M\$ en 2024-2025 ont permis la réalisation ou la poursuite des projets suivants :

- Reconstruction de la jetée côté est à Matane;
- Remplacement du VCA *L'Esprit-de-Pakuashipi*;
- Maintien d'actifs des appareils à gouverner et du groupe électrogène du NM *Jos-Deschênes II*;
- Reconstruction des infrastructures portuaires à la traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola (TB 207).

Les investissements prévus en 2025-2026 s'élèvent à 62,8 M\$. Ces investissements permettront la poursuite ou la réalisation des projets suivants :

- Infrastructures portuaires – Saint-Siméon – Réfection (TB 1047);
- Infrastructures portuaires – Traverse Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola – Reconstruction (TB 207);

- Infrastructures portuaires – Lien fluvial entre le Bas-Saint-Laurent et Charlevoix – Construction et réaménagement (TB 764);
- Flotte de navires de la STQ – Maintien d’actifs préventifs sur les composantes principales (structurale, mécanique et systèmes électriques).

Bonification du parc

Les investissements réalisés en 2023-2024 pour des projets de bonification du parc ont atteint 2,4 M\$ alors que pour 2024-2025, les investissements probables sont de 9,8 M\$. Ces sommes ont permis de réaliser ou de poursuivre les projets suivants :

- Acquisition et réfection du NM *Saaremaa I* (TB 365);
- Construction d’un deuxième garage à Pakuashipi;
- Construction d’un bâtiment multifonctionnel à Chevery.

Les investissements prévus en 2025-2026 pour des projets de bonification du parc totalisent 6,3 M\$ et permettront la planification de nouveaux projets ou leur poursuite. Parmi ceux-ci, nous retrouvons :

- La construction d’un deuxième garage à Pakuashipi;
- L’acquisition de navires pour des traverses du centre et de l’ouest du Québec :
 - Tadoussac–Baie-Sainte-Catherine;
 - Saint-Joseph-de-la-Rive–L’Isle-aux-Coudres;
 - Sorel-Tracy–Saint-Ignace-de-Loyola.

Évolution de l'état et du déficit de maintien d'actifs des infrastructures Par type et par catégorie d'infrastructure

	IEG de D ¹ (%)			IEG de E ¹ (%)			Déficit de maintien d'actifs (M\$)				
	PAGI		Variation	PAGI		Variation	PAGI 2024-2025	Dégradation naturelle	Nouveaux constats	Résorption	PAGI 2025-2026
	2024- 2025	2025- 2026		2024- 2025	2025- 2026						
Immeubles	6	5	(1)	0	0	0	-	-	-	-	-
Ouvrages de génie civil											
Quais	50	45	(5)	0	5	5	128,5	17,9	(13,5)	-	132,9
Embarcadères	0	22	22	0	0	0	-	-	3,1	-	3,1
Autres	0	0	0	0	0	0	-	-	-	-	-
Équipements											
Navires	6	5	(1)	0	0	0	7,7	-	2,0	(7,7)	2,0
Total – Infrastructures	12	12	0	0	1	1	136,2	17,9	(8,4)	(7,7)	138,0

¹ Les pourcentages pour chaque IEG, soit A, B, C, D et E, représentent le ratio suivant : le total de la valeur de remplacement des infrastructures inclus dans cet IEG sur le total de la valeur de remplacement de toutes les infrastructures.

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Évolution de l'état

Au PAGI 2025-2026, la proportion des infrastructures de la STQ en très mauvais état (IEG de E) a augmenté de 1 %.

Dans la dernière année, un quai est passé d'un mauvais état (IEG de D) à un très mauvais état (IEG de E) en raison de l'atteinte de la fin de sa durée de vie utile.

Les nouveaux besoins répertoriés sur des embarcadères lors des récentes inspections expliquent l'augmentation de leur proportion en mauvais état (IEG de D).

Évolution du DMA

L'augmentation nette du DMA de 1,8 M\$, passant de 136,2 M\$ à 138,0 M\$, s'explique principalement par les éléments suivants :

- Une augmentation du DMA de 17,9 M\$ découlant de la dégradation naturelle due au vieillissement des quais, dont plusieurs se rapprochent de leur fin de vie utile ou l'ont dépassée;
- Une diminution globale de 8,4 M\$ qui découle des nouvelles inspections :
 - Observation d'une dégradation moins importante que celle anticipée nécessitant des travaux de plus faible envergure sur les quais de Saint-Joseph-de-la-Rive et de L'Isle-aux-Coudres (-13,5 M\$);
 - Travaux requis sur des composantes (système de lavage, composantes de structure) des embarcadères (3,1 M\$);
 - Nouveaux besoins répertoriés pour le système de transmission du NM *Catherine-Legardeur* (2,0 M\$);
- Une résorption de 7,7 M\$ qui découle principalement des projets suivants :
 - Le remplacement du VCA *L'Esprit-de-Pakuashipi* et les travaux de réfection du NM *Joseph-Savard* (-7,7 M\$).

ANNEXE 1

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Inspection et mise à jour des données

Un calendrier d'inspection en continu a été établi, ciblant les composantes critiques des immeubles et des ouvrages de génie civil essentiels, afin de rendre le service requis. L'objectif est de conserver un portrait à jour de l'état des infrastructures de manière à soutenir les décisions à leur égard.

Pour les navires, un programme d'inspections et de suivis périodiques de l'entièreté des composantes est exigé en fonction des obligations législatives et normatives imposées, notamment par la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* ainsi que par les règlements statutaires des sociétés de classification. À la suite de ces inspections, chaque navire obtient les approbations statutaires périodiques exigées afin de maintenir la certification requise à l'accomplissement de sa mission.

Méthodologie

L'âge moyen des quais et des embarcadères représente l'âge apparent, qui prend en considération l'âge chronologique de l'infrastructure ainsi que les travaux réalisés sur celle-ci, le cas échéant, afin d'assurer sa capacité à rendre le service jusqu'à la fin de sa vie utile.

Pour ce qui est des navires, des immeubles et des ouvrages de génie civil, l'âge moyen de ces infrastructures correspond à leur âge réel.

L'IEG des immeubles et des autres ouvrages de génie civil est établi en fonction de l'IVP. Exprimé en pourcentage, l'IVP est calculé de la façon suivante :

- $IVP = (\text{Somme des coûts des travaux de maintien d'actifs à réaliser dans un horizon de zéro à cinq ans} / \text{Valeur de remplacement}) \times 100.$

Lorsque l'IVP est supérieur à 15 %, l'infrastructure est considérée en mauvais état (IEG de D ou E).

L'IEG des embarcadères et des quais sera graduellement déterminé en fonction d'une grille d'évaluation de critères tels que l'état des composantes principales, leur impact sur le maintien des services et la sécurité des usagers, la durée de vie utile ainsi que le délai d'intervention à l'intérieur duquel les travaux doivent être réalisés. Cette nouvelle méthodologie sera appliquée à l'ensemble des quais et embarcadères pour le PAGI 2026-2027.

Pour les navires, la méthode d'évaluation de l'état prend en compte leur IVP ainsi que leur âge afin de mieux refléter la réalité. Cette méthode permet de soutenir des décisions d'investissement éclairées à leur égard.

Les travaux de maintien d'actifs (et leurs coûts) à inclure dans le DMA sont ceux répertoriés sur les infrastructures ayant un IEG de D ou de E et qui permettent de corriger une défektivité qualifiée de prioritaire par la STQ.

La STQ détermine la priorité des travaux à réaliser en fonction de leur impact potentiel sur la santé et la sécurité, sur la continuité des services et sur l'accélération de la dégradation qui pourrait en résulter.

[Québec.ca/budget-dépenses](https://quebec.ca/budget-dépenses)

